

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

13 septembre 2006

**Conférence des présidents des  
parlements de l'Union européenne  
Copenhague, 29-30 juin 2006**

RAPPORT

FAIT PAR

**M. Herman DE CROO,**  
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

—————

**Résumé**

Depuis 1975, les présidents des assemblées parlementaires européennes se réunissent chaque année à l'occasion d'une conférence interparlementaire.

Les présidents des assemblées parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les présidents des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen y participent une fois tous les deux ans.

En outre, l'on organise également chaque année (depuis 1999) une Conférence qui est spécialement consacrée à des problèmes communautaires et qui réunit alors uniquement les présidents des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne.

Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne.

Le présent rapport se réfère aux activités de la dernière conférence qui s'est déroulée à Copenhague.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

13 september 2006

**Conferentie van voorzitters van de  
parlementen van de Europese Unie  
Kopenhagen, 29-30 juni 2006**

VERSLAG

UITGEBRACHT DOOR

DE HEER **Herman DE CROO,**  
VOORZITTER VAN DE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

—————

**Samenvatting**

Sinds 1975 ontmoeten de voorzitters van de Europese parlementaire assemblees elkaar jaarlijks tijdens een interparlementaire conferentie.

Om de twee jaar heeft een conferentie plaats van de voorzitters van de parlementaire assemblees van de lidstaten van de Raad van Europa, alsook van de voorzitters van de assemblees van de Raad van Europa, de West-Europese Unie en het Europees Parlement.

Daarnaast wordt jaarlijks (sedert 1999) ook een Conferentie georganiseerd die speciaal gewijd is aan communautaire vraagstukken en die dan beperkt is tot de parlementsvoorzitters van de lidstaten van de Europese Unie.

Deze bijeenkomst heeft tot doel te onderzoeken welke rol de parlementen kunnen spelen bij de uitbouw van de Europese Unie.

Onderhavig verslag heeft betrekking op de activiteiten van deze laatste Conferentie te Kopenhagen.

<i>cdH</i>	: Centre démocrate Humaniste
<i>CD&amp;V</i>	: Christen-Democratisch en Vlaams
<i>ECOLO</i>	: Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
<i>FN</i>	: Front National
<i>MR</i>	: Mouvement Réformateur
<i>N-VA</i>	: Nieuw - Vlaamse Alliantie
<i>PS</i>	: Parti socialiste
<i>sp.a - spirit</i>	: Socialistische Partij Anders - Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht.
<i>Vlaams Belang</i>	: Vlaams Belang
<i>VLD</i>	: Vlaamse Liberalen en Democraten

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

<i>DOC 51 0000/000 :</i>	<i>Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif</i>
<i>QRVA :</i>	<i>Questions et Réponses écrites</i>
<i>CRIV :</i>	<i>Version Provisoire du Compte Rendu intégral (couverture verte)</i>
<i>CRABV :</i>	<i>Compte Rendu Analytique (couverture bleue)</i>
<i>CRIV :</i>	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)</i>
<i>PLEN :</i>	<i>Séance plénière</i>
<i>COM :</i>	<i>Réunion de commission</i>
<i>MOT :</i>	<i>Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)</i>

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

<i>DOC 51 0000/000 :</i>	<i>Parlementair document van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>
<i>QRVA :</i>	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
<i>CRIV :</i>	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)</i>
<i>CRABV :</i>	<i>Beknopt Verslag (blauwe kaft)</i>
<i>CRIV :</i>	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)</i>
<i>PLEN :</i>	<i>Plenum</i>
<i>COM :</i>	<i>Commissievergadering</i>
<i>MOT :</i>	<i>Moties tot besluit van interpellaties (beigekleurig papier)</i>

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*

*Commandes :  
Place de la Nation 2  
1008 Bruxelles  
Tél. : 02/ 549 81 60  
Fax : 02/549 82 74  
www.laChambre.be*

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*

*Bestellingen :  
Natieplein 2  
1008 Brussel  
Tel. : 02/ 549 81 60  
Fax : 02/549 82 74  
www.deKamer.be  
e-mail : publicaties@deKamer.be*

## SOMMAIRE

- I. Relever les défis européens – une Europe des projets  
(Exposé de M. Anders Fogh Rasmussen,  
premier ministre du Danemark) . . . . .
- II. La coopération interparlementaire et l'avenir de l'Europe
1. Allocution de Mme M. Wallström,  
vice-présidente de la Commission européenne . . . . .
2. Rapport de M. C. Mejdahl,  
président du Parlement danois . . . . .
3. Rapport de M. H. Haenel,  
président de la délégation pour l'Union européenne du  
Sénat français . . . . .
4. Rapport de M. A. Kohl,  
président du Conseil national autrichien  
et de Monsieur J. Borell,  
président du Parlement européen . . . . .
- III. Lancement officiel d'IPEX . . . . .
- IV. Echange d'informations sur les débats au sein des parlements  
nationaux sur le Programme législatif annuel de la  
Commission européenne et sur le Programme de travail  
« Eveiller la conscience européenne » - « Het Europees  
bewustzijn . . . . . aanwakkeren »
- V. La rationalisation des organisations interparlementaires  
européennes . . . . .
- VI. Assistance aux parlements des nouvelles  
démocraties . . . . .
- VII. L'Union européenne – vue de l'extérieur – . . l'Espace  
économique européen en tant qu'alternative valable à  
l'Union européenne pour la Norvège  
(M. Thorbjørn Jagland,  
président du Parlement norvégien) . . . . .
- ANNEXES . . . . .
1. Conclusions de la présidence
2. Liste des participants
3. Rapport de M. C. Mejdahl,  
président du Parlement danois
4. Notes administratives concernant les rapports V et VI

## INHOUDSOPGAVE

- I. Europese uitdagingen aangaan – een Europa van  
projecten  
(Uiteenzetting van de heer Anders Fogh Rasmussen,  
eerste minister Denemarken . . . . .
- II. Interparlementaire samenwerking en de toekomst van  
Europa . . . . .
1. Toespraak van Mevrouw M. Wallström,  
vicevoorzitter Europese Commissie . . . . .
2. Verslag van de heer C. Mejdahl,  
voorzitter van het Deens Parlement . . . . .
3. Verslag van de heer H. Haenel,  
voorzitter van de delegatie voor Europese  
aangelegenheden in de Franse Senaat . . . . .
4. Verslag van de heer A. Kohl,  
voorzitter van de Oostenrijkse Nationalrat  
en de heer J. Borell,  
voorzitter van het Europees Parlement . . . . .
- III. Officiële start van IPEX . . . . .
- IV. Informatie-uitwisseling over de debatten in de nationale  
parlementen over het jaarlijks wetgevend . programma  
van de Europese Commissie en het Werkprogramma  
«Eveiller la conscience . européenne – Het Europees  
bewustzijn aanwakkeren» . . . . .
- V. De rationalisering van de Europese interparlementaire  
organisaties . . . . .
- VI. Bijstand aan de parlementen in de nieuwe  
democratieën . . . . .
- VII De Europese Unie – gezien van buitenaf – de Europese  
Economische Ruimte als goed alternatief van de  
Europese Unie voor Noorwegen  
(de heer Thorbjørn Jagland,  
voorzitter van het Noors Parlement) . . . . .
- BIJLAGEN . . . . .
1. Conclusies van het voorzitterschap
2. Lijst van de deelnemers
3. Verslag van de heer C. Mejdahl,  
voorzitter van het Deens Parlement
4. Ambtelijke nota's betreffende rapporten V en VI

**I. — RELEVER LES DÉFIS EUROPÉENS – UNE EUROPE DES PROJETS  
(M. ANGUS FOGH RASMUSSEN, PREMIER MINISTRE DU DANEMARK)**

Le Danemark s'est fait fort d'accroître le rôle des parlements nationaux au sein de l'Union européenne. À ce titre, il a soutenu, à l'occasion du récent sommet européen (16 – 15 juin 2006), les propositions relatives à la publicité des Conseils et à la communication, par la Commission européenne, des propositions de législation en vue d'appliquer la procédure de subsidiarité dans le cadre des Traités actuels.

Le premier ministre a rappelé les thèmes principaux du sommet européen, à savoir:

- l'Europe des projets;
- le processus constitutionnel;
- l'élargissement.

Dans tous ces domaines, il est essentiel d'associer le citoyen européen au processus d'intégration, par le biais d'une justification constante.

Le Danemark est favorable au projet actuel de Constitution pour l'Europe. L'Union élargie doit pouvoir fonctionner effectivement et la Constitution européenne offre une solution adéquate à cette fin.

Le premier ministre doute qu'une solution comprenant une clause d'«*opting out*» (telle que l'a obtenue le Danemark à la suite du référendum négatif sur le Traité de Maastricht – 1992) soit applicable à la France et aux Pays-Bas.

La problématique de l'élargissement a suscité l'inquiétude de la population, qui s'interroge sur les limites de l'élargissement. Il est cependant impossible de fixer des limites physiques définitives à l'Union européenne, même s'il existe, auprès des États membres, un problème de capacité d'absorption.

La capacité d'absorption ne constitue pas un nouveau critère d'adhésion à l'égard des pays candidats mais à l'égard des États membres eux-mêmes.

Il convient, en tout état de cause, d'adopter à l'égard des pays voisins de l'UE une politique de proximité permettant de créer un grand espace économique unique entre l'UE et ses voisins.

Il est déplacé de parler de crise de l'Union européenne.

**I. — EUROPESE UITDAGINGEN AANGAAN – EEN EUROPA VAN PROJECTEN  
(DE HEER ANDERS FOGH RASMUSSEN, EERSTE MINISTER DENEMARKEN)**

Denemarken heeft zich sterk gemaakt voor een grotere rol van de nationale parlementen in de EU, en heeft derhalve ook op de recente Top (15-16 juni 2006) de voorstellen gesteund inzake de openbaarheid van de Raden en de overzending van de wetgevingsvoorstellen door de Europese Commissie met het oog op de toepassing van de subsidiariteitsprocedure binnen de bestaande Verdragen.

De eerste minister heeft de hoofdthema's van de Top nog even in herinnering gebracht, te weten:

- het Europa van projecten;
- het constitutioneel proces;
- de uitbreiding.

Belangrijk bij dit alles is de burger te betrekken bij het Europees integratieproces door een voortdurende verantwoording.

Denemarken is voorstander van het huidige ontwerp van Europese Grondwet. Een uitgebreide Unie moet effectief kunnen functioneren en daartoe biedt de Europese Grondwet een gepaste oplossing.

De eerste minister twijfelt eraan of een oplossing (zoals Denemarken heeft bekomen na een negatief referendum over het Verdrag van Maastricht – 1992), door een opting out, toepasbaar is voor Frankrijk en Nederland.

De uitbreidingsproblematiek leeft bij de bevolking. Vragen worden gesteld over de grenzen van de uitbreiding. Het is evenwel onmogelijk om de Europese Unie definitief fysisch af te grenzen.

Toch is er een probleem van absorptiecapaciteit bij de lidstaten. De absorptiecapaciteit is geen nieuw toetredingscriterium ten aanzien van de kandidaatlanden, wel ten aanzien van de lidstaten zelf.

Een nabuurschapsbeleid ten aanzien van de omgevende EU-landen, moet er in elk geval toe leiden dat er één grote economische ruimte ontstaat tussen de Europese Unie en de nabuurschapslanden.

Pessimisme over de crisis in de Europese Unie is misplaatst.

Nous avons besoin d'un nouveau traité, mais l'Union européenne doit réaliser dans l'intervalle des projets concrets, qui la rendront crédible aux yeux des citoyens.

Les parlements nationaux ont également un rôle à jouer en la matière. Ils doivent intégrer le calendrier européen dans leur propre calendrier afin de permettre à l'Union européenne de gagner le soutien et la confiance du public.

M. Rasmussen a répondu comme suit aux questions et observations des intervenants:

En ce qui concerne la Constitution européenne, le Danemark ne prendra pas d'initiatives particulières. La situation de la France et des Pays-Bas doit d'abord être éclaircie.

Le Danemark avait prévu d'organiser en 2005 un référendum sur la Constitution européenne. Les référendums français et néerlandais ont changé la donne. Les autorités danoises estiment qu'il serait délicat de soumettre aujourd'hui le même texte à un référendum.

Le Danemark considère par ailleurs que la tenue de nouvelles négociations d'adhésion est exclue, tant que le problème de la Constitution européenne n'aura pas été résolu. Certains présidents soulignent néanmoins que les promesses faites aux pays candidats doivent être honorées.

Pour éviter un échec, il convient de mener une politique double, axée sur la prise en considération d'une période de réflexion et sur la présentation, par l'UE, de résultats politiques concrets.

M. Rasmussen est quant à lui favorable à la Constitution européenne sous sa forme actuelle, car elle renforce le rôle des parlements nationaux.

Il estime que le «*parliamentary scrutiny reserve model*» danois devrait servir de modèle en la matière.

Pour le président du Parlement européen, M. Borrell, tous les États membres doivent en revanche pouvoir exprimer leur opinion sur la Constitution européenne, indépendamment de l'opinion manifestée par les autres États membres.

Le président Borrell fait également observer que, sans Constitution européenne, l'Union européenne sera paralysée. Elle ne pourra pas relever les défis actuels sur la base du Traité de Nice.

Wij hebben een nieuw verdrag nodig, maar intussen moet de Europese Unie wel concrete projecten realiseren die de Europese Unie geloofwaardig maken bij de burgers.

De nationale parlementen hebben hierbij ook een rol. Zij moeten de Europese agenda naar de nationale agenda brengen, om zodoende publieke steun en vertrouwen in de Europese Unie te winnen.

Op de vragen en opmerkingen van de interveniënten heeft de heer Rasmussen het volgende geantwoord:

In verband met de Europese Grondwet zal Denemarken geen bijzondere initiatieven nemen. Eerst moet de situatie in Frankrijk en Nederland opgehelderd zijn.

Denemarken had een referendum over de Europese Grondwet gepland in 2005. Door de referenda in Frankrijk en Nederland is de situatie gewijzigd. Het wordt nu in Denemarken moeilijk gevonden een ongewijzigde tekst voor te leggen in een referendum.

Voor Denemarken kunnen ook geen nieuwe toetredingsonderhandelingen opgestart worden vooraleer de situatie inzake de Europese Grondwet opgeklaard is. Sommige voorzitters wijzen er echter op dat de beloften ten aanzien van kandidaatlanden moeten gestand blijven.

Om een echec te vermijden dient een tweesporenbeleid te worden gevolgd: enerzijds is er de reflectieperiode, anderzijds moet de Europese Unie concrete beleidsresultaten voorleggen.

De heer Rasmussen zelf is voorstander van de Europese Grondwet zoals hij voorligt, omdat deze de rol van de nationale parlementen versterkt. Hij is van oordeel dat het Deense «*parliamentary scrutiny reserve-model*», het te volgen model is.

Voor EP-voorzitter Borell moeten alle lidstaten daarentegen hun mening over de Europese Grondwet kunnen uitdrukken, los van de opinie van de andere lidstaten.

Voorzitter Borrell wijst er ook op dat de Europese Unie zonder Europese Grondwet zal paralyseren. Op basis van het Verdrag van Nice kan men de huidige uitdagingen niet aan.

M. Rasmussen estime également qu'il faut rationaliser les procédures de prise de décision.

Selon des auditions publiques qui ont été organisées au Danemark, les priorités de l'Union européenne sont:

- la lutte contre le terrorisme. C'est la raison pour laquelle le Danemark veut également intégrer des aspects politiques du troisième pilier dans le premier pilier (VMQ);
- la réalisation du marché intérieur, mais avec des garanties sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

M. Rasmussen précise que l'on peut encore faire beaucoup plus d'efforts en ce qui concerne la réalisation du marché intérieur en matière d'enseignement et d'innovation. L'Union européenne dans son ensemble doit être un centre d'innovation.

Au cours du débat qui a eu lieu en France à l'occasion du référendum, une distinction artificielle a été établie entre le modèle social continental de l'Union européenne et le modèle libéral anglo-saxon. Le Danemark propose toutefois un troisième modèle de «flex-security», qui combine la flexibilité et la protection sociale (comme c'est le cas au Danemark). Ce modèle garantit un revenu à la population, mais pas des emplois. Il n'y a pas de contradiction entre le modèle libéral et le modèle de protection sociale.

## II. — LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ET L'AVENIR DE L'EUROPE

### 1. Allocution de Mme M. Wallström, vice-présidente de la Commission européenne

Mme Wallström a souligné que la politique européenne doit être compréhensible pour les citoyens. Elle a rappelé que la Commission européenne a élaboré le plan D (Démocratie, Dialogue et Débat), qui vise à améliorer la communication. L'ambition de la Commission européenne est de développer une nouvelle approche en ce qui concerne la relation avec les parlements nationaux.

Les sondages d'Eurobaromètre et les forums de citoyens sur Internet, en autres, permettent de tirer les mêmes conclusions concernant les attentes des citoyens:

De heer Rasmussen is eveneens van oordeel dat de besluitvormingsprocedures moeten gerationaliseerd worden.

Volgens publieke hearings in Denemarken zijn de prioriteiten van de Europese Unie:

- de strijd tegen het terrorisme. Daarom wil Denemarken ook beleidsaspecten van de derde pijler onder de eerste pijler (Qualified majority voting) brengen;
- de realisatie van de interne markt, maar met garantie op het vlak van voedselveiligheid en leefmilieu.

De heer Rasmussen stelt dat nog wel meer inspanningen kunnen gebeuren met betrekking tot de realisatie van de interne markt inzake onderwijs en innovatie. De Europese Unie als geheel moet een centrum zijn van innovatie.

In het Franse referendum-debat werd een kunstmatig onderscheid gemaakt tussen het continentaal EU-sociaal model en een Angelsaksisch-liberaal model. Wij staan evenwel een derde model voor van «flex-security» waarin flexibiliteit en sociale bescherming worden gecombineerd (zoals in Denemarken). Wij garanderen een inkomen aan de bevolking en geen jobs. Er is geen contradictie tussen een liberaal en een sociaal beschermingsmodel.

## II. — INTERPARLEMENTAIRE SAMENWERKING EN DE TOEKOMST VAN EUROPA

### 1. Toespraak van Mevrouw M. Wallström, vicevoorzitter Europese Commissie

Mevrouw Wallström heeft benadrukt dat het Europees beleid begrijpelijk moet zijn voor de burgers. Zij heeft het plan D (Democratie, Dialoog en Debat) van de Europese Commissie met het oog op de verbetering van de communicatie in herinnering gebracht. De ambitie van de Europese Commissie is een nieuwe benadering te ontwikkelen inzake de relatie met de nationale parlementen.

Uit onder meer peilingen van Eurobarometer en internetforums met burgers, kunnen dezelfde conclusies afgeleid worden met betrekking tot de verwachtingen van de burgers:

– la globalisation est perçue comme une évolution positive, mais l'Union européenne n'est pas considérée comme la solution aux problèmes qui en résultent. L'Union européenne doit protéger les citoyens;

– les citoyens attendent aussi une solidarité et des résultats concrets.

Le lien avec le citoyen doit donc être resserré.

La vice-présidente a également confirmé que les propositions de la Commission européenne seront directement transmises aux parlements nationaux.

La commissaire souligne que ces procédures ne sont pas nouvelles et n'anticipent pas la Constitution européenne, mais qu'elles sont, au contraire, fondées sur les traités existants.

Les parlements nationaux peuvent communiquer leurs observations sur les propositions à la Commission européenne, qui peut les prendre en considération. La Commission a en effet toujours le droit de modifier ses propositions.

Les matières européennes doivent donc être ancrées dans les parlements nationaux.

## 2. Rapport de M. C. Mejdahl, président du Parlement danois

La première partie du rapport brosse un tableau des initiatives prises dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de l'Europe (appel du Conseil européen de juin 2005, après les référendums négatifs sur la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas).

À cet égard, ce sont principalement les initiatives de la Commission européenne en matière de communication (Plan D: Démocratie, Débat, Dialogue) et le document «Un projet pour les citoyens» qui sont épinglés.

Par ailleurs, il est également rendu compte de manière succincte des initiatives de réflexion dans le cadre de la coopération interparlementaire.

En particulier, il est renvoyé au forum parlementaire sur l'avenir de l'Union européenne qui s'est tenu au Parlement européen les 8 et 9 mai 2006, avec la participation de membres des parlements nationaux et du Parlement européen. Un forum similaire est annoncé sous la présidence finlandaise les 4 et 5 décembre 2006.

– de globalisering wordt als positief beschouwd, maar de Europese Unie wordt niet gezien als de oplossing van de problemen die hieruit voortvloeien. De Europese Unie moet de burgers beschermen.

– ook solidariteit en concrete resultaten.

Dat is wat zij verwachten.

De band met de burger moet dus worden aangehaald.

De vicevoorzitter heeft ook bevestigd dat de voorstellen van de Europese Commissie rechtstreeks zullen worden overgezonden aan de nationale parlementen.

De commissaris wijst erop dat het hier niet om nieuwe procedures gaat die vooruit lopen op de Europese Grondwet, maar dat zij gebaseerd zijn op de bestaande verdragen.

De nationale parlementen kunnen hun opmerkingen over de voorstellen meedelen aan de Europese Commissie die deze in overweging kan nemen. De Commissie heeft immers altijd het recht haar voorstellen te wijzigen.

De Europese aangelegenheden moeten dus in de nationale parlementen verankerd worden.

## 2. Verslag van de heer C. Mejdahl, voorzitter van het Deens Parlement

In een eerste deel van het rapport wordt een overzicht gegeven van de initiatieven in het kader van de reflectie over de toekomst van Europa (appel van de Europese Raad, juni 2005, na de negatieve referenda over de Europese Grondwet in Frankrijk en Nederland).

Hierbij worden vooral de communicatie-initiatieven van de Europese Commissie (Plan D: democratie, debat, dialoog) en het document «Een project voor de burgers» aangehaald.

Daarnaast wordt ook een bondig verslag gegeven van de reflectie-initiatieven in het kader van de interparlementaire samenwerking.

In het bijzonder wordt gerefereerd naar het parlementaire forum over de toekomst van de Europese Unie van 8-9 mei 2006 in het Europees Parlement, met deelname van leden van de nationale parlementen en het Europees Parlement. Een gelijkaardig forum wordt aangekondigd onder Fins Voorzitterschap op 4-5 december 2006.

La deuxième partie du rapport traite de l'avenir de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne. À cet égard, l'attention est concentrée sur le renforcement du rôle des parlements nationaux dans les domaines suivants:

- le contrôle du respect du principe de subsidiarité;
- la coopération avec la Commission européenne;
- la coopération interparlementaire;
- l'accroissement de la transparence dans le processus décisionnel de l'Union européenne;
- l'implication des parlements dans la période de réflexion prolongée.

### **3. Rapport de M. H. Haenel, président de la délégation pour l'Union européenne du Sénat français.**

Ce rapport consiste essentiellement en une analyse du «non» français (référendum de 2005 sur la Constitution européenne).

L'auteur présente des arguments expliquant pourquoi la Constitution européenne ne peut être présentée une seconde fois à la population française. L'analyse attribue toutes les causes du «non» à l'Union européenne.

Le rapport plaide pour une communication meilleure et plus claire avec le citoyen sur des directives très concrètes.

### **4. Rapport fait par M. A. Kohl, président du Conseil national autrichien et M. J. Borell, président du Parlement européen, sur le Forum interparlementaire consacré à l'Avenir de l'Union européenne (Parlement européen, 8-9 mai 2006)**

À ce propos, il est renvoyé à l'annexe 3.

Les deux intervenants ont surtout commenté l'engagement définitif de la Commission européenne de transmettre directement, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006, les propositions de législation aux parlements nationaux.

Le président du Parlement européen a également posé certaines questions sur la reformulation de la Constitution européenne. Si cette révision est purement intergouvernementale, elle équivaut à une régression. Les parlements doivent participer à cette révision.

In het tweede deel van het rapport wordt de toekomst besproken van de interparlementaire samenwerking in de Europese Unie. Hierbij wordt de aandacht toegespitst op de versterking van de rol van de nationale parlementen inzake volgende domeinen:

- de controle op het respect voor het subsidiariteitsprincipe;
- de samenwerking met de Europese Commissie;
- de interparlementaire samenwerking;
- de verhoging van de transparantie in de EU-be-sluitvorming;
- de implicatie van de parlementen in de verlengde reflectieperiode.

### **3. Verslag van de heer H. Haenel, voorzitter van de delegatie voor Europese aangelegenheden in de Franse Senaat.**

Dit verslag betreft vooral de analyse van het Franse «non» (referendum Europese Grondwet 2005).

De auteur argumenteert waarom de Europese Grondwet geen tweede keer kan worden voorgelegd aan de Franse bevolking. In de analyse worden alle oorzaken van het «non» bij de Europese Unie gelegd.

Het rapport pleit voor een betere en duidelijkere communicatie met de burger over zeer concrete richtlijnen.

### **4. Verslag van de heer A. Kohl, voorzitter van de Oostenrijkse Nationalrat en de heer J. Borell, Voorzitter van het Europees Parlement, over het Parlementaire Forum over de Toekomst van de Europese Unie (Europees Parlement, 8-9 mei 2006)**

Hiervoor zij verwezen naar bijlage 3.

Beide sprekers hebben vooral het definitieve engagement van de Europese Commissie, om, vanaf 1 september 2006, alle wetgevingsvoorstellen rechtstreeks over te zenden aan de nationale parlementen, gecommentarieerd.

De EP-voorzitter heeft ook vragen gesteld omtrent de herformulering van de Europese Grondwet. Indien deze herziening louter intergouvernementeel is, dan betekent dit een stap achteruit. De herziening moet gebeuren met deelname van de parlementen.

M. Borell déplore que l'on ait utilisé le «*contexte*» comme «*pré-texte*» pour finalement rejeter le *texte* de la Constitution européenne. Il attire l'attention des parlements nationaux sur le fait que, dans le cadre du dialogue informel de subsidiarité, un délai raisonnable a également été fixé pour se prononcer sur les propositions de législation. Après la première lecture au Parlement européen, la Commission ne pourra en effet plus retirer la proposition.

D'après les estimations, quelque 600 documents seront soumis chaque année. Les parlements nationaux doivent donc, eux aussi, être réalistes.

Mme M. Wallström, vice-présidente de la Commission européenne, estime que la communication avec les parlements nationaux constitue le principal problème pour la Commission. Les attentes sont particulièrement élevées. La Commission européenne souhaite communiquer avec tous les acteurs. Ces derniers doivent se soutenir mutuellement.

### III. — LANCEMENT OFFICIEL D'IPEX

IPEX – Interparliamentary EU-Information Exchange – a été créé à la suite d'une recommandation de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui s'est tenue en 2000 à Rome. Son but est de soutenir la collaboration interparlementaire dans l'Union européenne par le biais d'une plate-forme à travers laquelle les parlements peuvent échanger, par voie électronique, des informations relatives à l'Union européenne.

IPEX vise en particulier:

- à faciliter l'échange d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements;
- à offrir un forum de discussion sur le traitement parlementaire de propositions européennes, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à la subsidiarité;
- à tenir à jour un calendrier des réunions parlementaires.

IPEX est ouvert à tous les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne, des pays adhérents et des pays candidats, ainsi qu'au Parlement européen.

Le site Internet IPEX s'articule autour des dossiers IPEX. Dans chaque dossier spécifique figurent une ou plusieurs propositions apparentées de l'Union européenne, les documents y afférents des institutions de

De heer Borrell betreurt dat men de «*contexte*» als «*pré-texte*» heeft gebruikt om uiteindelijk de *tekst* van de Europese Grondwet te verwerpen.

Hij waarschuwt wel de nationale parlementen dat bij de informele subsidiaritedialogo er eveneens een redelijke termijn is opgelegd om zich over de wetgevingsvoorstellen uit te spreken. Na de eerste lezing in het Europees Parlement kan de Commissie het voorstel immers niet meer intrekken.

Verwacht wordt dat er jaarlijks een 600-tal documenten zullen worden voorgelegd.

De nationale parlementen moeten dus ook realistisch zijn.

Mevrouw M. Wallström, vicevoorzitter van de Europese Commissie, stelt dat het grootste probleem voor de Commissie wordt gevormd door de communicatie met de nationale parlementen. De verwachtingen liggen bijzonder hoog. De Europese Commissie wil communiceren met alle actoren. Alle actoren moeten mekaar ondersteunen.

### III. — OFFICIËLE START VAN IPEX

IPEX – Interparliamentary EU-Information Exchange – is het resultaat van aanbeveling van de Conferentie van Voorzitters van de Parlementen van de Europese Unie in 2000 te Rome. Doel van IPEX is de interparlementaire samenwerking in de Europese Unie te ondersteunen door middel van een platform voor elektronische uitwisseling van de EU-gerelateerde informatie tussen de parlementen.

IPEX beoogt met name:

- het uitwisselen van EU-gerelateerde informatie tussen parlementen te vergemakkelijken;
- een forum te bieden voor discussie over de parlementaire behandeling van Europese voorstellen, met inbegrip van de subsidiariteitsaspecten;
- een kalender bij te houden van interparlementaire bijeenkomsten.

IPEX staat open voor alle nationale parlementen van de EU-lidstaten, van toetredende en van kandidaatlanden, en voor het Europees Parlement.

Kern van de IPEX-website is het IPEX-dossier. In elk specifiek dossier treft men één of meer verwante EU-voorstellen en de daarmee samenhangende documenten van de EU-instellingen aan, evenals informatie over

l'Union européenne, ainsi que des informations sur le traitement parlementaire de ce dossier dans les États membres.

IPEX contient des documents de la Commission et des propositions de législation que les États membres ont déposées après le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en anglais et en français. Le site propose également des liens vers des versions dans d'autres langues. Les dossiers IPEX sont actualisés régulièrement. Les documents sont directement accessibles aux parlements nationaux par l'intermédiaire du site Internet.

Toutes les chambres des parlements nationaux possèdent leur propre page pour chaque dossier IPEX. Sur cette page, elles peuvent attribuer à chaque dossier un symbole, qui indique graphiquement le stade de son traitement. Cette page permet également aux parlements nationaux de faire savoir s'ils ont des objections en matière de subsidiarité dans un dossier particulier. Ils peuvent également insérer sur le site Internet leurs propres documents ou des liens vers des informations pertinentes de leur propre parlement, ainsi que de brefs commentaires sur le traitement.

Le site Internet IPEX a été lancé officiellement durant la Conférence. Le site est également accessible aux organes externes ou aux personnes intéressées au moyen du nom d'utilisateur et du mot de passe: ipexquest.

#### IV. — ÉCHANGE D'INFORMATIONS

sur les débats au sein des parlements nationaux sur le Programme législatif annuel de la Commission européenne et sur le Programme de travail «Éveiller la conscience européenne» – «*Het Europees bewustzijn aanwakkeren*».

Sur proposition de la délégation parlementaire néerlandaise, une Déclaration visant à organiser un débat simultané au sein de tous les parlements nationaux a été adoptée lors de la Conférence de Budapest (2005).

Le but de ces débats est d'éveiller la conscience européenne auprès de l'opinion publique.

Le Parlement danois a mis cette Déclaration en œuvre et fait rapport sur le débat.

Le débat qui a eu lieu (de façon, certes, désordonnée) dans les différents parlements s'est focalisé sur le Programme législatif et le Programme de travail de la Commission européenne.

de parlementaire behandeling van dit dossier in de lidstaten.

IPEX bevat commissiedocumenten en wetgevingsvoorstellen van lidstaten die na 1 januari 2006 ingediend zijn in het Engels en Frans. Ook komen er links naar versies in andere talen. IPEX-dossiers worden regelmatig geactualiseerd. Nationale parlementen hebben rechtstreeks toegang tot documenten via de IPEX-website.

Alle kamers van de nationale parlementen hebben voor elk IPEX-dossier een eigen pagina. Hier kunnen zij aan elk dossier een symbool toekennen dat het stadium van de behandeling grafisch weergeeft. Bovendien kunnen nationale parlementen hier kenbaar maken of zij subsidiariteitsbezwaren hebben bij een dossier. Eigen documenten of links naar relevante informatie van hun parlement kunnen eveneens op de website worden gezet. Ook kunnen korte toelichtingen op de behandeling worden toegevoegd.

De IPEX-website werd tijdens de Conferentie officieel opgestart. De website is tevens toegankelijk door externe instanties of geïnteresseerden via het login en password: ipexquest.

#### IV. — INFORMATIE-UITWISSELING

over de debatten in de nationale parlementen over het jaarlijks wetgevend programma van de Europese Commissie en het Werkprogramma «*Eveiller la conscience européenne*» – «*Het Europees bewustzijn aanwakkeren*».

Op voorstel van de Nederlandse parlementaire delegatie werd op de Conferentie van Boedapest (2005) een Verklaring aangenomen die er toe strekt een debat te organiseren in alle nationale parlementen, en dit op hetzelfde ogenblik.

Bedoeling hiervan is het Europees bewustzijn bij de publieke opinie aan te wakkeren.

Het Deens Parlement heeft deze Verklaring geïmplementeerd en hierover verslag uitgebracht.

Het debat dat in de verschillende parlementen werd gehouden – zij het in verspreide slagorde – was gefocussed op het Wetgevend en Werkprogramma van de Europese Commissie.

En pratique, il s'avère encore difficile de trouver un moment commun, s'inscrivant de manière optimale dans l'agenda des parlements.

## V. — LA RATIONALISATION DES ORGANISATIONS INTERPARLEMENTAIRES EUROPÉENNES

Lors de la Conférence des présidents des parlements à Budapest (mai 2005), il a été décidé d'examiner les possibilités de rationalisation des organisations interparlementaires européennes.

À cet effet, il a été institué un groupe de travail, chargé de soumettre des recommandations à la Conférence de Copenhague. Le groupe de travail n'a pas réalisé lui-même d'analyse mais a estimé qu'il serait préférable de fonder ladite analyse sur le débat proprement dit des présidents des parlements.

Le groupe de travail a préparé un certain nombre de documents destinés à étayer ce débat.

Un premier document s'inscrit dans le prolongement du rapport rédigé sur le même thème par M. Thierse (ancien président du Bundestag allemand) à l'occasion de la Conférence de Budapest (mai 2005). Bien qu'il soit ressorti de ce rapport (basé sur une enquête réalisée auprès des parlements nationaux) qu'une très large majorité des parlements était satisfaite du fonctionnement des organisations parlementaires, il a tout de même été décidé d'approfondir l'étude de la problématique des doubles emplois au niveau des organisations interparlementaires.

Par conséquent, la présidence danoise a surtout examiné les moyens parlementaires ainsi que les possibilités de participation aux activités parlementaires. Une enquête a également été réalisée au sein des parlements nationaux sur le nombre de parlementaires participant aux activités interparlementaires et sur le nombre de jours consacrés à celles-ci.

Parallèlement à cette activité, le CERDP (Centre de recherche et de documentation) prépare également un rapport sur les différents types de coopération multilatérale entre les parlements de 46 États membres du Conseil de l'Europe. Les résultats de ce rapport ont fait l'objet d'une discussion lors d'un séminaire réunissant les correspondants du CERDP à Varsovie en mai 2006. Il a été décidé de poursuivre l'étude.

La présidence danoise de cette Conférence propose dès lors d'attendre les résultats de cette étude avant de

In de praktijk blijkt het vooralsnog moeilijk te zijn een optimaal gemeenschappelijk ogenblik te vinden dat past in de agenda van de parlementen.

## V. — DE RATIONALISERING VAN DE EUROPESE INTERPARLEMENTAIRE ORGANISATIES

Tijdens de Conferentie van de parlementsvoorzitters in Boedapest (mei 2005) werd beslist de mogelijkheden tot rationalisering van de Europese interparlementaire organisaties te onderzoeken.

Hiertoe werd een werkgroep opgericht die aan de Conferentie van Kopenhagen aanbevelingen diende voor te leggen. De werkgroep heeft geen eigenlijke analyse doorgevoerd maar was van oordeel dat de analyse best kon gebaseerd worden op het debat door de parlementsvoorzitters zelf.

De werkgroep heeft een aantal documenten voorbereid die dit debat moesten ondersteunen.

Een eerste document gaat voort op het rapport Thierse (voormalig voorzitter van de Duitse Bundestag) die een analoog rapport heeft gemaakt ten behoeve van de Conferentie te Boedapest (mei 2005). Hoewel uit dat rapport (gebaseerd op een enquête bij de nationale parlementen) bleek dat de overgrote meerderheid van de parlementen tevreden was met de functionering van de parlementaire organisaties, werd in weerwil hiervan toch beslist de problematiek van de overlappingen van de interparlementaire organisaties verder te onderzoeken.

Het Deense voorzitterschap heeft derhalve vooral een onderzoek verricht naar de parlementaire middelen en mogelijkheden om aan parlementaire activiteiten deel te nemen. Er werd onder meer een enquête gehouden bij de nationale parlementen over het aantal parlementsleden dat deelneemt aan interparlementaire activiteiten evenals het aantal dagen dat hieraan besteed wordt.

De CERDP (Centre européen de Recherche et de Documentation) heeft parallel aan deze activiteit ook een rapport in voorbereiding betreffende de vormen van multilaterale coöperatie onder de parlementen van de 46 lidstaten van de Raad van Europa. De resultaten hiervan werden besproken op een seminarie van de CERDP-correspondenten te Warschau in mei 2006. Beslist werd dit onderzoek voort te zetten.

Het Deense Voorzitterschap van deze Conferentie stelt derhalve voor deze studie af te wachten alvorens

prendre une décision quant à la suite de ses propres activités.

Un troisième document porte sur l'évaluation de l'application des Directives de La Haye (Conférence 2004) relatives à la coopération entre les parlements de l'Union européenne et le Parlement européen.

Ces Directives ont pour objectif de renforcer la capacité des parlements de l'Union européenne en matière de contrôle du gouvernement concernant les matières européennes.

L'objectif de la coopération interparlementaire est triple:

- renforcer le contrôle parlementaire de la décision européenne;
- améliorer l'accès des parlementaires aux informations portant sur des matières européennes;
- offrir la possibilité aux parlementaires d'exercer pleinement leur compétence dans les matières européennes, en particulier en ce qui concerne le contrôle du respect du principe de subsidiarité.

Dans le rapport de base, la présidence danoise propose de créer un groupe de travail chargé d'examiner s'il y a lieu d'apporter des modifications aux Directives de La Haye, et ce, dans la perspective de la prochaine Conférence des présidents, qui aura lieu en Slovaquie en 2007.

## VI. — ASSISTANCE AUX PARLEMENTS DES NOUVELLES DÉMOCRATIES

Lors des précédentes Conférences d'Athènes (2003) et de La Haye (2004), il avait déjà été question du rôle des parlements dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne.

À la demande du président du parlement danois, l'ancien président de la Chambre italienne, qui fut rapporteur sur ce thème en 2005 à Budapest, M. Casini, a dirigé un groupe de travail chargé de dresser un inventaire des initiatives prises par les parlements nationaux en matière d'assistance aux parlements des nouvelles démocraties.

L'objectif était de parvenir à une certaine rationalisation et à une mise en œuvre optimale des moyens parlementaires, étant donné que l'on constate manifestement un certain nombre de chevauchements sur le terrain.

te besluiten over het vervolg van de eigen werkzaamheden.

Een derde document betreft de evaluatie van de toepassing van de Richtlijnen van Den Haag (Conferentie 2004) met betrekking tot de samenwerking tussen de parlementen van de Europese Unie en het Europees Parlement.

Het doel van deze Richtlijnen is de capaciteit van de parlementen in de Europese Unie te versterken inzake de controle op de eigen regering, met betrekking tot Europese aangelegenheden.

De interparlementaire samenwerking heeft 3 objectieven:

- versterking van de parlementaire controle op de Europese besluitvorming;
- de toegang verbeteren tot informatie met betrekking tot de Europese aangelegenheden, ten behoeve van de parlementsleden;
- de mogelijkheid te bieden aan parlementaire om hun bevoegdheid inzake Europese aangelegenheden ten volle uit te oefenen, in het bijzonder de controle op het respect voor het subsidiariteitsprincipe.

In het basisrapport stelt het Deense Voorzitterschap voor dat een werkgroep zou worden opgericht om te onderzoeken of wijzigingen aan de Richtlijnen van Den Haag zich opdringen en dit in het perspectief van de volgende Voorzittersconferentie in 2007 in Slowakije.

## VI. — BIJSTAND AAN DE PARLEMENTEN IN DE NIEUWE DEMOCRATIEËN

Tijdens de vorige Conferenties van Athene (2003) en Den Haag (2004) was de rol van de nationale parlementen in het kader van de buitenlandse betrekkingen van de Europese Unie reeds ter sprake gekomen.

Op vraag van de Deense parlementsvoorzitter heeft de heer Casini, voormalig voorzitter van de Italiaanse Kamer en rapporteur over dit thema in 2005 te Boedapest, een werkgroep geleid die tot taak had een inventaris op te maken van de initiatieven die door de nationale parlementen worden genomen inzake bijstand aan de parlementen in de nieuwe democratieën.

Bedoeling hiervan is om tot enige rationalisering en optimale inzet van parlementaire middelen te komen, aangezien er blijkbaar nogal wat overlappingen op het terrein worden vastgesteld.

**VII. — L'UNION EUROPÉENNE – VUE DE L'EXTÉRIEUR – L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN EN TANT QU'ALTERNATIVE VALABLE À L'UNION EUROPÉENNE POUR LA NORVÈGE (M. THORBJØRN JAGLAND, PRÉSIDENT DU PARLEMENT NORVÉGIEN)**

L'intervenant déclare que, en ce qui le concerne, la meilleure alternative serait l'adhésion à l'Union européenne.

Dans les années 90, le marché intérieur a été réalisé sous la présidence de Jacques Delors à la Commission européenne.

Les pays qui n'ont pas pu adhérer à l'Union européenne ont néanmoins pu accéder à son marché intérieur à condition d'en respecter les règles.

Cet accès au marché ne s'applique toutefois pas aux produits de l'agriculture et de la pêche.

C'est précisément pour cette raison que la Norvège n'est pas devenue membre de l'Union européenne. (Lors du référendum de 1995 sur l'adhésion – 48% de la population se déclaraient favorables à l'adhésion du pays.)

L'Espace économique européen a toutefois des retombées positives pour la Norvège.

Outre le fait que des milliers de jeunes peuvent participer au programme Socrate de l'Union européenne, les Norvégiens peuvent également participer au programme-cadre culturel de l'Union.

Le principal problème est qu'une participation implique l'acceptation de toutes les règles de l'Union européenne. Cette condition pose un problème de déficit démocratique, étant donné que le parlement national n'a pas voix au chapitre.

La stratégie de Lisbonne et la politique énergétique ne relèvent pas de l'accord EEE. Ces matières requerraient un accord particulier.

Pour les observateurs non européens, les réglementations sont trop nombreuses pour assurer une cohérence du marché. L'Union européenne revêt un caractère trop bureaucratique.

Il faut valoriser le rôle des parlements nationaux.

**VII. — DE EUROPESE UNIE – GEZIEN VAN BIJTENAF – DE EUROPESE ECONOMISCHE RUIMTE ALS GOED ALTERNATIEF VAN DE EUROPESE UNIE VOOR NOORWEGEN (DE HEER THORBJØRN JAGLAND, VOORZITTER VAN HET NOORS PARLEMENT)**

De spreker stelt dat, voor hem persoonlijk, het beste alternatief het lidmaatschap van de Europese Unie zou zijn.

In de jaren 90 werd onder EU-Commissievoorzitter Delors de interne markt gerealiseerd.

De landen die geen lid konden worden van de Europese Unie, kregen wel toegang tot de interne EU-markt op voorwaarde dat zij de regels respecteerden.

Deze toegang geldt echter niet voor landbouwproducten en vis.

Precies daarom is Noorwegen geen lid geworden van de Europese Unie. (Bij het toetredingsreferendum – 1995, was 48% van de bevolking voorstander van toetreding.)

De Europese Economische Ruimte heeft desalniettemin positieve effecten voor Noorwegen.

Duizenden jongeren kunnen eveneens participeren aan het EU-Socratesprogramma. Tevens kan deelgenomen worden aan het cultureel kaderprogramma van de Europese Unie.

Het belangrijkste probleem is dat men alle regels moet aanvaarden van de Europese Unie wil men participeren. Dit stelt een probleem van democratisch tekort, aangezien het nationaal parlement hierin geen zeggenschap heeft.

De Lissabonstrategie en het energiebeleid maken geen deel uit van de EER-overeenkomst. Dit zou een bijzondere overeenkomst vergen.

Voor EU-buitenstaanders zijn er te veel reguleringen voor de marktcohesie. De Europese Unie heeft een te bureaucratisch karakter.

De rol van de nationale parlementen moet gevaloriseerd worden.

L'intervenant plaide également en faveur d'une réforme de la politique agricole dans la perspective du développement durable. Cela vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la politique de l'UE. Le développement durable est aussi capital que la paix.

Enfin, on ne considère pas que l'Espace économique européen porte atteinte au marché unique mais on estime, au contraire, qu'il l'enrichit.

De spreker pleit er ook voor het landbouwbeleid te hervormen vanuit het oogpunt van duurzame ontwikkeling. Dat geldt overigens voor het hele EU-beleid. Duurzame ontwikkeling is even belangrijk als vrede.

Tot slot werd gesteld dat de Europese Economische Ruimte geen afbreuk doet aan de eenheidsmarkt, maar wel integendeel een verrijking betekent.

**ANNEXES**

---

**BIJLAGEN**

---



**Annexe – Bijlage 1**





Copenhague, le 1 juillet 2006

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

### CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

#### Remarques préliminaires

- 1) La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue à Copenhague les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2006. Les présidents des Parlements nationaux des États-membres de l'Union européenne ou leur représentant attitré de 37 chambres parlementaires des 25 États-membres de l'Union européenne ainsi que le président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les présidents des deux pays adhérents et des deux pays candidats ainsi que les présidents des Parlements de la Norvège et du Lichtenstein ont également participé. La conférence a été présidée par M. Christian Mejdahl, président du Parlement danois.
- 2) Le premier et principal thème débattu était la coopération interparlementaire et l'avenir de l'Europe. M. Christian Mejdahl a ouvert la Conférence en rappelant aux participants que le moment de la Conférence était très opportun en ce sens qu'elle a lieu deux semaines seulement après la décision du Conseil européen de prolonger la période de réflexion et d'encourager les Parlements nationaux à renforcer leur coopération dans le cadre de la COSAC (Conférence des commissions des affaires européennes) en matière de suivi du principe de subsidiarité.
- 3) M. Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre du gouvernement danois, a abordé le thème de l'avenir de l'Europe. Le Premier ministre a souligné trois questions qui, selon lui, doivent être abordées par l'Union européenne : comment l'Europe peut-elle fournir des résultats concrets à ses citoyens ; quel est l'avenir du traité constitutionnel et quelle est la capacité d'absorption de l'Union européenne ? Dans son intervention, le Premier ministre a donné un aperçu de sa stratégie pour relever ces défis. Tout d'abord, il a indiqué que l'Europe devait promouvoir la croissance et l'emploi et, par là, la sécurité sociale. Ensuite, eu égard à l'avenir de l'Europe, le Premier ministre a souligné qu'il était certain que la Présidence allemande et les Présidences suivantes seraient capables de trouver des solutions viables. Finalement, sur la question de l'élargissement, le Premier ministre a

confirmé qu'il ne faisait aucun doute que le processus d'élargissement devait se poursuivre. Néanmoins, il a signalé qu'il existait des limites quant à la rapidité et à l'ampleur d'élargissement de l'Union européenne dans la mesure où la coopération européenne entend maintenir sa capacité à fournir des solutions aux défis auxquels l'Europe est confrontée.

- 4) Dans son intervention sur l'avenir de l'Europe, Mme Margot Wallström, Vice-présidente de la Commission européenne, a souligné le besoin d'une coopération renforcée entre la Commission et les Parlements nationaux. Mme Wallström a fait remarquer qu'une plus grande participation des Parlements nationaux pourrait contribuer, d'une part, à une meilleure adaptation des politiques européennes à des circonstances diverses et, d'autre part, à leur mise en œuvre efficace. En ce qui concerne les réactions de la Commission vis-à-vis des commentaires des Parlements nationaux sur des propositions législatives, la Commissaire Wallström a noté que la Commission pouvait très bien modifier une proposition à la lumière des commentaires reçus des Parlements nationaux.
- 5) Suite à la présentation de la Commissaire Wallström et au débat subséquent, les deux rapporteurs sur le sujet de l'avenir de l'Europe, M. Christian Mejdahl, président du Parlement danois, et M. Hubert Haenel, représentant du président du Sénat français, ont présenté leurs rapports. Alors que M. Mejdahl a souligné le besoin de renforcer la coopération interparlementaire, M. Haenel a mis l'accent sur le paradoxe de l'Union européenne : celle-ci en fait trop dans certains domaines et pas assez dans d'autres. MM. Mejdahl et Haenel étaient d'accord sur le fait que les dispositions du traité en vigueur sur le principe de subsidiarité pourraient être mieux utilisées.
- 6) Dr. Andreas Khol, président du Conseil national autrichien, et M. Josep Borrell, président du Parlement européen, ont présenté un rapport sur les résultats de la réunion parlementaire conjointe sur l'avenir de l'Europe qui s'est déroulée les 8 et 9 mai 2006 au Parlement européen. Ils étaient tous les deux d'accord pour dire que ce forum constitue une plateforme idéale pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques entre les parlementaires européens pendant la période de réflexion. MM. Khol et Borrell ont suggéré qu'une nouvelle réunion conjointe sur l'avenir de l'Europe soit organisée par le Parlement européen et la prochaine Présidence finlandaise les 4 et 5 décembre 2006. M. Paavo Lipponen, président du Parlement finlandais, a réitéré l'invitation formelle à cette réunion durant son intervention subséquente.
- 7) Dans l'après-midi du 30 juin, M. Christian Mejdahl a annoncé que le site de l'IPEX était officiellement ouvert et à la disposition des Parlements nationaux. M. Mejdahl a fait remarquer que l'IPEX contribuera à accroître la transparence au sein de l'Union européenne et, ce qui plus important encore, à améliorer le travail des Parlements nationaux sur les questions européennes. En outre, il a souligné que le succès de l'IPEX dépendait directement des engagements pris par les Parlements nationaux de mettre à jour et d'utiliser le site régulièrement.

M. Mejdahl a pris note de l'adoption d'un ensemble de lignes directrices préparé par la Présidence danoise sur le « Calendrier de la coopération interparlementaire ». Ces lignes directrices comprennent des dispositions techniques et procédurales sur la mise à jour et la maintenance du calendrier, qui sera désormais placé sur le site IPEX sous l'autorité du Parlement organisant la Conférence des présidents suivante.

- 8) À la suite du lancement du site IPEX, le débat sur l'avenir de l'Europe a été relancé.
- 9) Le deuxième sujet débattu était l'échange d'informations sur les débats organisés au sein des Parlements nationaux sur le programme législatif et de travail annuel de la Commission. Dans le cadre de ses remarques préliminaires, M. Mejdahl a noté que les secrétaires généraux avaient recommandé d'entamer les débats à venir lors de la publication de la stratégie politique annuelle de la Commission au mois de mars. M. Mejdahl a suggéré que la Commission européenne présente sa stratégie politique annuelle collectivement aux Parlements nationaux soit dans le cadre de la Conférence des Présidents, soit lors d'une réunion de la COSAC, soit dans le cadre d'une réunion interparlementaire spéciale organisée par le Parlement européen et le Parlement de l'État-membre ayant la présidence de l'Union européenne. M. Mejdahl a suggéré que les Parlements nationaux pourraient organiser des débats nationaux avec la participation éventuelle de commissions parlementaires sectorielles. Selon la Présidence danoise, le débat sur la stratégie politique annuelle devrait culminer avec la présentation par la Commission du programme législatif et de travail qui s'ensuit au sein de la COSAC et devrait être suivi par des débats coïncidents au sein des Parlements nationaux. Certains présidents ont toutefois signalé qu'en raison de contraintes parlementaires et constitutionnelles, il était possible que la recommandation de la Présidence danoise ne soit pas intégralement mise en œuvre dans leurs Parlements.
- 10) M. Giulio Tremonti, Vice-président de la Chambre des députés d'Italie, a présenté les résultats du groupe de travail sur « l'Assistance aux Parlements des nouvelles démocraties émergentes ». M. Tremonti a encouragé les présidents à poursuivre les résultats concrets du groupe de travail et recommandé à la prochaine Présidence de la Conférence de suivre les conclusions du rapport final.
- 11) M. Thorbjørn Jagland, président du Parlement norvégien, était invité à présenter son intervention « L'Union européenne vue de l'extérieur – Pourquoi l'EEE est, pour la Norvège, une bonne alternative à l'Union européenne ».
- 12) Le président du Parlement danois a clôturé la Conférence en présentant les conclusions de la Présidence.

## Conclusions de la Présidence

### *Concernant l'avenir de l'Europe*

- 1) Les présidents prennent note de la décision du Conseil européen visant à demander à la prochaine Présidence allemande de préparer un rapport pendant le premier semestre 2007 sur les possibilités de renforcement de la coopération au sein de l'Union européenne. Les présidents rappellent que le rapport servira de base aux futures décisions sur le traité constitutionnel qui seront prises par le Conseil européen sous la Présidence française. Les présidents suggèrent que les vues des Parlements nationaux soient prises en considération dans le rapport final.
- 2) Les présidents notent qu'avec la ratification du traité constitutionnel en Estonie et en Belgique, les Parlements de 15 États-membres ont déjà approuvé le traité constitutionnel. En outre, ils se félicitent de la poursuite de ce processus grâce à la ratification par le Parlement finlandais attendue dans un avenir proche. Les présidents respectent le droit de certains Parlements de proroger leur ratification.
- 3) Les présidents saluent l'initiative du Parlement finlandais et du Parlement européen visant à organiser une seconde réunion parlementaire conjointe sur l'avenir de l'Europe qui inclurait un débat sur les développements à venir envisageables de l'Union européenne.
- 4) Les présidents notent que 18 États-membres ont déjà ratifié le traité d'adhésion concernant la Roumanie et la Bulgarie. Les présidents se félicitent à l'idée d'accueillir, dans un avenir proche, la Roumanie et la Bulgarie à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne à titre d'États-membres de plein droit.

### *Concernant la coopération interparlementaire*

- 5) Les présidents suggèrent à la COSAC d'envisager une discussion concernant le renforcement de la coopération européenne sur le suivi du principe de subsidiarité, comme l'a suggéré le Conseil européen les 15 et 16 juin. Cette discussion pourra être rapportée lors de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne à Bratislava en 2007.
- 6) Les présidents invitent les Parlements nationaux à examiner la façon dont la coopération sur le suivi des principes de subsidiarité et de proportionnalité pourrait être renforcée.
- 7) Les présidents invitent la prochaine Présidence de la Conférence des Présidents à former un groupe de travail chargé d'examiner la façon d'améliorer la coopération interparlementaire. Les présidents conviennent que le groupe de travail devrait être ouvert à tous les Parlements européens et définir sa propre méthode de travail. Le groupe de travail est invité à préparer un rapport pour la prochaine Conférence des Présidents à Bratislava sur les sujets suivants :
  - Les lignes directrices de la Haye peuvent-elles être renforcées ?

## 5

- La coordination entre les divers forums de coopération interparlementaire, tels que la Conférence des présidents, la COSAC, les réunions des commissions spécialisées, les réunions parlementaires conjointes organisées par le Parlement européen et le Parlement de l'État-membre ayant la Présidence de l'Union européenne, peut-elle être améliorée ? Le cas échéant, comment ?
- Le modèle actuel de désignation de la Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne peut-il être amélioré ?
- Les Parlements nationaux peuvent-ils renforcer la coopération entre eux, le Parlement européen et la Commission européenne ?

*Concernant IPEX*

- 8) Les présidents saluent chaleureusement le lancement officiel du site IPEX. Les présidents s'attendent à ce que le projet IPEX produise des résultats et avantages concrets au profit des Parlements nationaux dans le cadre de l'amélioration du pouvoir de contrôle parlementaire de la politique européenne.
- 9) Les présidents soulignent l'importance de garantir que les informations et les documents sont régulièrement téléchargés sur le site IPEX.
- 10) Les présidents notent que la bonne coopération entre la COSAC et l'IPEX devrait éliminer tout double emploi.
- 11) Les présidents invitent la Commission à garantir un transfert ponctuel et efficace des documents de la Commission dans la base de données de l'IPEX avec les informations bibliographiques pertinentes (métadonnées) afin de permettre la création automatique de dossiers IPEX.
- 12) Les présidents invitent le conseil de l'IPEX à entamer un dialogue avec le Conseil afin d'assurer le transfert sur le site de l'IPEX des propositions du Conseil relevant des deuxième et troisième piliers de l'Union européenne.

*Concernant les relations avec la Commission européenne*

- 13) Les présidents saluent l'engagement pris par la Commission européenne concernant le transfert direct des propositions législatives aux Parlements nationaux lors de leur adoption. En outre, ils soulignent l'aval donné par le Conseil européen les 15 et 16 juin à cet engagement.
- 14) Les présidents saluent le fait que la Commission européenne encourage les Parlements nationaux à commenter les propositions législatives ainsi que les documents de consultation.
- 15) Les présidents saluent le fait que les chefs d'États et de gouvernement demandent à la Commission européenne de prendre dûment en considération les commentaires des Parlements nationaux sur les propositions législatives et les documents de consultation, notamment en ce qui concerne les principes de subsidiarité et de proportionnalité.
- 16) Les présidents encouragent la Commission européenne à répondre par écrit aux commentaires transmis par les Parlements nationaux concernant de nouvelles propositions législatives ou de nouveaux documents de consultation.

## 6

- 17) Les présidents invitent la Commission européenne à assurer la traduction en temps opportun des propositions législatives et des documents de consultation dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et leur transmission aux Parlements nationaux afin de permettre à ces derniers d'examiner les propositions et les documents dans les mêmes conditions.
- 18) Les présidents demandent à la Commission européenne d'envisager une participation aux débats des Parlements nationaux sur les nouveaux programmes et propositions importants.

*Concernant les débats parlementaires sur la stratégie politique annuelle et sur le programme législatif et de travail annuel*

- 19) Tout en respectant les différentes traditions parlementaires et différents systèmes constitutionnels des États-membres, les présidents encouragent les Parlements nationaux à examiner la stratégie politique annuelle et à consulter la Commission concernant leurs conclusions. Les présidents encouragent également les Parlements nationaux à tenter l'expérience d'un débat co ncident sur le programme législatif et de travail dans le mois suivant sa publication. Les présidents invitent les secrétaires généraux à envisager des dispositions spécifiques concernant la présentation par la Commission de sa stratégie politique annuelle et de son programme législatif et de travail aux Parlements nationaux en 2007.
- 20) Les présidents invitent la Commission européenne à améliorer la forme du programme législatif et de travail afin de faciliter les débats au sein des Parlements nationaux. Plus particulièrement, les présidents invitent la Commission européenne à fournir des informations spécifiques, y compris des références aux évaluations d'impact et aux rapports de synthèse, sur toutes les initiatives prioritaires et non-prioritaires figurant dans les annexes et listes indicatives associées. Les présidents demandent à la Commission européenne de publier en temps opportun les annexes et les listes indicatives dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

*Concernant la transparence*

- 21) Les présidents rappellent que le renforcement de la transparence au sein de l'Union européenne figure à l'ordre du jour depuis plus de dix ans. Dans ce contexte, les présidents saluent la décision prise par le Conseil européen de mettre en place une nouvelle politique générale visant une plus grande transparence dans les travaux du Conseil des ministres.
- 22) Les présidents prennent note avec satisfaction des conclusions du Conseil européen concernant une nouvelle politique générale de transparence. Les présidents notent que la nouvelle politique ouvrira les réunions afférentes à la législation adoptée par le biais de la procédure de codécision. En outre, les présidents rappellent que la présentation de toute nouvelle législation par la Commission, autre que celle adoptée par le biais de la procédure de codécision, devrait être ouverte au public. Les présidents invitent le Conseil des ministres à mettre en œuvre la nouvelle politique dans la mesure la plus large possible.

*Concernant la rationalisation de la coopération interparlementaire en Europe*

- 23) Les présidents prennent note des travaux du Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) sur la rationalisation de la coopération interparlementaire en Europe, et en attendent les conclusions.

*Concernant l'assistance aux Parlements des nouvelles démocraties émergentes*

- 24) Les présidents saluent les résultats concrets du groupe de travail et recommandent que la prochaine Présidence tienne compte des conclusions contenues dans le rapport final. Les présidents invitent la Présidence danoise et la Présidence slovaque à envoyer le rapport final au Parlement européen et à la Commission.
- 25) Les présidents demandent aux secrétaires généraux de conclure les accords nécessaire permettant de poursuivre l'objectif de créer un échange d'informations efficace et rentable entre les Parlements nationaux, le Parlement européen et les services de la Commission européenne dans le cadre des réseaux et outils existants à l'échelon européen et global.
- 26) Les présidents demandent à la Présidence de la Conférence des Présidents, en coopération avec les Parlements danois et italien, de prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour améliorer la coopération avec la Commission européenne à cet égard.

*Transmission des conclusions*

- 27) Les présidents invitent la Présidence danoise à publier ses conclusions sur le site de la Conférence des Présidents et à les transmettre au Président de la Commission européenne, au Président du Conseil et à la troika de la COSAC.

Kopenhagen, 1 juli 2006

**CONFERENTIE VAN DE VOORZITTERS VAN DE  
PARLEMENTEN VAN DE EUROPESE UNIE**

**CONCLUSIES VAN HET VOORZITTERSCHAP**

**Voorafgaande opmerkingen**

- 1) De Conferentie van de voorzitters van de parlementen van de Europese Unie heeft in Kopenhagen plaatsgehad op 30 juni en 1 juli 2006. Aan de conferentie werd deelgenomen door de voorzitters van de nationale parlementen van de lidstaten van de Europese Unie (of door hun officiële vertegenwoordiger) van 37 assemblees van de 25 lidstaten van de Europese Unie, alsook door de voorzitter van het Europees Parlement. De voorzitters van de twee toetredende landen en van de twee kandidaat-lidstaten, alsook de voorzitters van het Noorse en het Liechtensteinse parlement, namen eveneens deel aan de Conferentie. Die werd voorgezeten door de heer Christian Mejdahl, voorzitter van het Deense parlement.
- 2) Het eerste besproken thema, dat tevens het belangrijkste was, handelde over de interparlementaire samenwerking en de toekomst van Europa. De heer Christian Mejdahl opende de Conferentie door de deelnemers eraan te herinneren dat het tijdstip ervan bijzonder gelegen kwam, in die zin dat zij plaatsheeft amper twee weken na de beslissing van de Europese Raad om de reflectieperiode te verlengen en de nationale parlementen aan te moedigen nauwer samen te werken in het kader van de Conferentie van de commissies voor Europese aangelegenheden (COSAC) inzake de opvolging van het subsidiariteitsbeginsel.
- 3) De heer Anders Fogh Rasmussen, eerste minister van de Deense regering, sneed het thema van de toekomst van Europa aan. Hij onderstreepte drie aangelegenheden die de Europese Unie volgens hem moet behandelen: hoe kan Europa haar burgers concrete resultaten aanbieden; wat is de toekomst van het Grondwetsverdrag; en wat is de toetredingscapaciteit van de Europese Unie? In zijn betoog gaf de eerste minister een overzicht van zijn strategie om die uitdagingen aan te gaan. Eerst gaf hij aan dat Europa de groei en de werkgelegenheid moet bevorderen, en daardoor ook de sociale zekerheid. Vervolgens onderstreepte hij, met betrekking tot de toekomst van Europa, dat het Duitse voorzitterschap en ook de volgende voorzitterschappen zeker in staat zouden zijn haalbare oplossingen uit te werken. Ten slotte bevestigde hij in verband met het vraagstuk van de uitbreiding dat het geen twijfel lijdt dat het uitbreidingsproces moet doorgaan. Hij merkte niettemin op dat er grenzen zijn aan de snelheid en de reikwijdte waarmee de Europese Unie zal uitbreiden, aangezien de Europese samenwerking haar volle mogelijkheden wil behouden om oplossingen aan te reiken voor de uitdagingen waaraan Europa het hoofd moet bieden.

- 4) In haar betoog over de toekomst van Europa beklemtoonde mevrouw Margot Wallström, vice-voorzitter van de Europese Commissie, de nood aan meer samenwerking tussen de Commissie en de Europese parlementen. Mevrouw Wallström merkte op dat een grotere deelname van de nationale parlementen zou kunnen bijdragen tot enerzijds een betere afstelling van het Europees beleid op de verschillende omstandigheden en anderzijds tot de doeltreffende uitvoering ervan. Aangaande de reactie van de Commissie op de commentaar van de Europese parlementen over wetgevingsvoorstellen stipte commissaris Wallström aan dat het best mogelijk is dat de Commissie een voorstel bijstuurt op grond van de commentaar van de nationale parlementen.
- 5) Na de voorstelling door commissaris Wallström en het daaropvolgende debat hebben de twee rapporteurs over de toekomst van Europa, de heer Christian Mejdahl, voorzitter van het Deense parlement, en de heer Hubert Haenel, vertegenwoordiger van de voorzitter van de Franse Senaat, hun rapporten voorgesteld. De heer Mejdahl onderstreepte de behoefte om de interparlementaire samenwerking op te voeren, terwijl de heer Haenel de klemtoon heeft gelegd op de paradox van de Europese Unie: die doet te veel op bepaalde gebieden en te weinig op andere. De heren Mejdahl en Haenel waren het erover eens dat de bepalingen van het vigerende verdrag over het subsidiariteitsbeginsel beter zouden kunnen worden benut.
- 6) Dr. Andreas Khol, voorzitter van de Oostenrijkse Nationale Raad, en de heer Josep Borrell, voorzitter van het Europees Parlement, stelden een rapport voor over de resultaten van de gemeenschappelijke Europese vergadering over de toekomst van Europa, die op 8 en 9 mei 2006 in het Europees Parlement heeft plaatsgehad. Zij waren het er beide over eens dat dit forum een ideaal platform vormt om de Europese parlementsleden tijdens de reflectieperiode ideeën en goede praktijken te laten uitwisselen. De heren Khol en Borrell suggereerden dat een nieuwe gemeenschappelijke vergadering over de toekomst van Europa door het Europees Parlement en het volgende Finse voorzitterschap zou worden georganiseerd op 4 en 5 december 2006. De heer Paavo Lipponen, voorzitter van het Finse parlement, heeft daarop het woord genomen om de formele uitnodiging voor die vergadering te herhalen.
- 7) Tijdens de namiddagvergadering van 30 juni kondigde de heer Christian Mejdahl aan dat de IPEX-site officieel was geopend en ter beschikking stond van de nationale parlementen. De heer Mejdahl merkte op dat IPEX zal bijdragen tot een grotere transparantie in de Europese Unie en, wat nog belangrijker is, tot een verbetering van het werk van de nationale parlementen over de Europese aangelegenheden. Bovendien onderstreepte hij dat het succes van IPEX rechtstreeks afhankelijk is van de verbintenissen van de nationale parlementen om de site bij te werken en geregeld te gebruiken.  
De heer Mejdahl nam nota van de aanneming van een aantal door het Finse voorzitterschap voorbereide richtlijnen over de "*Calendar for Interparliamentary Cooperation*". Die richtlijnen omvatten technische en procedurele bepalingen over de bijwerking en updating van het tijdpad, dat voortaan op de IPEX-site zal worden geplaatst onder het gezag van het parlement dat de volgende Conferentie van de voorzitters organiseert.

- 8) Na het opstarten van de IPEX-site werd het debat over de toekomst van Europa hervat.
- 9) Het tweede besproken thema was de uitwisseling van informatie over de debatten die in de nationale parlementen hadden plaatsgehad over het jaarlijks wetgevings- en werkprogramma van de Commissie. In zijn voorafgaande opmerkingen stipte de heer Mejdahl aan dat de secretarissen-generaal hadden aanbevolen de toekomstige debatten aan te vatten ter gelegenheid van de publicatie van de jaarlijkse beleidsstrategie van de Commissie, in de maand maart. De heer Mejdahl suggereerde dat de Europese Commissie zijn jaarlijkse beleidsstrategie collectief aan de nationale parlementen zou voorstellen, ofwel in het kader van de Conferentie van de voorzitters, ofwel naar aanleiding van een COSAC-vergadering, ofwel in het kader van een speciale interparlementaire vergadering die zou worden georganiseerd door het Europees Parlement en het parlement van de lidstaat die het voorzitterschap van de Europese Unie uitoefent. De heer Mejdahl suggereerde dat de nationale parlementen nationale debatten zouden kunnen organiseren, eventueel met medewerking van sectorale parlementaire commissies. Volgens het Deense voorzitterschap zou het debat over de jaarlijkse beleidsstrategie moeten uitmonden in de voorstelling door de Commissie van het wetgevings- en werkprogramma dat er bij de COSAC uit volgt, en zou het moeten worden gevolgd door gelijktijdige debatten in de nationale parlementen. Bepaalde voorzitters hebben niettemin gemeld dat het mogelijk is dat de aanbeveling van het Deense voorzitterschap niet helemaal kan worden uitgevoerd, wegens parlementaire en grondwettelijke beperkingen in hun parlement.
- 10) De heer Giulio Tremonti, ondervoorzitter van de Kamer van afgevaardigden van Italië, stelde de resultaten van de werkgroep over "*Assistance to Parliaments of New and Emerging Democracies*" voor. De heer Tremonti moedigde de voorzitters aan de concrete resultaten van de werkgroep voort te zetten en gaf het volgende voorzitterschap van de Conferentie de raad de conclusies van het eindrapport te volgen.
- 11) De heer Thorbjørn Jagland, voorzitter van het Noorse parlement, werd uitgenodigd om zijn bijdrage voor te stellen: "*The EU seen from the outside - why the EEA is a good alternative to the EU for Norway*".
- 12) De voorzitter van het Deense parlement sloot de Conferentie af met de voorstelling van de conclusies van het voorzitterschap.

## **Conclusies van het voorzitterschap**

### ***Aangaande de toekomst van Europa***

- 1) De voorzitters nemen nota van de beslissing van de Europese Raad om het volgende Duitse voorzitterschap te vragen gedurende het eerste halfjaar van 2007 een rapport voor te bereiden over de mogelijkheden om de samenwerking in de Europese Unie op te voeren. De voorzitters herinneren eraan dat het rapport als basis zal dienen voor de toekomstige beslissingen over het Grondwetsverdrag, die door de Europese Raad onder het Franse voorzitterschap zullen worden genomen. De voorzitters suggereren dat het standpunt van de nationale parlementen in het eindverslag in overweging wordt genomen.
- 2) De voorzitters merken op dat met de ratificatie van het Grondwetsverdrag in Estland en België de parlementen van 15 lidstaten het Grondwetsverdrag al hebben goedgekeurd. Bovendien verheugen zij zich over de voortzetting van dit proces dankzij de voor de nabije toekomst verwachte ratificatie door het Finse parlement. De voorzitters eerbiedigen het recht van bepaalde parlementen om de ratificatie uit te stellen.
- 3) De voorzitters verwelkomen het initiatief van het Finse parlement en van het Europees Parlement met het oog op de organisatie van een tweede gemeenschappelijke parlementaire vergadering over de toekomst van Europa, die een debat zou inhouden over de mogelijke toekomstige ontwikkelingen van de Europese Unie.
- 4) De voorzitters merken op dat al 18 lidstaten het toetredingsverdrag met betrekking tot Roemenië en Bulgarije hebben bekrachtigd. De voorzitters verheugen zich bij de idee in een nabije toekomst beide landen als volwaardige lidstaten te kunnen ontvangen op de Conferentie van de voorzitters van de parlementen van de Europese Unie.

### ***Aangaande de interparlementaire samenwerking***

- 5) De voorzitters stellen de COSAC voor een bespreking te overwegen over de opvoering van de Europese samenwerking inzake de opvolging van het subsidiariteitsbeginsel, zoals op 15 en 16 juni door de Europese Raad is voorgesteld. Over deze bespreking kan op de volgende Conferentie van de voorzitters van de parlementen van de Europese Unie in Bratislava in 2007 verslag worden uitgebracht.
- 6) De voorzitters verzoeken de nationale parlementen te onderzoeken hoe de samenwerking over de opvolging van het subsidiariteits- en evenredigheidsbeginsel zou kunnen worden opgevoerd.
- 7) De voorzitters verzoeken het volgende voorzitterschap van de Conferentie van de voorzitters een werkgroep op te richten die ermee wordt belast te onderzoeken hoe de interparlementaire samenwerking kan worden verbeterd. De voorzitters zijn het erover eens dat de werkgroep voor alle Europese parlementen zou moeten openstaan en zijn eigen werkwijze zou moeten bepalen.

De werkgroep wordt verzocht tegen de volgende Conferentie van de voorzitters in Bratislava rapport over de volgende onderwerpen voor te bereiden:

- Kunnen de richtsnoeren van Den Haag worden versterkt?
- Is een verbetering mogelijk van de coördinatie tussen de verschillende fora van interparlementaire samenwerking (zoals de Conferentie van de voorzitters, de COSAC, de vergaderingen van de gespecialiseerde commissies, de gemeenschappelijke parlementaire vergaderingen die worden georganiseerd door het Europees Parlement en het parlement van de lidstaat die het voorzitterschap van de Europese Unie uitoefent? Zo ja, hoe?
- Is het huidige model om het voorzitterschap van de Conferentie van de voorzitters van de parlementen van de Europese Unie aan te wijzen vatbaar voor verbetering?
- Kunnen de nationale parlementen de onderlinge samenwerking en die met het Europees Parlement en de Europese Commissie opvoeren?

#### ***Aangaande IPEX***

- 8) De voorzitters zijn de officiële start van de IPEX-site bijzonder genegen. Zij verwachten van het IPEX-project concrete resultaten en voordelen voor de nationale parlementen in verband met de verbetering van de parlementaire controlebevoegdheid met betrekking tot het Europees beleid.
- 9) De voorzitters leggen er de nadruk op dat het belangrijk is te garanderen dat de informatie en de documenten geregeld op de IPEX-site worden geüpload.
- 10) De voorzitters merken op dat de goede samenwerking tussen de COSAC en IPEX alle overlapping zou moeten uitschakelen.
- 11) De voorzitters verzoeken de Commissie een specifieke en efficiënte overdracht van de documenten van de Commissie in de IPEX-database te waarborgen, met de relevante bibliografische informatie (metagegevens), zodat de automatische samenstelling van IPEX-dossiers mogelijk wordt.
- 12) De voorzitters verzoeken de IPEX-raad een dialoog met de Raad aan te gaan, zodat de overdracht op de IPEX-site van de voorstellen van de Raad met betrekking tot de tweede en de derde pijler van de Europese Unie wordt gewaarborgd.

#### ***Aangaande de betrekkingen met de Europese Commissie***

- 13) De voorzitters verwelkomen de verbintenis van de Europese Commissie in verband met de rechtstreekse overdracht van wetgevingsvoorstellen naar de nationale parlementen naar aanleiding van hun goedkeuring. Zij wijzen er bovendien op dat de Europese Raad op 15 en 16 juni aan deze verbintenis haar steun heeft toegezegd.
- 14) De voorzitters scharen zich achter de wil van de Europese Commissie om de nationale parlementen aan te sporen te zorgen voor commentaar bij de wetgevingsvoorstellen en consultatiedocumenten.

- 15) De voorzitters zijn verheugd met het feit dat de staatshoofden en regeringsleiders de Europese Commissie vragen de commentaren van de nationale parlementen op de wetgevingsvoorstellen en de consultatiedocumenten terdege in overweging te nemen, met name wat het subsidiariteits- en evenredigheidsbeginsel betreft.
- 16) De voorzitters sporen de Europese Commissie aan om schriftelijk te reageren op de commentaren die de nationale parlementen doorzenden in verband met nieuwe wetgevingsvoorstellen of nieuwe consultatiedocumenten.
- 17) De voorzitters verzoeken de Europese Commissie de wetgevingsvoorstellen en consultatiedocumenten in alle officiële talen van de Europese Unie tijdig te vertalen en naar de nationale parlementen door te zenden, zodat deze de voorstellen en documenten onder dezelfde omstandigheden kunnen bestuderen.
- 18) De voorzitters vragen de Europese Commissie te overwegen aan de debatten van de nationale parlementen over de nieuwe belangrijke programma's en voorstellen deel te nemen.

***Aangaande de parlementaire debatten over de jaarlijkse beleidsstrategie en het jaarlijks wetgevings- en werkprogramma***

- 19) Met inachtneming van de verschillende parlementaire tradities en verschillende grondwetssystemen van de lidstaten sporen de voorzitters de nationale parlementen aan om de jaarlijkse beleidsstrategie te onderzoeken en de Commissie te raadplegen betreffende hun conclusies. De voorzitters sporen de nationale parlementen eveneens aan een gelijktijdig debat uit te proberen over het wetgevings- en werkprogramma in de maand na de publicatie ervan. De voorzitters verzoeken de secretarissen-generaal specifieke maatregelen te overwegen betreffende de voorstelling door de Commissie van haar jaarlijkse beleidsstrategie en wetgevings- en werkprogramma aan de nationale parlementen in 2007.
- 20) De voorzitters verzoeken de Europese Commissie de vorm van het wetgevings- en werkprogramma te verbeteren, teneinde de debatten in de nationale parlementen te vergemakkelijken. Meer bepaald verzoeken zij de Europese Commissie specifieke informatie te verstrekken, met inbegrip van verwijzingen naar de impactevaluaties en de syntheserapporten, over alle prioritaire en niet-prioritaire initiatieven die in de bijlagen en de bijbehorende indicatieve lijsten voorkomen. De voorzitters vragen de Europese Commissie de bijlagen en de indicatieve lijsten in alle officiële talen van de Europese Unie tijdig te publiceren.

***Aangaande de transparantie***

- 21) De voorzitters herinneren eraan dat de opvoering van de transparantie in de Europese Unie al meer dan tien jaar op de agenda staat.

In dat verband verwelkomen zij de beslissing van de Europese Raad om een nieuw algemeen beleid vast te stellen dat gericht is op meer transparantie in de werkzaamheden van de Raad van Ministers.

- 22) De voorzitters nemen met voldoening nota van de conclusies van de Europese Raad betreffende een nieuw algemeen beleid inzake transparantie. Zij merken op dat het nieuwe beleid vergaderingen mogelijk maakt met betrekking tot de wetgeving die via de medebeslissingprocedure wordt aangenomen. Bovendien herinneren zij eraan dat het indienen van alle nieuwe wetgeving door de Commissie die anders dan via de medebeslissingprocedure wordt goedgekeurd, voor het publiek zou moeten openstaan. Zij verzoeken de Raad van Ministers het nieuwe beleid in een zo ruim mogelijke mate ten uitvoer te brengen.

#### *Aangaande de rationalisatie van de interparlementaire samenwerking in Europa*

- 23) De voorzitters nemen nota van de werkzaamheden van het "European Centre for Parliamentary Research and Documentation" (ECPRD) over de rationalisatie van de interparlementaire samenwerking in Europa en wachten de conclusies af.

#### *Aangaande de bijstand aan de parlementen in de opkomende democratieën*

- 24) De voorzitters verwelkomen de concrete resultaten van de werkgroep en bevelen aan dat het volgende voorzitterschap met de conclusies van het eindrapport rekening houdt. De voorzitters verzoeken het Deense en het Slovaakse voorzitterschap om het eindrapport naar het Europees Parlement en de Commissie over te zenden.
- 25) De voorzitters vragen aan de secretarissen-generaal om de nodige overeenkomsten te sluiten waarmee het mogelijk wordt de doelstelling na te streven van efficiënte en rendabele informatie-uitwisseling tussen de nationale parlementen, het Europees Parlement en de diensten van de Europese Commissie, in het kader van de bestaande netwerken en instrumenten op Europees en wereldvlak.
- 26) De voorzitters vragen aan het voorzitterschap van de Conferentie van de voorzitters, in samenwerking met het Deense en het Italiaanse parlement, om alle nodig geachte maatregelen te treffen om de samenwerking met de Europese Commissie in dat verband te verbeteren.

#### *Overzending van de conclusies*

- 27) De voorzitters verzoeken het Deense voorzitterschap de conclusies te publiceren op de site van de Conferentie van de voorzitters en om ze over te zenden aan de voorzitter van de Europese Commissie, aan de voorzitter van de Raad en aan de trojka van de COSAC.

**Annexe – Bijlage 2**



# Deel III

-----

## List of participants

20 June 2006



LIST OF PARTICIPANTS  
CONFERENCE OF SPEAKERS OF EU PARLIAMENTS  
COPENHAGEN, 29 JUNE – 2 JULY 2006

AUSTRIA / AUTRICHE – NATIONALRAT

H.E. Andreas KHOL, Speaker  
Mr Georg POSCH, Secretary General  
Mr Alexis WINTONIAK, Head of the EU and International Service  
Mr Gerhard KOLLER, Head of the European Affairs Division

AUSTRIA / AUTRICHE – BUNDESRAT

H.E. Sissy ROTH-HALVAX, Speaker  
Mr Walter LABUDA, Secretary General

AUSTRIAN EMBASSY – COPENHAGEN

H.E. Erich BUTTENHAUSER, Ambassador  
Mr Stefan PEHRINGER, Minister Counsellor  
Mr Herbert BITZAN, Counsellor

BELGIUM / BELGIQUE – SÉNAT / SENAAT

Mr Luc BLONDEEL, Secretary General

BELGIUM / BELGIQUE – CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS / KAMER VAN  
VOLKS-VERTEGENWOORDIGERS

H.E. Herman DE CROO, Speaker  
Mr Robert MYTTENAERE, Secretary General  
Mr Hugo D'HOLLANDER, Principal Advisor

BELGIAN EMBASSY – COPENHAGEN

Ref. 05-001806-1

H.E. Marc VAN CRAEN, Ambassador  
Mr Jan BOUCHET, Counsellor  
Ms Isabel DECEUNINCK, Attaché

BULGARIA / BULGARIE – NARODNO SOBRANIE

H.E. Georgi PIRINSKI, Speaker  
Mr Ocnyan AVRAMOV, Secretary General  
Mr Atanas PAPANOV, Chairman of the EU-Committee  
Ms Veronica ANTOVA, Director  
N.N., Security Officer

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF BULGARIA – COPENHAGEN

H.E. Ivan DIMITROV, Ambassador  
Mr Kiril DIMITROV, Minister Counsellor

CROATIA / CROATIE – HRVATSKI SABOR

H.E. Vladimir ŠEKŠ, Speaker  
Mr Josip SESAR, Secretary General  
Mr Boris ABRAMOVIĆ, Head of Speakers Office  
Mr Stjepan VUKAS, Advisor  
Ms Barbara TARTAGLIA, Advisor/interpreter (interpreter's booth)  
Ms Josip PARAVIC, Interpreter (interpreter's booth)  
N.N., Security Officer

EMBASSY OF CROATIA – COPENHAGEN

H.E. Aleksandar HEINA, Ambassador  
Ms Bernardica MAKŠIJAN, Minister Counsellor  
Ms Ivana ŠUTA, Second Secretary

CYPRUS / CHYPRE – VOULI ANTIPROSOPON

H.E. Demitris CHRISTOFIAS, Speaker  
Mr Costakis CHRISTOFOROU, Secretary General  
Mr Socrates SOCRATOUS, Acting Director, International Relations Service

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF CYPRUS – COPENHAGEN

H.E. Antonis TOUMAZIS, Ambassador  
Mr Kyriakos CHRISTOU, Administrative Attaché  
Mr Gregorie CLAIR, Driver

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – POSLANECKA SNEMOVA

Mr Petr KYNŠTETR, Secretary General  
Ms Veronika SYKOVA, Counsellor

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - SENAT

H.E. Premysl SOBOTKA, Speaker  
Mr Frantisek JAKUB, Secretary General  
Mr Edvard KOZUSNIK, Head of the President's Secretariat  
Mr Jiri KRBEK, Head of the International Relations Department  
Ms Valerie CIPROVA, Head of the Protocol Department  
Mr Zdenek HOFMAN, Interpreter (interpreter's booth)  
Ms Jana FRANKOVA, Interpreter (interpreter's booth)  
Mr Milos SVOBODA, Security Officer

EMBASSY OF THE CZECH REPUBLIC - COPENHAGEN

H.E. Ivan JANCAREK, Ambassador  
Ms Jana HYNKOVA, Counsellor

DENMARK / DANEMARK - FOLKETINGET

H.E. Christian MEJDAHL, Speaker  
Mr Henrik TVARNØ, Secretary General  
Mr Claus DETHLEFSEN, Vice-Secretary General  
Mr Peter JUUL LARSEN, Head of EU Department  
Ms Pernille DELEURAN, Head of Communication and Speakers Secretariat  
Mr Morten KNUDSEN, Advisor  
Mr Mongin FORREST, Representative to the European Union of the Folketing  
Ms Katinka VILLEMOS, Head of Section

ESTONIA / ESTONIE - RIIGIKOGU

H.E. Toomas VAREK, Speaker  
Mr Heiki SIBUL, Secretary General  
Mr Merle PAJULA, Head of the Foreign Relations Department  
Ms Regina RUSSETSKI, Interpreter (interpreter's booth)

ESTONIAN EMBASSY - COPENHAGEN

H.E. Taavi TOOM, Ambassador

FINLAND / FINLANDE - EDUSKUNTA

H.E. Paavo LIPPONEN, Speaker  
Mr Seppo TIITINEN, Secretary General  
Mr Tapio PEKKOLA, Advisor  
Mr Peter SARAMO, Counsellor  
Mr Juha ELOMAA, Security Officer

EMBASSY OF FINLAND - COPENHAGEN

H.E. Eero SALOVAARA, Ambassador  
Mr Mikael ANTELL, First Secretary

EMBASSY OF THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA - COPENHAGEN

Mr Svetko SOFKOVSKI, Chargé d'Affaires  
Ms Juliana ROBEUSKA, Administrative Secretary  
Mr Auni MERDJANOVSKI, Driver

FRANCE - ASSEMBLÉE NATIONALE

Mr Yves BUR, Deputy Speaker  
Mr Jean-Pierre BLOCH, Director  
Mr Pierre CLIDI, Administrator

FRANCE - SÉNAT

Mr Hubert HAENEL, Representative of the Speaker  
Mr Jean LAPORTE, Director

EMBASSY OF FRANCE - COPENHAGEN

Mr Luc DE WILLIENCOURT, First Counsellor

GERMANY / ALLEMAGNE - BUNDESTAG

H.E. Dr. Norbert LAMMERT, Speaker  
Dr Gerhard RAKENIUS, Deputy Secretary General  
Dr Guido HEINEN, Head of Press and Communication  
Dr Birgit SCHRÖDER, Counsellor

GERMANY / ALLEMAGNE - BUNDES RAT

H.E. Peter Harry CARSTENSEN, Speaker  
Mr Wolfgang FISCHER, Deputy Secretary General  
Ms Sonja KUSICKE, Assistant Head  
N.N., 1<sup>st</sup> Security Officer  
N.N. 2<sup>nd</sup>, Security Officer  
N.N. 3<sup>rd</sup>, Security Officer

EMBASSY OF THE FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY - COPENHAGEN

H.E. Dr. Gerhard NOURNEY, Ambassador  
Dr. Christian OELFKE, First Secretary  
Ms Eva SCHÖLLHAMMER, Attaché

**GREECE - VOULI TON ELLINON**

H.E. Anna BENAKI, Speaker  
 Mr Kiriakos LOUKAKIS, Acting Secretary General  
 Mr Panayiotis KAMBRAS, Advisor  
 Ms Stavroula VASSILOUNI, Research fellow  
 Ms Anastasia FRANGOU, Head of European Affairs Department  
 Mr Zacharias GEORGOUSSIS, Staff Member  
 Mr Konstantinos KOSTANTOPOULOS, Staff Member  
 Ms Sotiria PAPADAMAKI, Security Officer

**EMBASSY OF GREECE - COPENHAGEN**

H.E. Stavros VASSILOPOULOS, Ambassador  
 Mr Georgios ILIOPOULOS, First Counsellor  
 Ms Vassiliki GARGOULA, Press Counsellor

**HUNGARY / HONGRIE - ORSZÁGGYÜLÉS**

H.E. Katalin SZILI, Speaker  
 Mr Péter SÁRDI, Head of Foreign Relation's Office  
 Mr György KERÉNYI, Chief of Cabinet (general elections)  
 Mr András KÖHEGYI, Deputy Chief  
 Mr Zoltán HORVÁTH, Head of EU Department  
 Mr Zoltan SOMFAI, Head of Protocol Department  
 Ms Mariann GYÖRKÖS, Advisor  
 Ms Maria MESTERHÁZY, Interpreter (interpreter's booth)  
 Mr Gábor KARAKAI, Interpreter (interpreter's booth)  
 Mr Janko PARAVIC, Interpreter

**EMBASSY OF THE REPUBLIC OF HUNGARIA - COPENHAGEN**

H.E. Ottó RÓNA, Ambassador  
 Mr. Zoltán LUPTÁK, Counsellor

**IRELAND / IRLANDE - DAIL ÉIREANN**

H.E. Rory O'HANLON, Speaker  
 Mr Kieran COUGHLAN, Secretary General

**IRELAND / IRLANDE - SEANAD ÉIREANN**

H.E. Rory KIELY, Speaker  
 Ms Jody BLAKE, Secretary General  
 Ms Anne Marie FAHY, Accompanying Official  
 Mr Myles GEIRAN

## EMBASSY OF IRELAND - COPENHAGEN

H.E. James BRENNAN, Ambassador  
Mr Nicholas TWIST, First Secretary  
Ms Fiona McCABE, Third Secretary

## ITALY / ITALIE - CAMERA DEI DEPUTATI

H.E. Giulio TREMONTI, Deputy Speaker  
Mr Ugo ZAMPETTI, Secretary General  
Mr Alessandro PALANZA, Deputy Secretary General  
Mr Francesco POSTERARO, Deputy Secretary General  
Ms Rita PALANZA, Head of EU Affairs Department  
Ms Nicoletta DIAMANTI, Secretary European Affairs Department  
Ms Mirella CASSARINO, Head of International Affairs Department  
Ms Alessandra PASSINO, Protocol Office  
Mr Stefano MARRONE, Interpreter

## ITALY / ITALIE - SENATO DELLA REPUBBLICA

H.E. Franco MARINI, Speaker  
Mr Antonio MALASCHINI, Secretary General  
Ms Michele DAU, Head of Cabinet  
Mr Guelfo FIORE, Spokesman  
Ms Valeria AGOSTINI, Director of International Affairs Department  
Mr Fabio GARELLA, Director of Security and Protocol Department  
Mr Luigi GIANNITI, Parliamentary Counsellor  
Ms Alessandra DI BIASE, Protocol Officer  
Ms Maria Pia ROSSODIVITA, Protocol Officer  
Ms Angela SCARAMUZZI, Interpreter  
Mr Massimiliano PALAMIDESSE, Assistant  
Mr Giovanni OGNIBENE, Security Officer  
Mr Simplicio MALGOTTI, Security Officer  
Mr Cataldo CAMPANALE, Security Officer

## EMBASSY OF ITALY - COPENHAGEN

H.E. Roberto DI LEO, Ambassador  
Mr Pasquale VELOTTI, Counsellor  
Mr Michele MISTÓ, Second Secretary

## LATVIA / LETTONIE - SAEIMA

H.E. Ingrida UDRE, Speaker  
Mr Janis SMITS, Secretary General  
Ms Liga BERGMANE, Advisor to the Speaker  
Ms Sintija STRIKAUSKA, Interpreter (interpreter's booth)

## EMBASSY OF LATVIA - COPENHAGEN

H.E. Andris RAZANS, Ambassador  
 Ms Una KEPITE, Second Secretary  
 Ms Inga MARCINKEVICA, Second Secretary

LIECHTENSTEIN – PARLIAMENT OF THE PRINCIPALITY OF LIECHTENSTEIN

H.E. Klaus WANGER, Speaker  
 Mr Josef HILTI, Secretary General

LITHUANIA / LITUANIE – SEIMAS

H.E. Viktoras MUNTIANAS, Speaker  
 Mr Arunas DULKYS, Head of Speakers Staff  
 Ms Ruta BUNEVICIUTE, Senior Adviser to the Committee on European  
 Affairs  
 Ms Loreta RAULINAITYTE, Permanent Representative of the Seimas to  
 the EU  
 Ms Elona KAZAKEVICIENE, Civil Servant  
 Ms Kristina KACKUVIENE, Interpreter (interpreter's booth)  
 Mr Dangiras AUDZIJONIS, Security Officer

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF LITHUANIA – COPENHAGEN

H.E. Deividas MATULIONIS, Ambassador  
 Ms Violeta MOTULAITE, Minister Counsellor

LUXEMBOURG – CHAMBRE DES DÉPUTÉS

H.E. Lucien WEILER, Speaker  
 Mr Benoit REITER, Deputy Secretary General  
 Ms Elisabeth HAAS, Attachée

EMBASSY OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG – COPENHAGEN

H.E. Gaston STRONCK, Ambassador  
 Mr Fernand VANETTI, First Secretary  
 Mr Manuel FERNANDES, Driver

MALTA / MALTE – IL-KAMRA TAD-DEPUTATI

H.E. Anton TABONE, Speaker  
 Mr Joseph MANGION, Diplomatic Officer  
 Mr John VELLA, Committee Clerk

EMBASSY OF MALTA – COPENHAGEN

H.E. Noel BUTTIGIEG\_SCICLUNA, Ambassador  
 Mr Paul RADMILLI, Deputy Head of Mission

## THE NETHERLANDS / LES PAYS BAS - TWEEDE KAMER

H.E. Frans W. WEISGLAS, Speaker  
Ms Jacqueline BIESHEUVEL-VERMEIJDEN, Secretary General  
Ms Gonnig DE BOER, Deputy Secretary

## THE NETHERLANDS / LES PAYS BAS - EERSTE KAMER

Ms Yvonne TIMMERMAN-BUCK, Speaker  
Mr Bas NIEUWENHUIZEN, Acting Secretary General

## ROYAL NETHERLANDS EMBASSY - COPENHAGEN

H.E. Gerhard KRAMER, Ambassador  
Mr Adri VAN LOOPIK, Counsellor  
Mr Ruud VAN RYSWIJK, Attaché

## NORWAY / LA NORVÈGE - STORTINGET

H.E. Thorbjørn JAGLAND, Speaker  
Ms Marit GJELTEN, Delegation Secretary/Advisor

## POLAND / POLOGNE - SEJM

H.E. Marek JUREK, Speaker  
Mr Tomasz GLANZ, Director General  
Mr Rafal KARPIŃSKI, Director  
Mr Leszek KIENIEWICZ, Head  
Mr Andrzej HARASZKOWSKI, Officer  
Mr Grzegorz OBERDA Interpreter (interpreter's booth)

## POLAND/POLOGNE - SENAT

Mr Marek ZIOLKOWSKI, Deputy Speaker  
Ms Ewa POLKOWSKA, Secretary General  
Mr Andrzej DZIUBECKI, Director  
Mr Leszek BIERRA, Civil Servant  
Ms Malgorzata MARCINKOWSKA, Interpreter (interpreter's booth)

## EMBASSY OF THE REPUBLIC OF POLAND - COPENHAGEN

Mr Robert FILIPCZAK, Chargé d'Affaires  
Ms Monika TROJAN, First Secretary  
Mr Andrzej SOLTAN, Second Secretary

## PORTUGAL - ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

H.E. Jaime GAMA, Speaker

Ms Adelina SÁ CARVALHO, Secretary General  
 Ms Madalena FISCHER, Diplomatic Advisor  
 Mr José-Manuel ARAUJO, Director  
 Mr Fernandes LUCIANO, Security Officer

EMBASSY OF PORTUGAL - COPENHAGEN

H.E. José BOUZA SERRANO, Ambassador  
 Mr Pedro CARMONA, Counsellor  
 Mr Kevin KILBRIDE, Driver

ROMANIA / ROUMANIE - CAMERA DEPUTILATOR

H.E. Bogdan OLTEANU, Speaker  
 Ms Georgeta Elisabeta IONESCU, Secretary General  
 Ms Laura ATANASIU, Counsellor  
 Ms Julia LEFERMAN, Counsellor

ROMANIA / ROUMANIE - SENATUL

H.E. Radu BERCEANU, Vice-President  
 Mr Constantin Dan VASILIU, Secretary General  
 Ms Luminita CERCEL, Expert  
 Ms Carmen DINU, Counsellor

EMBASSY OF ROMANIA - COPENHAGEN

H.E. Theodor PALEOLOGU, Ambassador  
 Ms Alina JALEA, Third Secretary  
 Mr Viorez STANILA, First Secretary

SLOVAKIA / SLOVAQUIE - NÁRODNÁ RADA SLOVENSKEJ REPUBLIKY

H.E. Bela BUGAR, Acting Speaker  
 Mr Miroslav ZALUSZKY, Secretary General  
 Ms Bohuslava LUKAČOVIČOVÁ, Director  
 Ms Maria HLUCHANOVA, Acting Director  
 Mr Miroslav SARISSKY, Director  
 Ms Andrea COX, Chief Desk Officer  
 Ms Monika HLUBIKOVA, Chief Desk Officer  
 Ms Miriam LEXMANN, NC SR Permanent Representative to EP  
 Mr Thomas ZÁLESÁK,  
 Mr Matus ZAJAC, Photographer  
 Ms Zuzana KOVACOVA, Interpreter (interpreter's booth)  
 Mr Viliam BEHRAN, Interpreter (interpreter's booth)  
 Mr Peter BAJČIK Interpreter

EMBASSY OF THE SLOVAK REPUBLIC - COPENHAGEN

H.E. Lubomir GOLIAN, Ambassador  
Ms Anna JURIKOVA, Second Secretary  
Ms Daniela HERBEROVÁ, Third Secretary

SLOVENIA / SLOVÉNIE - DRZAVNI SVET REPUBLIKE SLOVENIJE

H.E. Janez SUŠNIK, Speaker  
Mr Primož HAINZ, Secretary General  
Ms Lilijana ŽURMAN, Deputy Secretary General

SLOVENIA / SLOVÉNIE - DRZAVNI ZBOR REPUBLIKE SLOVENIJE

H.E. France CUKJATI, Speaker  
Ms Barbara MEDVED ŠPILETIČ, Head of Cabinet  
Ms Katarina VATOVEC, Advisor  
Ms Klementina SLUGA, PR Officer  
Ms Tatjana MOLK, Protocol Officer  
Ms Hannah STARMAN., Interpreter (interpreter's booth)  
Ms. Barbara ROVAN, Interpreter (interpreter's booth)  
Mr Aleš ŠINTLER., Security Officer 1  
Mr Dušan NINIC., Security Officer 2

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF SLOVENIA - COPENHAGEN

H.E. Rudolf GABROVEC, Ambassador  
Ms Natalija RAIŠP, Counsellor

SPAIN / ESPAGNE - CONGRESO DE LOS DIPUTADOS

H.E. Manuel MARIN, Speaker  
Mr Manuel ALBA, Secretary General  
Mr Benigno DE LA FUENTE, Director  
Mr Francisco MARTINEZ, Director  
Ms Maria ALGUERO, Secretary

SPAIN / ESPAGNE - SENADO

H.E. Fransisco Javier ROJO, Speaker  
Mr Manuel CAVERO, Secretary General  
Mr Daniel BARDAVIO, Advisor of the President  
Ms Maria Eligia FERNANDEZ, Director  
Ms Ana Maria ALVAREZ, Director  
Mr Daniel BARDAVIO

EMBASSY OF SPAIN - COPENHAGEN

H.E. Meliton CARDONA, Ambassador  
Mr Juan SUNYÉ, Minister Counsellor

SWEDEN / SUÈDE – RIKSDAGEN

H.E. Björn VON SYDOW, Speaker  
 Mr Anders FORSBERG, Secretary General  
 Ms Charlotte RYDELL, Deputy Clerk  
 Ms Åsa EKWALL, Head of Section  
 Ms Pernilla ELDBLOM, Press Secretary

SWEDISH EMBASSY – COPENHAGEN

H.E. Lars GRUNDBERG, Ambassador  
 Mr Torsten ERIKSSON, Counsellor  
 Ms Kristin FORSGREN-BENGTSON, First Secretary

TURKEY / TURQUIE – TÜRKİYE BÜYÜK MİLLET MECLİSİ

H.E. Bülent ARINÇ, Speaker  
 Mr Ali KÖPRÜLÜ, Senior Advisor  
 Mr Kemal ÖZTÜRK, Senior Advisor  
 Mr Aydın DURUSOY, Director of Foreign Relations and Protocol  
 Mr Ibrahim BIRLER, Deputy Chief  
 Mr Sait EREN, Chief of Security  
 Ms Ece AKINCI ILERI, Officer of Foreign Relations and Protocol  
 Mr Mücahit ARSLAN, Simultaneous Interpreter (interpreter's booth)  
 Ms Arzu OSMAN, Simultaneous Interpreter (interpreter's booth)  
 Ms Serpil DIZDARLAR, Journalist, Turkish State Radio and Television  
 Mr Tamer UYANIK, Cameraman, Turkish State Radio and Television  
 Mr Sedat KOÇAK, Journalist, Anatolian Agency

EMBASSY OF TURKEY – COPENHAGEN

H.E. Mehmet AKAT, Ambassador  
 Ms Engin ASULA, Counsellor  
 Mr Barkin KAYAOGLU, Second Secretary

UNITED KINGDOM / ROYAUMEUNI – HOUSE OF LORDS

Lord Julian GRENFELL, Deputy Speaker  
 Mr Rhodri WALTERS, Clerk

UNITED KINGDOM / ROYAUMEUNI – HOUSE OF COMMONS

Sir Alan HASELHURST, Deputy Speaker  
 Mr Roger SANDS, Clerk of the House  
 Mr Liam LAURENCE SMYTH, Clerk of the Overseas Office

EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN

H.E. Josep BORRELL FONTELLES, President  
 Ms Christine VERGER, Director of the President's Cabinet  
 Ms Eszter FAY, Advisor  
 Ms Daniela SENK, Advisor  
 Mr Krzysztof BERNACKI, Head of Unit, Multilateral Relations  
 Mr Saïd HALLAOUY, Press Officer  
 Mr Enrique QUIJANO, Interpreter  
 N.N., Secretary  
 Mr Dirk TOORNSTRA, Director  
 Mr Alain BARRAU, Director, Relation with National Parliaments  
 Mr Jan PÁTEK, Administrator, IPEX  
 Mr Brian JENSEN, Security Officer  
 Mr Jesper WILDER, Security Officer

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Ms Margot WALLSTRÖM, Vice-President  
 Mr Sten RAMSTEDT, Member of Cabinet  
 Mr Fritz VON NORDHEIM NIELSEN, Head

MEDICAL STAFF / CORPS MÉDICAL

Mr Christian TOLLUND  
 Mr Erling Stengård JENSEN  
 Mr Gert Steen JENSEN

AD HOC INTERPRETATION SERVICE

Ms Linda HOFFMEYER, Interpreter, Head of coordination  
 Ms Kamma SKOV, Interpreter (Danish interpreter's booth)  
 Mr Thomas HARDER, Interpreter (Danish interpreter's booth)  
 Mr Jan Als JOHANSEN, Interpreter (Danish interpreter's booth)  
 Ms Antje RÖSCH, Interpreter (Danish interpreter's booth)  
 Ms Mette SKODBORG, Interpreter (Danish interpreter's booth)  
 Ms Aase PEERLESS, Interpreter (English interpreter's booth)  
 Ms Sue ROLLIN, Interpreter (English interpreter's booth)  
 Mr Olaf BROSIG, Interpreter (German interpreter's booth)  
 Ms Carmen TANK, Interpreter (German interpreter's booth)  
 Ms Catherine GAY, Interpreter (French interpreter's booth)  
 Ms Sabine EL SAYEGH, Interpreter (French interpreter's booth)  
 Ms Marisa RUFO, Interpreter (Italian interpreter's booth)  
 Mr Paolo Nesti POGGI, Interpreter (Italian interpreter's booth)  
 Ms Irene STANTON, Interpreter (Spanish interpreter's booth)  
 Mr Guillermo LIWSZYG, Interpreter (Spanish interpreter's booth)  
 Mr Fernando ALMEIDA, Interpreter (Portuguese interpreter's

booth)

Ms Maria A. FERRARI, Interpreter (Portuguese interpreter's booth)

booth) Ms Vicky NICOLOPOULOU, Interpreter (Greek interpreter's booth)  
Ms Katerina XYLA, Interpreter (Greek interpreter's booth)  
Mr Gary PUKERING, Interpreter (English/French interpreter's  
booth) Mr Francois MONEAUX, Interpreter (English/French interpreter's  
booth) Ms Jackie HART, Staff  
Ms Margot LØNNQUIST, Staff

**Annexe – Bijlage 3**



La coopération interparlementaire et l'avenir de l'Europe y compris échange d'informations sur la période de réflexion et le futur de l'Europe

Rapport de M. Christian Mejdahl, président du parlement danois (rapporteur)

Rapport de M. Hubert Haenel, président de la délégation du Sénat français pour l'Union européenne, représentant le président du Sénat (co-rapporteur)

Rapport de M. Christian Mejdahl, président du  
parlement danois (rapporteur)

## ***Cooperation with the European Commission***

It is becoming increasingly evident that an important key to increasing the involvement of national parliaments in EU matters would be the establishment of a closer relationship between the national parliaments and the European Commission. There appear to be two principal areas, where it would be advantageous to enhance their existing relationship:

- 1) through the transmission of EU legislative proposals, reports and consultation documents to national parliaments,
- 2) Through an intensified dialogue between the Commission and national parliaments.

### **Transmission of EU documents**

The European Commission's proposal from May 2006, which calls upon the national parliaments to be involved to a greater extent in the development and performance of EU's policies, could be a significant turning point in the relations between the Commission and national parliaments.

The commitment of the President of the Commission to transmit directly all new proposals and consultation papers to national parliaments constitutes an important recognition by the Commission of national parliaments as players in EU policy. This is a step forward in comparison with existing rules set out in the Amsterdam Treaty, which solely oblige the Commission to submit consultation documents directly to the national parliament proposals for EU legislation to the governments of Member States. It is then the responsibility of the governments to pass on the documents to parliaments as each government "finds appropriate".

At its meeting from 15 – 16 June, the European Council expressed its support of the Commission's commitment to make all new proposals and consultation documents directly available to national parliaments.

The Commission and national parliaments, however, have still not agreed on the final technical solution on the way in which documents can be transmitted to national parliaments. The Commission is presently preparing an e-mail distribution list and a network of contacts in the national parliaments, so that it will be possible to begin sending the documents in September. However, in addition, the Commission will also transmit documents directly<sup>1</sup> to national parliaments via the IPEX-system. IPEX currently provides access to all Commission proposals and consultation documents through the European Parliament's document management system (greffe). But the European Commission has also stated that, at the beginning of 2007, it will send documents to IPEX together with relevant bibliographical information (legal base, title, reference numbers, etc.). This will enable the automatic entry of IPEX documents in the IPEX database.

---

<sup>1</sup> The documents must be sent to [centralsupport@ipex.eu](mailto:centralsupport@ipex.eu)

The Commission also promised in its report of 10 May 2006 to investigate how to ensure that the national parliaments are properly informed of the Commission's plans for new legislative initiatives, which could help involve the national parliaments at an earlier stage of the decision-making process.

This concerns:

- The Commission's *Annual Policy Strategy* (APS), which is the first stage in the establishment of the coming year's political priorities in the EU, and is presented each year in March
- The Commission's *Legislative and work programme*, which contains the coming year's proposals for EU legislation and consultation documents. The legislative and work programme is usually published in November.

For national parliaments it is essential in this connection that these documents are made available in all official Community languages in order to allow parliaments to examine them in their own languages. This is not fully the case today. For example the annexes of the Legislative and Work Programme, which contain lists of proposed initiatives, are not translated. In addition, there is a substantial delay in the translation of many Commission documents into certain languages, which prohibits their timely examination in the national parliaments. According to their internal rules, some parliaments can only examine documents that are available in their national languages. In addition, the quality in the presentation of these documents should be improved so as to make them more understandable for the parliaments (and the public).

### **Intensified dialogue between parliaments and the Commission**

Another area in which cooperation between national parliaments and the European Commission could be increased for their mutual advantage is through direct contact between the political groups.

The Commission takes a positive view of an enhancement of political dialogue, and therefore the Commission invites national parliaments in its Communication from 10 May 2006 to react so as to improve the process of policy formulation in connection with new proposals and consultation documents (Green Papers, White Papers, and Communications).

It must be expected on the basis of this, that the Commission is suitably prepared to reply to any statements from national parliaments regarding such documents from the Commission. This approach is firmly supported by the European Council on 15-16 June 2006, where it calls on the Commission to duly consider comments by national parliaments – in particular with regard to the subsidiarity and proportionality principle.

More participation on the part of the Commissions in debates on EU issues in the parliaments would also strengthen the dialogue between the parliaments and the Commission. This could be done, for instance, in connection with debates in national parliaments on the Commission's annual political strategy or the annual legislative and work programme.

The Commission could also present these documents to national parliaments collectively. The Annual Policy Strategy, for instance, could be presented at the annual Conference of the Speakers of the EU Parliaments at a spring meeting, at one of the spring meetings of COSAC, or at a "joint parliamentary meeting" in the European Parliament. The annual policy programme could similarly be presented by the Commission at an interparliamentary meeting in the autumn.

Such steps on the part of the Commission would be in compliance with the Commission's declarations in connection with launching plan D in October 2005, where it declared its will to participate "in COSAC and the Conference of the Speakers of the EU Parliaments at a high level"<sup>2</sup>.

**Cooperation between national parliaments and the Commission can be increased by:**

The Commission transmitting:

- all proposals for EU legislation direct to national parliaments and IPEX simultaneously with sending them to the Council of Ministers and the European Parliament.
- the Annual Policy Strategy and the Annual Legislative and Work Programme in all Community languages as soon as they become available
- all consultation documents such as Green Papers, White Papers, and Communications.

The Commission:

- takes part in meetings of the national parliaments in connection with debates regarding such areas as the Annual Policy Strategy or Legislative Programme.
- presents the Annual Policy Strategy and the Legislative Programme in the central interparliamentary forums. This could be at the Conference of the Speakers of the EU Parliaments, in COSAC, or at the "joint parliamentary meetings" in the European Parliament,
- commits itself to duly consider comments by national parliaments on new proposals and consultation documents – in particular with regard to the subsidiarity and proportionality principles.

---

<sup>2</sup> Report from the Commission: The Commission's Communication on the period of reflection and beyond: Plan-D for Democracy, Dialogue, and Debate. Com(2005) 494 of 13 October 2005.

Rapport de M. Hubert Haenel, président de la  
délégation du Sénat français pour l'Union  
européenne, représentant le président du Sénat  
(co-rapporteur)

**CONFERENCE DES PRESIDENTS DES PARLEMENTS  
DE L'UNION EUROPEENNE**

**(Copenhague – 29 juin-2 juillet 2006)**

\*\*\*\*

**La période de réflexion et l'avenir de l'Europe**

\*\*\*\*

**Rapport de M. Hubert HAENEL,  
Président de la délégation du Sénat français pour l'Union européenne,  
représentant le Président du Sénat**

\*\*\*\*

- 2 -

La France a été l'un des deux pays qui, par un vote référendaire, n'ont pas ratifié le Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Ma contribution portera donc essentiellement sur l'analyse que je peux – en tant que parlementaire français – faire de la situation en France, des raisons pour lesquelles les Français se sont ainsi prononcés et des conséquences que l'on peut sans doute en tirer.

### 1. La situation en France

#### a) *L'état du débat*

Alors que le Conseil européen a décidé en juin 2005 d'ouvrir une période de réflexion en sorte que l'on débattenne de l'Union européenne dans les États membres, il n'y a eu aucun vrai débat en France sur l'Union européenne au cours des douze derniers mois.

**Il n'y a pas lieu de s'en étonner. La France a connu, dans les mois qui ont précédé le référendum, le débat européen le plus vaste, le plus passionné, le plus approfondi, qu'elle a jamais connu à ce jour.**

On peut regretter le résultat du référendum. Je suis de ceux qui le regrettent. Mais on ne peut pas contester qu'il y ait eu, en France, alors, un débat sérieux et réfléchi sur le texte du traité constitutionnel. Et si l'on doit trouver un aspect positif dans le référendum qui a eu lieu en France, c'est bien dans son effet pédagogique.

D'une certaine manière, la transparence qui a présidé au référendum a peut-être joué contre le traité constitutionnel. Beaucoup de Français ont alors découvert la véritable étendue des compétences de l'Union européenne. Ils ont découvert les grands principes des traités. Et, comme on ne leur en avait jamais parlé auparavant, ils ont été surpris et peut-être même désorientés.

Toujours est-il que, au lendemain d'un tel débat passionné et passionnant, on ne pouvait songer sérieusement à animer à nouveau un débat de fond. Personne n'en aurait vu la nécessité. Et, certains auraient pensé que le but recherché ne pouvait être que de remettre en cause le vote populaire.

#### b) *Un nouveau référendum ?*

Aucune autorité française n'a contesté qu'il faille poursuivre le processus de ratification dans les États membres. Aucune voix autorisée en France n'a dit que le traité était mort. Mais, en même temps, on doit remarquer que, en France, aucun des nombreux candidats à la présidence de la République n'a esquissé l'idée qu'il pourrait être possible de soumettre à nouveau au peuple français le traité constitutionnel tel qu'il est.

Il faut souligner que la situation de la France n'est guère comparable à celle du Danemark à l'égard du traité de Maastricht, ou de l'Irlande à l'égard du traité de Nice. Que ce soit pour le Danemark ou pour l'Irlande, on pouvait avancer des raisons sérieuses pour justifier un nouveau vote. Au

- 3 -

Danemark, le résultat avait été très serré ; de plus, lorsque ce pays a revoté, le Conseil européen avait adopté une déclaration apportant au Danemark certaines garanties spécifiques, ce qui fait qu'il y avait des éléments nouveaux. Dans le cas de l'Irlande, la participation avait été très faible : il n'était pas anormal qu'il y ait une deuxième épreuve, là aussi sur la base d'une déclaration interprétative du Conseil européen. Et dans les deux cas, un seul pays avait dit « non », alors que tous les autres, sans exception, avaient dit « oui ». On pouvait s'adresser aux électeurs en leur disant : « *Voulez-vous vraiment que votre pays, à lui seul, bloque une avancée que tous les autres souhaitent ?* ».

Nous sommes cette fois devant une situation inédite. Ce sont deux pays qui ont dit « non », à une large majorité, et avec une forte participation. On voit mal quel élément nouveau et important pourrait justifier un nouveau vote. Et surtout, nous ne sommes pas dans une situation où tous les autres auraient dit « oui ». Nous savons bien que la ratification du traité n'est pas acquise dans plusieurs autres pays membres.

Comment pourrait-on justifier un nouveau référendum en France alors que d'autres pays ne se seraient pas encore prononcés ? Il faudrait que les vingt-trois autres aient dit « oui » pour que de nouveaux référendums en France et aux Pays-Bas aient un sens.

Et même si tous ces obstacles étaient surmontés, il resterait l'état de l'opinion. Or, rien ne montre que celle-ci ait évolué dans un sens favorable au traité constitutionnel. Un récent sondage suggère même que l'ampleur du « non » serait plus forte en France aujourd'hui que l'année dernière.

**Dans un tel contexte, il paraît difficilement imaginable que le président français qui sera élu en 2007 veuille soumettre à nouveau au référendum le même texte.**

*c) Le sens du vote négatif*

Que doit-on penser du vote des Français en mai 2005 ? Ce vote signifie-t-il un refus du texte du traité constitutionnel ou bien résulte-t-il d'autres motivations ? C'est une question difficile car on sait que l'électeur ne vote pas à un référendum seulement en fonction de la question qui lui est posée, mais que beaucoup d'autres éléments interviennent. On entend beaucoup dire que « *les Français n'ont pas voté sur le texte, mais sur le contexte* ». C'est sans doute vrai, mais je crois qu'il faut apporter deux nuances à cette appréciation.

La première nuance, c'est que si les Français ont voté aussi sur le contexte, ce n'est pas seulement sur le contexte français, mais aussi sur le contexte européen. **Si les Français ont voté contre le traité constitutionnel, c'est en grande partie parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la manière dont l'Europe fonctionne aujourd'hui.** C'est autant sur le bilan de l'Europe actuelle qu'ils se sont prononcés que sur un projet futur pour l'Europe. J'y reviendrai dans un instant.

La deuxième nuance, c'est que si les Français ont voté autant sur le contexte que sur le texte, c'est parce que **le texte n'était pas de nature à leur**

- 4 -

**faire oublier le contexte.** Je m'explique. J'ai moi-même été membre de la Convention. J'ai participé à l'élaboration du traité constitutionnel. J'étais persuadé qu'il s'agissait là d'une avancée pour l'Europe. Mais j'y ai cru parce que je suis passionné par l'Europe et parce que je suis immergé dans les questions européennes. Mais, pour les citoyens d'un petit village français, pour l'ouvrier d'une industrie exposée à la concurrence, rien de ce qui se trouvait dans le traité constitutionnel n'était en mesure de faire prévaloir un avenir prometteur sur un présent décevant. L'Acte unique annonçait le marché unique. Le traité de Maastricht ouvrait la voie à la monnaie unique. Mais quelle était la signification du traité constitutionnel ? Quel avenir meilleur annonçait-il ?

Tout au plus pouvait-on dire que les nouvelles institutions permettraient de mieux prendre les décisions européennes dans une Union élargie. Mais, même cette explication pouvait se retourner contre les promoteurs du traité. Aux yeux de beaucoup, cela pouvait signifier que, grâce à ces nouvelles institutions, on pourrait poursuivre sans difficulté l'élargissement de l'Union. Or, une grande partie de la population française a mal compris l'élargissement. Et les Français ont d'autant plus de mal à comprendre l'élargissement que les pays concernés sont plus loin et plus différents de nous.

Je prends un exemple. Nul ne peut dire aujourd'hui de manière certaine si l'Ukraine adhèrera ou non un jour à l'Union européenne. Mais évoquer aujourd'hui l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne a un effet très négatif sur la population française. Comme pour beaucoup de choses importantes, l'élargissement nécessite du temps. Et, si l'on néglige l'exigence du temps, le temps se venge.

Mais le contexte européen, ce n'était pas seulement l'inquiétude et la désorientation que pouvait susciter l'élargissement, c'était aussi l'incompréhension des mesures que l'Union paraissait sur le point de prendre et qui apparaissaient comme autant de menaces.

À cet égard, l'exemple de la directive « services » à l'époque où elle s'appelait « directive Bolkestein » est un véritable cas d'école. Nous savons tous que la libéralisation du marché des services est utile et nécessaire. Nous savons que les citoyens en bénéficieront. Mais, combien de maladresses ont été commises dans cette affaire ! Je crois que si l'on avait voulu provoquer une réaction contre la libéralisation du marché des services, on n'aurait pas procédé autrement. Le champ d'application de la directive était imprécis. De ce fait, on a suscité le plus grand nombre possible d'inquiétudes, de réactions négatives, de contestations. De plus, nul ne pouvait dire si les directives sectorielles déjà en vigueur subsisteraient ou si elles deviendraient caduques au profit de la directive « services ». Là encore, c'est autant d'oppositions que l'on suscitait. Et lorsque l'on s'avisait de poser quelques questions à la Commission pour préciser, c'est-à-dire pour rassurer, la seule réponse que l'on obtenait était que la Commission en place n'était pas à l'origine de la proposition, puisque c'était la Commission précédente qui l'avait préparée, et que l'on attendait le vote du Parlement européen pour se prononcer sur les questions essentielles. Il ne semblait y avoir aucun interlocuteur.

- 5 -

Reconnaissons que si l'on avait voulu donner des arguments aux opposants à l'Europe, on n'aurait pas procédé différemment. Et admettons qu'il est temps de tirer les leçons de cette malheureuse expérience pour l'avenir.

## 2. Les perspectives de relance

J'ai souligné que les Français, lors du référendum, s'étaient exprimés en grande partie sur le bilan de l'Europe tel qu'ils le percevaient. Il est intéressant de s'arrêter un instant sur la manière dont ils perçoivent l'Europe. J'ai moi-même participé à près de 120 réunions pendant la campagne référendaire et je peux donc vous faire part de mes observations personnelles.

Depuis 10 ans, les problèmes institutionnels sont devenus le principal objet de la révision des traités : c'était le cas du traité d'Amsterdam, en 1997, et c'était à nouveau le cas du traité de Nice, en 2000. Le traité constitutionnel, trois ans plus tard, était à nouveau centré sur les problèmes institutionnels. Cela faisait trois traités en sept ans sur ce sujet. Or, il faut bien le dire, la plupart des citoyens européens ne portent guère d'intérêt aux problèmes institutionnels de l'Union. Leurs priorités sont ailleurs. En se concentrant sur son propre fonctionnement, l'Union est donc apparue coupée des citoyens.

Ce qui les préoccupe davantage, ce sont les objectifs que doit poursuivre l'Europe, les domaines d'intervention qu'elle doit privilégier. Je dois dire que, dans les réunions, on me disait tout à la fois que l'Europe en faisait trop et que l'Europe n'en faisait pas assez.

**D'une part, l'Europe en fait trop.** Même si les électeurs ne connaissent pas les mots de « subsidiarité » et de « proportionnalité », ils ne comprennent pas ce qui se passe pour la TVA sur la restauration ; ils ont le sentiment que la politique agricole commune est un maquis réglementaire ; et ils observent les difficultés récurrentes engendrées par des textes tels que « Natura 2000 » ou la directive sur les oiseaux migrateurs.

C'est pour cela qu'il est important que, dès aujourd'hui, les parlements nationaux exercent un contrôle de subsidiarité et de proportionnalité sur les propositions de textes européens, qu'ils se fassent entendre des institutions de l'Union – et en premier lieu de la Commission européenne qui en est généralement à l'initiative – et qu'une sorte de dialogue public sur la nécessité d'une intervention européenne puisse intervenir ainsi au début du processus législatif. On montrerait ainsi aux citoyens européens que l'Union n'impose pas des contraintes par hasard ou par caprice, mais pour répondre à un besoin réel que l'on peut constater.

**D'autre part, l'Europe n'en fait pas assez.** Dans des domaines comme la politique étrangère, la coopération judiciaire et policière, la gouvernance économique et sociale, et notamment l'emploi, les citoyens souhaiteraient que l'action européenne soit plus concrète et plus efficace.

Or, une réponse purement institutionnelle à ce type de préoccupations ne paraît pas convaincante. Qui pourrait dire, par exemple, que c'est simplement par un changement des institutions que l'on va faire apparaître

- 6 -

une véritable politique étrangère, une véritable politique de défense, ou une coopération policière et judiciaire plus opérationnelle ?

Pour ma part, je crois que des progrès véritables en ces matières peuvent résulter de deux phénomènes.

D'abord, la réponse à une menace extérieure. Dès qu'il y a une menace, les réticences à une véritable action en commun s'atténuent, voire disparaissent. On l'a vu avec le mandat d'arrêt européen qui est – il faut quand même le dire – une véritable révolution juridique, et qui a été adopté – il faut aussi le souligner – en un temps record.

S'il n'y a pas de menace extérieure – et nous serons tous d'accord pour ne pas souhaiter une menace extérieure – c'est par **un travail en profondeur sur le projet** qu'il faut d'abord passer. Il faut d'abord définir avec précision l'action que l'on veut mener. Et ce n'est que lorsqu'un accord à vingt-cinq – à vingt-sept demain – sera intervenu sur le projet, au terme des compromis nécessaires, qu'il sera plus facile de trouver un accord sur les institutions nécessaires à la réalisation du projet.

Une autre raison milite pour mettre un peu moins l'accent sur les problèmes purement institutionnels, c'est que, somme toute, l'Europe élargie fonctionne. Ce n'est pas la paralysie redoutée. Lors du débat référendaire, en France, les défenseurs du traité constitutionnel ont expliqué qu'« *il n'y avait pas de plan B* ». Et chacun a pu constater qu'il n'y avait effectivement pas de plan B. Mais, dans le même temps, chacun a pu aussi constater que l'Union pouvait fonctionner avec le traité de Nice. Les perspectives financières ont été adoptées. La directive « services » est en bonne voie : il n'est pas sûr qu'on ait vu dans le passé un texte aussi important et aussi controversé avancer aussi vite. L'Union vient de s'engager dans une nouvelle opération extérieure en République démocratique du Congo. Le mandat européen d'obtention de preuves est en passe d'être adopté. L'Union pourrait fonctionner mieux, c'est certain, mais la situation n'est pas telle que la réforme des institutions apparaisse, aux yeux des citoyens européens, comme une urgence absolue.

**Tout conduit donc, pour l'instant, à regarder ce que l'on pourrait faire à traité constant, en partant des préoccupations des citoyens ; et, parallèlement, à se mettre d'accord sur les grands projets nouveaux à mener.**

**Ensuite, il faudra relier ces nouveaux projets aux modifications institutionnelles de fond qui permettront de les mener à bien. Alors, mais seulement alors, nous pourrions convaincre nos populations qu'un traité apportant des modifications institutionnelles est nécessaire.**

Rapport conjoint de MM. Andreas Khol, président du Conseil national autrichien et Josep Borrell Fontelles, président du Parlement européen sur les résultats de « la réunion parlementaire conjointe » qui s'est tenue les 8 et 9 mai 2006 au siège du Parlement européen

**Conférence des Présidents des Parlements de l'UE  
Copenhague, 29 juin – 2 juillet 2006**

**La coopération interparlementaire et l'avenir de l'Europe  
La rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe – les résultats**

**Rapport du Président du Nationalrat autrichien  
Andreas Khol**

**A) Activités interparlementaires pendant la présidence autrichienne de l'UE**

Au fur et à mesure que la construction européenne progresse, le travail des parlements nationaux est de plus en plus influencé par les thèmes européens. Les défis à relever dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la sécurité etc. ne peuvent pas être surmontés à la seule échelle nationale. Dans le respect du principe de subsidiarité, l'Union européenne ne prend des mesures que lorsque certains objectifs politiques ne peuvent pas être atteints de manière satisfaisante au niveau des États membres et qu'il est plus judicieux de les poursuivre au niveau communautaire. Malgré cela, il y a de nombreux domaines dans lesquels l'Union européenne adopte des mesures dont la mise en œuvre revient aux États membres. En tout état de cause, les parlements nationaux constituent un lien qui n'est pas seulement de nature juridique, mais aussi politique, entre les citoyens européens et les institutions de l'UE. Au nombre de plusieurs milliers, les parlementaires nationaux s'efforcent de représenter tous les intérêts politiques de leurs électeurs de manière adéquate – dont naturellement des sujets qui ont une dimension européenne. Il est donc dans la nature même de la construction européenne, un processus qui connaît un plein succès depuis des décennies, que les parlements nationaux participent de plus en plus aux affaires de l'UE. Pendant la présidence autrichienne du Conseil, le Parlement autrichien a tenu compte de cette évolution en traitant comme prioritaires la discussion sur l'avenir de l'Europe et les modalités d'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Dès l'automne 2005, un programme de travail ambitieux a été présenté de concert avec le Parlement finlandais pour l'année 2006.

Avant d'autres questions, le futur de l'Europe a figuré au centre d'un grand nombre de réflexions : Après le traité de Nice, c'était surtout le Parlement européen qui a insisté sur une Convention qui aurait pour tâche de présenter un « Traité constitutionnel » nouveau, mieux structuré et plus court. La Convention a été instituée par le Conseil européen. Elle était composée de membres du Parlement européen, de parlementaires des États membres et de représentants des chefs de gouvernement. C'était un organe sui generis. Le Traité constitutionnel issu de la Convention a été modifié sur 88 points de détail par la conférence

- 2 -

intergouvernementale des États membres, il a été ratifié jusqu'à présent par 15 parlements nationaux, accepté dans deux référendums et refusé dans deux autres – maintenant il est bloqué. La phase de réflexion sur laquelle on s'était mis d'accord s'est étendue jusqu'à la présidence autrichienne du Conseil. Certains parlementaires européens voulaient une deuxième Convention avec la participation de la Commission constitutionnelle, soit un groupe de travail dirigé par le Parlement européen dans lequel auraient dû siéger aussi des représentants des parlements nationaux. D'un commun accord avec les présidents des parlements finlandais et allemand, nous avons refusé ce concept ; en effet, les parlements nationaux sont les « maîtres des traités » - ni nos règlements intérieurs ni nos constitutions ne prévoient qu'un groupe du Parlement européen puisse prendre des décisions au nom de tous. Dans une lettre commune des présidents du *Nationalrat* autrichien, du Parlement finlandais et du *Bundestag* allemand, adressée au président du Parlement européen, cet avis a été réaffirmé au début de la présidence autrichienne : Les parlements nationaux se déclarent attachés à la coopération avec le Parlement européen à titre de partenaires égaux, l'échange d'informations et d'opinions figurant au premier plan de cette coopération. En revanche, en l'absence de bases juridiques harmonisées, il n'est pas possible d'appliquer des mécanismes de prise de décision communs, et l'ampleur de la coopération doit prendre en compte les ressources dont disposent les parlements nationaux. Le président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles s'est rallié à cette position, et grâce à son grand soutien, six mois d'excellente collaboration ont suivi.

Sur la base d'une coopération étroite, le Parlement autrichien et le Parlement européen ont préparé et organisé les grandes conférences interparlementaires consacrées aux sujets de la croissance et de l'emploi (31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2006) et au futur de l'Europe (8 et 9 mai 2006) auxquelles ont participé des centaines de députés nationaux et de membres du Parlement européen. C'est justement la rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe qui a été un témoignage de la vitalité du projet européen : à l'occasion de la « Journée de l'Europe » le 9 mai, les présidents du Conseil européen, de la Commission européenne et du Parlement européen ont fait des déclarations de principe sur le développement futur de l'Union. Il est déjà envisagé d'organiser d'autres conférences parlementaires selon le même format.

Les modalités d'application et le développement du concept de subsidiarité étaient au centre du débat de la conférence « L'Europe commence chez soi » que le Parlement autrichien a organisée les 18 et 19 avril 2006 en collaboration avec la Chancellerie autrichienne et le gouvernement du Land de Basse-Autriche à St. Pölten. Les sujets clés de cette conférence étaient le rôle des collectivités régionales et locales en Europe, la participation des parlements nationaux aux affaires européennes et l'amélioration de la réglementation au niveau de l'UE (« mieux légiférer »). Les représentants des parlements nationaux, mais aussi les autres participants étaient largement d'accord pour demander que les parlements

- 3 -

nationaux soient impliqués davantage dans les contrôles de subsidiarité. C'est ainsi qu'on peut lire dans la déclaration finale des présidents : « En vertu du droit européen en vigueur, la Commission européenne est également invitée à transmettre ses propositions législatives non seulement aux institutions européennes, mais aussi aux parlements nationaux et à les soumettre à un nouvel examen si un nombre représentatif des parlements nationaux exprime un doute justifié quant à leur compatibilité avec le principe de subsidiarité. »

Ce thème du contrôle de subsidiarité par les parlements nationaux a ensuite été repris par le Président de la Commission européenne José Manuel Durão Barroso. Dans le cadre de la Rencontre sur le futur de l'Europe les 8 et 9 mai 2006, il a assuré aux parlementaires nationaux qu'à l'avenir, la Commission transmettra toutes les nouvelles propositions législatives et documents de consultation aux parlements nationaux pour les inviter à prendre position, dans l'esprit d'une amélioration du processus d'élaboration des politiques. Cette proposition a été reprise ensuite dans une communication de la Commission au Conseil européen. Le thème de la subsidiarité et de la proportionnalité figurait aussi au centre de la discussion dans le cadre de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC) qui s'est tenue les 22 et 23 mai 2006 au Parlement autrichien. C'est ainsi que la COSAC s'est félicitée de cette affirmation de la part du Président de la Commission Barroso et elle a demandé en outre à la Commission de tenir compte des observations des parlements nationaux – notamment en ce qui concerne l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité – et de réagir de façon appropriée.

A l'occasion de sa réunion des 15 et 16 mai 2006 à Bruxelles, le Conseil européen a tenu compte de ces suggestions émanant des parlements nationaux. En effet, les conclusions du Conseil européen contiennent le passage suivant :

« Compte tenu de l'importance des principes de subsidiarité et de proportionnalité, le Conseil européen se félicite de l'initiative prise par la présidence autrichienne d'organiser une conférence sur la subsidiarité à St. Pölten les 18 et 19 avril 2006, dans le prolongement de la conférence qui a eu lieu l'an dernier à La Haye. Il convient d'examiner les idées exposées lors de ces conférences et d'encourager les futures présidences à faire progresser ces travaux.

Le Conseil européen fait observer l'interdépendance qui existe entre les processus législatifs européen et nationaux. Il se félicite donc de l'engagement qu'a pris la Commission de rendre toutes ses nouvelles propositions et ses documents de consultation directement accessibles aux parlements nationaux, et d'inviter ceux-ci à lui faire part de leurs réactions afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques. La Commission est invitée à examiner avec toute l'attention requise les observations formulées par les parlements nationaux, eu

- 4 -

égard en particulier aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. Les parlements nationaux sont encouragés à renforcer leur coopération dans le cadre de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) lors du contrôle de l'application du principe de subsidiarité.

Le Conseil européen rappelle en outre qu'une législation européenne reflétant davantage la valeur ajoutée des mesures prises par l'UE peut exercer un effet bénéfique sur la confiance des citoyens dans le projet européen. Il invite par conséquent le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne à vérifier de manière systématique l'application correcte des principes et des orientations figurant dans le protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. »

Les différentes conférences des présidents des commissions spécialisées des parlements nationaux et du Parlement européen sont déjà devenu une tradition bien établie. À l'invitation du Parlement autrichien, les présidents des commissions des affaires étrangères (27 et 28 mars 2006), des commissions des affaires intérieures (10 avril 2006), des commissions des finances (29 mai 2006) et des commissions de l'environnement (16 juin 2006) se sont réunis pendant le premier semestre de 2006. Les membres compétents du gouvernement autrichien en tant que représentants de la présidence autrichienne de l'UE, et parfois aussi les représentant de la Commission européenne compétents dans ces différentes matières ont participé à ces conférences. Sous la présidence finlandaise du Conseil, les présidents des commissions des affaires étrangères (les 28 et 29 septembre 2006), des commissions de la défense (le 20 octobre 2006), des commissions d'agriculture (les 12 et 13 octobre 2006) et des commissions à l'égalité des chances (les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre) se réuniront à Helsinki pendant le deuxième semestre de 2006.

- 5 -

De plus, du 18 au 20 avril 2006, le Parlement autrichien a été l'hôte du 61<sup>ème</sup> Dialogue transatlantique des membres de la Chambre des représentants des États-Unis et du Parlement européen. Du 25 au 28 mai 2006, le Parlement autrichien a organisé en coopération avec l'AWPEA (l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique) une conférence de parlementaires dans la ville du Cap pour promouvoir le partenariat parlementaire euro-africain dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Afrique.

#### **B) Rencontre parlementaire sur « Le futur de l'Europe », Bruxelles, 8 et 9 mai 2006**

Les 8 et 9 mai 2006 une Rencontre interparlementaire sur le futur de l'Europe a été organisée par le Parlement autrichien et le Parlement européen à Bruxelles. L'objet était de permettre un échange de vues et un débat entre les députés des parlements des 25 États membres de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion et des pays candidats ainsi que du Parlement européen, échange qui devait porter sur les questions les plus importantes que les citoyens de l'Union se posent au sujet de l'avenir de l'Europe.

Dans les quatre groupes de travail de la conférence, l'attention s'est concentrée sur les grandes thématiques suivantes: « L'Union européenne dans le monde et les frontières de l'Union », « Mondialisation et Modèle économique et social européen », « Liberté, Sécurité, Justice – quelles perspectives ? » et « Les futures ressources financières de l'Union ».

Plus de 140 députés des parlements nationaux et environ 70 membres du Parlement européen ont participé à la conférence. Les travaux de la conférence ont été dirigés par le Président du Parlement européen Borrell, le Président du *Nationalrat* Khol et la Présidente du *Bundesrat* Roth-Halvax.

Dans le cadre de la conférence, le Président de la Commission européenne Barroso et le Président du Conseil européen Schüssel ont répondu aux questions des parlementaires.

M. Schüssel s'est exprimé clairement en faveur d'une redynamisation du Traité constitutionnel en soulignant qu'il considérait ce traité comme la tentative jusqu'à présent la plus réussie de préserver l'acquis européen des 50 dernières années tout en assurant son développement. Pour le Conseil européen de juin 2006, M. Schüssel a annoncé une « chorégraphie des pas suivants » ainsi que des projets concrets de valeur ajoutée européenne qui devraient être accompagnés de feuilles de route précises pour les présidences à venir. Au sujet de l'élargissement, M. Schüssel a déclaré que les négociations en cours devaient être poursuivies avec les pays candidats et qu'il importait de donner aux pays des Balkans une perspective européenne claire, mais qu'il fallait en même temps discuter et définir la capacité d'absorption de l'UE. Au sujet du financement de l'UE, M. Schüssel a préconisé de réfléchir au système de financement du budget de l'UE et de

- 6 -

trouver de nouvelles ressources propres.

Le Président de la Commission Barroso a souligné de son côté que la Commission européenne resterait fidèle aux principes du Traité constitutionnel, et il a affirmé que le 9 mai était une bonne occasion pour une réflexion stratégique sur le projet européen. Il estime que l'UE devra devenir plus démocratique, plus transparente et plus efficace pour retrouver la confiance des citoyens dans ce projet. Il a annoncé qu'à l'avenir, les parlements nationaux seront impliqués davantage dans les travaux au niveau européen et que toutes les propositions législatives de la Commission européenne seront transmises directement aux parlements des États membres pour qu'ils puissent les examiner et réagir. En terminant, M. Barroso a précisé quels étaient à son avis les principaux défis pour le futur agenda européen : la création d'emplois et l'augmentation de la croissance économique, plus de transparence, de démocratie et de subsidiarité, les menaces pour l'environnement, le terrorisme, le sous-développement chronique dans certaines régions du monde et la politique de l'énergie.

Pratiquement tous les participants se sont déclarés extrêmement satisfaits du format de la conférence et ont souligné dans leurs interventions respectives l'importance du dialogue entre les parlementaires dans le but d'une meilleure coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

#### Conclusions

- La coopération avec le Parlement européen, notamment avec son Président Borrell, s'est avérée comme excellente. Pendant toutes les phases de la préparation de la conférence, le Parlement autrichien a été impliqué comme partenaire égal.
- Il semble que la formule choisie ait recueilli l'assentiment général. Le Parlement autrichien s'est efforcé notamment de contacter régulièrement les Parlements des pays qui ont à décider d'un suivi éventuel.

- 7 -

- La rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe ne marque pas le début d'une nouvelle Convention européenne puisque tous les 25 gouvernements ont signé le Traité constitutionnel et que la majorité des États membres a déjà ratifié le Traité. Il ne sera pas possible de trouver un meilleur texte que le texte actuel.
- Ces rencontres servent en premier lieu de plate-forme d'information et d'échange de vues ainsi que de bourse aux idées. Les parlements nationaux reçoivent des informations sur les développements les plus récents à l'intérieur des institutions communautaires ; le Parlement européen de son côté est informé sur les discussions qui ont lieu dans les États membres – notamment dans ceux qui n'ont pas encore ratifié le Traité constitutionnel. Cependant, ce forum n'est pas le cadre approprié pour adopter des décisions contraignantes, étant donné que ceci exigerait que tous les participants soient investis d'un mandat impératif, ce qui soulèverait immédiatement des questions telles que p.ex. celle de la taille des délégations.
- Peut-être ce format de coopération pourra-t-il servir à trouver des issues pour faire avancer le processus constitutionnel européen actuellement bloqué.
- Conformément au Programme de La Haye de juillet 2004, il incombe à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE de coordonner les activités interparlementaires. A l'occasion de notre conférence de Copenhague il s'agira donc de décider des modalités de la poursuite de cette coopération. Selon l'avis du rapporteur, il convient de toute façon de se féliciter du suivi imminent et de l'annonce faite par le Parlement finlandais et le Parlement européen d'organiser la prochaine rencontre les 4 et 5 décembre 2006 à Bruxelles.

Lancement officiel du projet IPEX  
Brève présentation du projet par M. Christian  
Mejdahl, président du parlement danois

---

# IPEX – Rapport à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne

Copenhague, 30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2006

Le Groupe directeur de l'IPEX, que j'ai eu l'honneur de présider depuis 2001, a le plaisir d'annoncer l'achèvement de la première phase de l'IPEX, l'instrument d'échange d'information interparlementaire de l'UE, issu des recommandations et demandes formulées à la suite de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne de 2000.

Opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet 2006, le site web ([www.ipex.eu](http://www.ipex.eu)) est ouvert à tous les parlements nationaux d'Europe et au Parlement européen. Une nouvelle organisation permanente, le Conseil de l'IPEX, est désormais responsable de la gestion de l'IPEX et les correspondants de l'IPEX ont participé à des séances spéciales de formation afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches.

Je tiens à saisir cette occasion d'exprimer ma gratitude aux parlements nationaux et au Parlement européen pour les moyens qu'ils ont si généreusement mis à la disposition de ce projet, et qui ont permis de le mener à bonne fin.

Anders Forsberg  
Président du Groupe directeur de l'IPEX  
Secrétaire général  
Parlement suédois

# Rapport

---

## Toile de fond

### ***Le mandat de l'IPEX***

Dans un mémorandum adopté par la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE tenue à Rome du 22 au 24 septembre 2000, était formulée une recommandation visant à promouvoir la coopération et les échanges d'information entre institutions et parlements de l'Union. Les administrations des parlements étaient invitées à examiner de plus près la question.

Lors d'une réunion ultérieure des Secrétaires généraux à Stockholm, en mars 2001, un groupe de travail a été nommé pour étudier les moyens de promouvoir des liens plus étroits entre les parlements de l'Union européenne.

### ***Objectifs***

L'objectif de l'IPEX est exposé dans les Lignes directrices de coopération interparlementaire dans l'Union européenne qui ont été convenues lors de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE tenue à La Haye en 2004.

Section II – Cadre :

#### **IPEX**

« L'objectif de l'IPEX ... est de promouvoir la coopération interparlementaire dans l'Union européenne en mettant en place une plateforme permettant aux parlements nationaux de l'Union européenne d'échanger par voie électronique des informations relatives à l'Union, incluant un calendrier de réunions et de forums afin de débattre du contrôle de subsidiarité. Chaque parlement/chambre est représenté par un correspondant IPEX. »

Les conclusions de la conférence de La Haye soulignaient également que l'IPEX constituerait un outil important pour l'échange d'information, par exemple par la transmission directe des projets d'actes législatifs de la Commission européenne à la base de données IPEX.

---

## Groupe directeur – Commentaires

Le succès ou l'échec de l'IPEX dépend évidemment de la mesure dans laquelle le site web et la base de données seront utilisés, ainsi que de l'exactitude et de l'actualité de l'information contenue dans la base de données. À cette fin, le Groupe directeur juge essentiel que le cercle des parlements nationaux disposés à prendre une responsabilité plus active pour l'IPEX soit aussi large que possible. La nouvelle organisation favorise un tel partage des responsabilités.

La technologie en tant que telle, notamment la maintenance des serveurs de la base de données, sera principalement de la responsabilité du Parlement européen.

Nous nous félicitons de constater que la Commission européenne voit ce projet d'un œil très favorable et s'est déclarée disposée à coopérer avec l'IPEX.

---

## Lignes directrices

Lors de leur réunion des 9 et 10 février 2006 à Copenhague, les Secrétaires généraux ont approuvé les lignes directrices<sup>1</sup> sur lesquelles se fonde l'organisation de l'IPEX.

Selon ces lignes directrices, les Secrétaires généraux nomment le Conseil ainsi que son président pour une durée d'un an, allant d'une conférence des présidents à la suivante.

---

## Organisation

### **Le Conseil**

#### **Tâches**

*Le Conseil* assure la continuité et l'efficacité de la gestion et de la maintenance du système IPEX.

#### **Structure**

Conformément aux Lignes directrices, le Conseil se compose de représentants

- a) des parlements nationaux hôtes de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne (trois personnes)
- b) d'autres parlements nationaux (jusqu'à quatre personnes)
- c) du Parlement européen (une personne)

La COSAC et le CERDP participent en qualité de membres associés.

Les Secrétaires généraux, conformément au point 1.2 des Lignes directrices de l'IPEX, nomment le président et les autres membres du Conseil.

#### **Composition 2006/2007**

Le Conseil se compose de représentants du **Danemark** (présidence), de la Hongrie, de la République slovaque, du Parlement européen, de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Finlande.

La COSAC et le CERDP y participent en qualité de membres associés.

#### **La Fonction centrale de Support**

*La Fonction centrale de Support* joue le rôle d'un service d'assistance technique et à ce titre, s'occupe des questions techniques et des questions liées à la procédure décisionnelle de l'Union. Elle assiste en outre les correspondants IPEX pour les

---

<sup>1</sup> Voir page 6

questions concernant cette procédure dans leur parlement national et sa relation à celle de l'Union.

Le Conseil nomme les membres et le président de la Fonction centrale de Support pour la même période.

### **Correspondants IPEX**

Chaque parlement/chambre a désigné un *correspondant IPEX*. Le rôle de ce correspondant est de répondre de la mise à jour et de l'exactitude de l'information pour ce qui est des données sur son pays figurant dans la base de données du site web IPEX, et d'assurer la liaison entre son parlement national et la Fonction centrale de Support IPEX. Chaque parlement décide bien entendu de sa propre organisation interne.

À l'invitation du Conseil, les correspondants se réunissent une fois par an pour des échanges de vue sur l'action de l'IPEX.

---

## **Architecture**

### **Le site web**

Le site web IPEX ([www.ipex.eu](http://www.ipex.eu)) est le pivot autour duquel gravite l'IPEX. Il a été conçu en étroite collaboration avec la Direction des technologies de l'information du Parlement européen. Son contenu et sa maintenance sont de la responsabilité conjointe du Conseil, de la Fonction centrale de Support et des correspondants nationaux de l'IPEX.

### **La base de données**

La pièce maîtresse du site web de l'IPEX est sa base de données. La base de données reçoit automatiquement les projets d'actes législatifs et l'information des institutions européennes, principalement de la Commission européenne. Les parlements nationaux lui fournissent les données relevant du niveau national.

### **Le calendrier**

La Fonction centrale de Support doit tenir un calendrier des conférences inter-parlementaires de l'Union et autres événements importants.

### **Tableau d'affichage électronique**

Des dispositions ont été prises en vue du lancement d'un tableau d'affichage électronique sur le site web. Ce service entrera probablement en fonction à un stade ultérieur.

### **Abonnements**

Par la suite, un service d'abonnement sera mis en place pour permettre aux correspondants et autres intéressés d'être automatiquement avisés par courrier électronique ou par d'autres moyens appropriés des mises à jour de la base de données, en fonction de leur profil d'utilisateur.

# Lignes directrices de l'IPEX

---

## Préambule

L'IPEX (organe d'échange d'information interparlementaire de l'Union européenne) a été créé à la suite des recommandations faites et des accords conclus dans le cadre de la Conférence des Présidents de Rome en 2002<sup>2</sup> et de la Haye en 2004<sup>3</sup>.

### **Objectifs**

L'objectif de l'IPEX est de promouvoir la coopération interparlementaire dans l'Union européenne en mettant en place une plateforme permettant aux parlements nationaux de l'Union européenne d'échanger par voie électronique des informations relatives à l'Union. Le site web de l'IPEX contient en particulier une base de données destinée à l'échange d'informations concernant le contrôle des affaires européennes et notamment les questions se rapportant au respect du principe de subsidiarité. Il contient également un calendrier des réunions interparlementaires ainsi que des forums d'échanges de vues.

### **Composition**

L'IPEX est ouvert aux parlements nationaux (chambres parlementaires nationales) des États membres et des États candidats à l'adhésion à l'Union européenne ainsi qu'au Parlement européen. La COSAC et le CERDP sont invités à se joindre à l'IPEX à titre de membres associés.

---

## 1 Organisation

### **1.1 La Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne**

La conférence des présidents des parlements de l'Union européenne définit les objectifs de l'IPEX.

---

<sup>2</sup> Dans un mémorandum adopté par la Conférence de Rome des 22 – 24 septembre 2000, les présidents avaient proposé des mesures visant à promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les institutions et les parlements européens de l'Union. Les présidents demandaient que l'administration des parlements soumette cette question à un examen approfondi.

<sup>3</sup> Lignes directrices de coopération interparlementaire dans l'UE adoptées par la conférence de La Haye en 2004.

## **1.2 Les Secrétaires généraux des Parlements de l'Union européenne**

Les Secrétaires généraux<sup>4</sup> des Parlements de l'Union européenne

- supervisent l'IPEX
- adoptent les lignes directrices et les changements majeurs à apporter au système IPEX
- désignent les membres du Conseil de l'IPEX
- nomment leur président parmi les secrétaires généraux des parlements membres du Conseil de l'IPEX

## **1.3 Le Conseil de l'IPEX**

Le Conseil de l'IPEX est nommé pour une période située entre deux conférences des Présidents successives.

### **1.3.1 Tâches du Conseil IPEX**

Le Conseil de l'IPEX

- assure la continuité et l'efficacité de la gestion et de la maintenance du système IPEX.
- contrôle le site web de l'IPEX
- supervise la Fonction centrale de Support
- se réunit une fois par an avec les correspondants IPEX
- est responsable des relations avec la Commission européenne, les autres institutions de l'Union européenne et des organismes extérieurs à l'Union européenne
- soumet un rapport annuel aux secrétaires généraux sur la situation courante de l'IPEX.
- désigne les membres et la présidence de la Fonction centrale de Support.

### **1.3.2 Composition du Conseil**

Le Conseil de l'IPEX se compose de jusqu'à huit membres représentant

- des parlements nationaux hôtes de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine conférences des Présidents des Parlements de l'Union européenne (trois)<sup>5</sup>,
- d'autres parlements nationaux (quatre au maximum)
- du Parlement européen (un)

La COSAC et le CERDP siègent au Conseil à titre de membres associés.

<sup>4</sup> Chaque fois que le terme « secrétaire général » apparaît dans ce document, il sous-entendra le segment complémentaire suivant « ou tout autre haut fonctionnaire de rang équivalent désigné par le président pour représenter le parlement / la chambre aux réunions des secrétaires généraux. »

<sup>5</sup> Dans le cas des systèmes bicaméraux, le parlement décide de la chambre dans laquelle sera choisie sa représentation.

### **1.4 La Fonction centrale de Support**

La Fonction centrale de Support assume l'ensemble des tâches, de nature aussi bien éditoriale que technique, qui se rapportent au site web de l'IPEX.

#### **1.4.1 Tâches**

- Gestion courante du site web de l'IPEX
- Administration générale des usagers
- Assistance aux correspondants IPEX
- Modifications et développements techniques et éditoriaux
- Peut, à la demande du parlement hôte de la Conférence des Présidents, apporter son concours pour la mise à jour et l'entretien du calendrier de la coopération interparlementaire
- Toutes autres tâches fixées par Conseil IPEX

#### **1.4.2 Composition de la Fonction centrale de Support**

La Fonction centrale de Support se compose de quatre membres issus de parlements nationaux représentés au Conseil IPEX et d'un membre du Parlement européen. D'autres parlements nationaux peuvent offrir leur aide au fonctionnement du Support central.

### **1.5 Les correspondants IPEX**

Les correspondants IPEX sont nommés par le secrétaire général de chaque parlement / chambre parlementaire adhérant à l'IPEX.

#### **1.5.1 Tâches - responsabilités**

Chaque correspondant IPEX est responsable des contributions de son parlement / chambre au système IPEX. Cette responsabilité couvre

- l'organisation des éléments entrés dans les bases de données, etc. de son parlement / chambre
- l'exactitude des liens et des autres éléments d'information concernant son parlement / chambre et figurant sur la page web de l'IPEX réservée à son pays
- l'administration des usagers l'IPEX de son parlement / chambre
- Information et support l'IPEX au sein de son administration
- échanges de meilleures pratiques

---

## **2 Révision des lignes directrices**

La révision de ces lignes directrices concerne les fonctions des secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne.

Échange d'informations sur les débats « Éveiller la conscience européenne » en cours dans les parlements nationaux sur le programme annuel de travail législatif de la Commission (débat ouvert, interventions sur la base de la procédure « catch-the-eye »)

**Danish Parliament**



**Report**

**prepared by the Danish Presidency  
for the Conference of EU Speakers  
concerning**

**“Raising National European Awareness”**

## Summary

*The Danish Folketing was called upon by the 2005 Speakers Conference in Budapest to commence a coinciding debate on the Commission's Annual Legislative and Work Program and to prepare a subsequent report concerning its implementation.*

*Debates took place in 29 parliaments and a majority of parliaments reported that the debate was a success and should be repeated. An exchange of information concerning the debate took place at the February 2006 meeting of Secretaries General in Copenhagen. Following the exchange, the Secretaries General summarized that parliamentary debates on the Commission's Work Program (published in the autumn) should be repeated, however that it could be improved through beginning the scrutiny process in conjunction with the publication of the Commission's Annual Policy Strategy (published in March).*

*This report recommends that the next coinciding debate should begin in March 2007 with the publication of the Annual Policy Strategy and should conclude with coinciding debates in the national parliaments on the Commission's Work Program. The following specific recommendations are articulated in this report:*

- I. Following the publication of the Annual Policy Strategy in March 2007, the Commission should be asked to present the paper to the national parliaments in one of the following parliamentary forums: (1) the spring COSAC Chairpersons meeting (2) a joint parliamentary meeting hosted by the European Parliament and the Parliament holding the EU Presidency (3) the EU Speakers Conference.*
- II. Following the presentation of the Policy Strategy, national parliaments should be encouraged to hold national consultations with the Commission on the specific policy areas covered by the paper. Following national consultation, national parliaments should transmit their opinions directly to the Commission.*
- III. Following the publication of the Commission's Annual Legislative and Work Program, the Commission should be asked to present it to the autumn meeting of COSAC.*
- IV. During the month following the presentation of the Work Program to COSAC, national parliaments should be encouraged to hold "coinciding" parliamentary debates with the objective of finalizing the scrutiny of the Commission's annual policy cycle and in order to "Raise National European Awareness".*

- V. *Parliaments should be encouraged to use IPEX in order to exchange information concerning the consultation of the Policy Strategy and the debates on the Work Program. The Commission should be encouraged to consult IPEX.*

## **Introduction**

According to the Conclusions of The Conference of the Speakers of European Union parliaments meeting in Budapest, The Danish Folketing was called upon to implement the declaration "Raise national European awareness", and to subsequently prepare a report on the declarations implementation to the Conference in Copenhagen.

This final report is based on the interim report prepared by the Danish Parliament prior to the meeting of Secretaries General in Copenhagen in February 2006, as well as the conclusions of the deliberations of that meeting. The report includes a concrete proposal for conducting parliamentary debates on the Commission's Annual Policy Strategy as well as a coinciding debate on the Commissions Legislative and Work Program.

Background – results from the first coinciding debate on the Commission's Annual Legislative and Work Program

At the meeting of the Conference of Speakers in Budapest it was decided to welcome the "declaration on the role of national parliaments in the European debate: Raise national European awareness" adopted by the Conference of Community and European Affairs Committees of parliaments of the European Union (COSAC).

According to the COSAC declaration, a coinciding debate should take place in all the national parliaments on the Annual Legislative and Work Program of the European Commission. The objective of such a debate is to encourage parliaments to place European issues on their agenda and thus bring citizens and civil society closer to Europe.

Following a meeting of the parliaments comprising the troika of the Conference of EU Speakers, the Danish, Hungarian and Slovakian parliaments concluded that in order to ensure a timely and relevant debate, the declaration should be imple-

mented in conjunction with the European Commission's adoption of the Work Program.

As the European Parliament had already scheduled its debate for 15 November 2005, national parliaments were therefore encouraged to conclude their debates on the Work Program by 16 December 2005. Therefore the intent of the original declaration to initiate "coinciding debates" was maintained – albeit within a one month timeframe.

Following the debate, all EU parliaments were encouraged to send a brief summary of the debate (along with any formal resolutions etc.) to the Danish Parliament which was then published on the Conferences website – [www.eu-speakers.org](http://www.eu-speakers.org).

The results of the first debate, including the findings of the questionnaire sent out by the Danish Parliament to the national parliaments, are included in the annex of this report.

### **Deliberations at the meeting of Secretaries General**

The results of the annual debate were discussed under the heading "Exchange of information on the results of the national debates on the Commission's Annual Legislative and Work Program".

The Secretary General of the Danish Parliament, Mr. Henrik Tvarnø concluded the debate by stating that the Danish Parliament will prepare an updated report on the question of raising national European awareness that would include additional responses from parliaments.

During the debate several Secretaries General voiced the opinion that the timing and quality of the debate could be improved through focusing attention on the pre-legislative cycle through scrutiny of the Commission's Annual Policy Strategy. It was stressed that by beginning a scrutiny of the Work Program at the time of the publication of the Annual Policy Strategy national parliaments would be able to begin a process of dialog with the Commission concerning future priorities before the actual formulation of the Work Program.

It was stated at the meeting, that the European Parliament conducts an annual debate of the Annual Policy Strategy following its publication in March. Following

the debate, the text is then transmitted to appropriate parliamentary committees which then take a closer look at their respective policy areas. Each Committee then holds a meeting with their respective Commissioner prior to the publication of the Work Program. This period of consultation between the European Parliament and the European Commission maximizes the Parliaments influence on the final preparation of the Work Program.

#### Summary of the debate at Secretaries General in Copenhagen

- National Parliaments should be encouraged to hold an annual debate on the Commission's Legislative and Work Program.
- The Speakers should encourage the Commission to translate the Work Program and its annexes into all official languages.
- The Commission should be encouraged to improve the quality of the Work Program by providing more detailed information on the individual proposals – including preliminary information from impact assessments. Priority as well as non-priority proposals should be included in the annexes of the Work Program – as the distinction between the two can at times seem arbitrary.
- It should be explored how national parliaments can be involved at an even earlier stage in the pre-legislative cycle of the Commission
- The IPEX website should be used to promote the debate on the Annual Work Program and to improve the exchange of information during the debate by the national parliaments

#### **How to improve the debate: A closer look at the Commission's policy cycle.**

The European Commission produces its Annual Policy Strategy in March of the preceding calendar year – and it is then presented to the European Parliament and Council.

The Policy Strategy is the first stage of the European Union's annual policy cycle and provides a guide to the Commission's policy priorities for that year. It also adopts a budgetary framework which ensures that the human and financial resources needed to achieve the priorities are available. The Policy Strategy forms

---

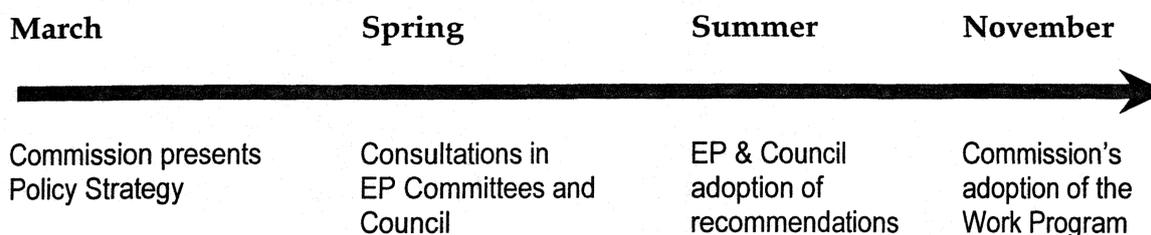
## Raising National European Awareness

---

the basis for the dialogue with the Council and the European Parliament. This dialogue will culminate in the presentation of the Commission's Legislative and Work Program in November.

The Commission's rules of procedure provide that the Commission defines annual priorities and adopts a Work Program for each year. The Commission's Work Program translates the Policy Strategy into policy objectives and an operational program of decisions to be adopted by the Commission. It sets out major political priorities and identifies legislative initiatives, executive and other acts that the Commission intends to adopt for the realization of these priorities. The President presents the Commission Work Program to Parliament and the Council. The Work Program contains a list of priority legislative and policy initiatives the Commission commits itself to adopt by the end of the year. Each initiative will be supported by a comprehensive assessment of its likely impacts.

Following the presentation of the Policy Strategy the European Parliament and the Council scrutinize the document and report back to Commission on their views. The policy cycle can be illustrated in the following manner:



In order to maximize the influence of the national parliaments with regards to holding an annual debate on the Work Program it would be advisable to begin the process at the same time as the European Parliament – following the presentation of the Policy Strategy.

### **Proposal for future parliamentary debates**

The Commission could be called upon to present the Policy Strategy to the national parliaments. In order to maintain the spirit of the original "Raising National European Awareness Initiative", this presentation and subsequent debate should be given collectively to the national parliaments. The following three options have been identified:

---

Raising National European Awareness

---

- The Commission presents the Policy Strategy at the spring COSAC Chairpersons meeting.
- The European Parliament and the Parliament holding the EU Presidency during the first half year hold a Joint Parliamentary Meeting in March following the Commissions presentation of the Policy Strategy to the European Parliament's plenary.
- The Parliament hosting the forthcoming Conference of EU Speakers host a special meeting where the Commission can present the Policy Strategy and the national parliaments could hold a preliminary debate.

Following the collective presentation of the Policy Strategy by the Commission the national parliaments could hold consultative meetings with a member of the Commission, preferably following the national scrutiny of the document in the relevant committees of the national parliaments. National consultation would give individual parliaments the ability to transmit directly to the Commission any comments, reservations or suggestions that they might have on the Policy Strategy prior to the presentation of the Work Program.

In addition to involving the national parliaments in the consultation process of the Policy Strategy, the subsequent debate of the Work Program – as envisioned in “Raising National European Awareness” could be conducted along similar lines of the debate conducted in 2005/06.

While the scrutiny of the Policy Strategy will give the national parliaments the opportunity to make their views known to the Commission prior to the adoption of the Work Program, a simultaneous debate by the national parliaments on the Work Program will give the national parliaments the ability to review the results of the consultations of the Policy Strategy by the national parliaments and European Institutions. In addition, such a debate will also have the affect of drawing public attention to the work of the national parliaments in the pre-legislative stage of European policy making.

The launching of a coinciding debate on the Work Program would be greatly enhanced if the Commission would present the document to the national parliaments. It is therefore suggested, that the Commission be asked to present the document to the COSAC at its autumn meeting. This will give the national par-

---

## Raising National European Awareness

---

liaments the ability to hear the Commission's views on the final formulation of the Work Program. In addition it would offer the opportunity for the national parliaments to review the results of the consultation process between the European Commission and the national parliaments on the Policy Strategy.

### **Coinciding debate on the Annual Legislative and Work Program**

The results of the questionnaire sent out by the Danish Parliament suggest that an overwhelming majority of EU parliaments would like to participate in a debate on the Work Program. Indeed a majority of parliaments have already claimed that the results of the initial debate were a success.

Although holding a debate in all national parliaments on the same day might help contribute to raising national awareness in European Affairs, due to scheduling problems in the national parliaments, a large majority of parliaments believe that the debate should take during the first month following the Commissions presentation of the Work Program.

Parliaments that are unable to participate during the first month following the adoption of the Work Program should nevertheless be encouraged to participate at their convenience.

According to the findings from the Danish questionnaire there does not appear to be a clear tendency for the type of debate (plenary, committee, public) used by the EU parliaments. It might therefore be concluded, that the way in which the national debates are executed should not be fixed by the Speakers. A flexible approach will allow different parliamentary systems and traditions, while maintaining the common objective – a coinciding debate in the EU parliaments.

Finally it should be noted that a majority of Parliamentary chambers are unable to base parliamentary debates on documents in English and French. Therefore the Commission should be encouraged to transmit directly to the national parliaments the Policy Strategy and subsequent Work Program together with all annexes and related documents in all languages – including indicative lists of non-priority proposals.

Following the successful launch of the IPEX website on June 30, 2006 the national parliaments now have a platform for the electronic exchange of EU information. IPEX should therefore be used to exchange information between the national par-

liaments during the consultative discussions of the Policy Strategy and during the coinciding debate on the Work Program. Furthermore the information provided by the national parliaments concerning the Policy Strategy and Work Program on the IPEX website should be made available to the Commission.

**Timeline for the debates on the Policy Strategy and Work Program in the national parliaments in 2007:**

- I. March 2007 – The Commission presents the Policy Strategy to the European Parliament and the Council.
- II. Late March 2007 – The national parliaments hold an interparliamentary meeting inviting the Commission to present the Policy Strategy.
- III. April – June 2007 – The national parliaments are encouraged to individually scrutinize the Policy Strategy – possibly in relevant committees. The national parliaments are encouraged to transmit their opinions on the Policy Strategy either directly to the Commission or by inviting a member of the Commission to their Parliament.
- IV. The national parliaments should publish their opinions on the Policy Strategy on IPEX. Opinions from the European Parliament's committees concerning the Policy Strategy should also be made available through IPEX. The Commission should be encouraged to consult the IPEX website.
- V. November – December 2007 – During the month following the Commission's presentation of the Work Program in the European Parliament, the national parliaments should conduct a coinciding debate on the Work Program.
- VI. The outcome of the national debates should be published on IPEX.

## **Annex 1**

### **The results of the implementation of “Raising European Awareness”.**

The analysis of the implementation of the declaration is based on two sources: (1) the information and results of the national debates sent directly to the Danish Presidency and subsequently published on the Conference website and (2) the final results of a questionnaire sent to the EU parliaments by the Danish Presidency.

### **Participation**

29 national parliaments and the European Parliament were asked to participate in the implementation of the declaration: 25 EU Member States, 2 Acceding Countries (Romania and Bulgaria) and 2 Candidate Countries (Turkey and Croatia).

Due to the fact that some parliaments are composed of bi-cameral parliamentary systems, a total of 42 national chambers – and the European Parliament were eligible to participate.

26 parliamentary chambers representing 21 parliaments submitted information to the Danish Presidency concerning their national debates which was published on the Conferences website.

36 parliamentary chambers responded to the Danish questionnaire representing 19 countries.

### **The website**

The website of the EU Speakers Conference ([www.eu-speakers.org](http://www.eu-speakers.org)) was used as a platform for the electronic exchange of information concerning the exercise.

The objective of the website was twofold: to publicly announce the dates of the debates in the EU parliaments and to publish brief summaries/results from participating parliaments.

19 chambers sent information to the website concerning their national debates, while 17 chambers sent information to the website prior to the actual debate 2 chambers did so after their debate had taken place.

The pages on the website concerning the implementation of the declaration were accessed approximately 250 times per month since November 2005 by the general public and staff of the national parliaments.

### **The Questionnaire**

The questionnaire was distributed on 23 January, 2006. Parliaments were asked to complete the questionnaire by 27 January, 2006, however information from parliaments which replied after that date has also been included in this report.

#### *What type of debate?*

According to respondents 14 Chambers held their debates in their European Affairs Committee while 13 Chambers held their debate in the plenary. One chamber held a public debate, while the remaining 8 debates were either conducted by sector Committees or in Joint Committees.

Outside participation in the debates was also varied. While 5 chambers invited their Foreign Minister to participate in the debate 8 others asked Ministers from other Ministries (ex. Deputy Prime Minister, Minister of European Integration, Minister of Economy). In addition 7 other chambers asked high ranking civil servants to represent the views of their Government.

In addition to Governmental Ministers 8 chambers requested the participation of the European Parliament – through national MEP's, while 7 chambers had the opportunity to debate the Work Program with a Member of the European Commission.

Of the chambers which reported that they did not hold a debate the majority claimed it was due to scheduling constraints, while only one chamber responded that a political decision was taken not to hold a debate.

#### *Should the Work Program be debated on an annual basis?*

25 chambers responded positively to hold annual coinciding debates on the Work Program while 6 chambers reported negatively. On the question of whether or not there should be a correlation between the annual debates of the Work Program and the Subsidiarity and Proportionality Check as envisioned by COSAC 21 chambers favored such a correlation, while 7 would rather not see a correlation.

---

Raising National European Awareness

---

Concerning the key question of the timing of future debates, a majority of chambers 18 would like to hold the debate in the month following the Commissions presentation of the Work Program, while 2 parliaments would prefer to hold the debate in a timeframe of two weeks following the Commissions presentation of the Work Program.

*Was the debate a success?*

On the question of whether the debate was a success or not, 13 chambers responded positively while 4 parliaments responded negatively. Parliaments claiming a success stated that the debate had a valuable political affect, while on the negative side, it was stated that the proposed goal of “raising public awareness” of the EU through coinciding debates in the EU parliaments was not achieved – and indeed public and journalistic interest in the debate was very low.

*How can the procedure be improved?*

There are several themes which can be identified with regards to improving the quality of the debate. The first deals directly with the Work Program itself. A large number of chambers found it difficult to work with the Work Program and annexes, as they were not translated in their entirety into all official languages. It has been suggested, that the Work Program be translated in a timely fashion before the commencement of the debate.

It was also stated that the Work Program lacks detailed information concerning the individual proposals – and thus, it is difficult to have a political exchange on the basis of a collection of titles and internal reference numbers. Furthermore, the separation of the priority and non-priority proposals seems arbitrary, and therefore the indicative lists of non-priority proposals should be transmitted directly to the national parliaments as part of the Work Program package.

Finally it was suggested by numerous chambers that better communication between the EU parliaments is of the utmost importance. Better information about the scheduling and outcomes of the debates might improve the individual debates, and would certainly contribute to the public awareness of the exercise. To this end, the numerous networks already existing between the national parliaments was mentioned (COSAC, IPEX, ECPRD, Speakers Conference and the Parliamentary Representatives in Brussels), and it was suggested, that a rationalization of interparliamentary cooperation might actually help in parliamentary coordination.

**La rationalisation des organisations  
interparlementaires européens  
– Rapport par le groupe de travail**

**Parlement du Danemark**



**Rapport à  
la Conférence des présidents  
de parlements de l'UE  
sur**

**La rationalisation de la coopération  
interparlementaire européenne**

---

**La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne**

---

**Table des matières**

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Structure du rapport	4
<b>I. Rationalisation des organismes interparlementaires européens</b>	<b>6</b>
Le rapport Thierse	6
Le sondage du parlement danois :	7
Le séminaire CERDP	8
Conclusion partielle	9
<b>II. L'application des règles directrices de la Haye sur la coopération entre les parlements de l'UE et le Parlement européen.</b>	<b>11</b>
Que disent les lignes directrices ?	12
Le rôle de coordinateurs des présidents de parlements et des secrétaires généraux	13
Les réunions au sein de la COSAC et entre les commissions parlementaires	15
L'IPEX	15
Le contrôle de l'application du principe de subsidiarité	17
Conclusion partielle	18
<b>III. Composition et calendriers de travail des parlements nationaux</b>	<b>20</b>
<b>Annexe</b>	<b>24</b>

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

### **Introduction**

Dans le cadre de leur conférence annuelle du 6 au 7 mai 2005, les présidents de parlements des 25 États de l'Union européenne ont décidé d'examiner les possibilités de rationalisation des organisations interparlementaires européens. À cet effet, ils ont créé un groupe de travail chargé de soumettre des recommandations à la prochaine conférence, qui doit avoir lieu du 29 juin au 2 juillet 2006 à Copenhague.

Lors de sa réunion du 2 février 2006 à Copenhague, le groupe de travail a abordé la question dans le cadre d'une courte discussion. Il n'a pas effectué une analyse substantielle proprement dite d'organisations interparlementaires particulières. Par contre, il était unanime pour penser que cette discussion pouvait être entreprise par les présidents eux-mêmes, une position qui a été approuvée par les secrétaires généraux des parlements lors de la réunion qui s'est tenue le lendemain.

Il a cependant été décidé que le parlement danois rédigerait sur cette question un rapport à présenter à la conférence des présidents du 29 juin au 2 juillet 2006 et qui constituerait la base factuelle du débat des présidents<sup>1</sup>. Par ailleurs, les secrétaires généraux ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de tenir d'autres réunions de travail avant la conférence des présidents de parlements.

Aussi, le présent rapport ne présentera-t-il pas de proposition concrète sur la rationalisation de la coopération interparlementaire européenne. Il reste nécessaire d'établir une meilleure base factuelle avant de soumettre de réelles propositions sur la rationalisation des organismes en question. Il est entre autres indispensable de déterminer et de classer les nombreuses formes de coopération interparlementaire qui existent actuellement en Europe. Il faudra ensuite concentrer nos efforts sur les quelques domaines où des « chevauchements » superflus sont susceptibles de se produire entre structures ou organismes interparlementaires centraux.

---

<sup>1</sup> À sa séance de travail du 9 février 2006 à Copenhague, le groupe de travail a adopté toute une série de conclusions relatives au rapport que la présidence danoise de la conférence des présidents doit présenter à conférence du 29 juin au 2 juillet 2006 à Copenhague. Ces conclusions font l'objet de l'annexe 1 ci-jointe.

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Avant d'en arriver là, il sera déterminant que toutes les parties concernées soient consultées afin que nous ayons les meilleures bases factuelles de travail possibles.

Le présent rapport sera la première contribution dans ce sens.

Aux termes du mandat contenu dans les conclusions du groupe de travail, ce rapport doit se concentrer sur les questions suivantes :

1. Un bref examen des échanges de vue qui ont eu lieu en vue de rationaliser la coopération au sein d'une série d'organismes interparlementaires européens. La présentation reposera sur les résultats du rapport Thierse<sup>2</sup>, sur le sondage du parlement danois concernant les ressources affectées à une série d'organismes interparlementaires ainsi que sur le séminaire CERDP du 8 mai 2006 à Varsovie.
2. Une analyse de l'application pratique des lignes directrices de la Haye adoptées par les présidents de parlements en 2004 comme cadre de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne. Le groupe de travail estime toutefois que le rapport devrait se concentrer sur l'identification des problèmes susceptibles de se présenter, en s'abstenant de tirer des conclusions ou de faire des recommandations.
3. Un bref aperçu – par exemple sous forme de tableau – des systèmes parlementaires des 25 États de l'UE mettant l'accent sur *le nombre des députés et le nombre des jours de séances parlementaires* dans chaque pays.

### **Structure du rapport**

Dans ce rapport, la présentation de la coopération interparlementaire sera divisée en trois parties correspondant au contenu du mandat du groupe de travail :

- I. La rationalisation des organismes interparlementaires en Europe.
- II. L'application des lignes directrices de la Haye sur la coopération interparlementaire au sein de l'UE.

---

<sup>2</sup> Wolfgang Thierse, alors président du Bundestag allemand, avait rédigé un rapport sur les possibilités de rationalisation de six organismes interparlementaires européens, rapport présenté à la conférence des présidents de parlements nationaux à Budapest en mai 2005.

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

### III. La composition et les calendriers de travail des parlements des États membres.

La première partie se divise en trois chapitres qui reprennent brièvement les résultats de trois enquêtes centrales sur la nécessité et les possibilités de rationalisation de la coopération interparlementaire en Europe.

- Le rapport Thierse de mai 2005,
- Le sondage de février 2006 effectué par le parlement danois
- Le résultat du séminaire CERDP de mai 2006.

La deuxième partie traite de la coopération, au sein de l'Union européenne, entre les parlements nationaux des États membres et le Parlement européen. Elle donne une évaluation de l'application des lignes directrices sur la coopération interparlementaire au sein de l'UE adoptées en 2004 à la Haye par la conférence des présidents de parlements.

La troisième partie indique de manière courte et schématique le nombre des députés et le nombre des jours de séance des parlements des 25 pays de l'Union.

Enfin, le rapport contient une série d'annexes concernant la participation des 25 parlements nationaux de l'UE à différents types d'activités interparlementaires.

Le tableau 1 concerne les pays membres de structures et d'organismes interparlementaires centraux tels que le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'UEO, l'Assemblée parlementaire des pays membres du dialogue Euro-Méditerranée, la conférence des présidents de parlements nationaux de l'UE et la COSAC.

Le tableau 2 indique les nombres de députés et de jours de séance consacrés par les 25 parlements nationaux aux organismes interparlementaires et structures de coopération. Ce tableau repose sur le sondage réalisé par le parlement danois en février 2006.

Le tableau 3 donne les résultats du sondage effectué par le parlement danois sur les ressources consacrées par les parlements nationaux aux nombreuses activités interparlementaires.

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

### **I. Rationalisation des organismes interparlementaires européens**

La question concernant la possibilité de rationaliser les nombreux organismes interparlementaires européens qui existent actuellement a été soulevée initialement le 3 juillet 2004 au congrès annuel des présidents de parlements nationaux européens de la Haye.

Cette initiative, due au président de la chambre italienne des députés Pier Ferdinando Casini et au président du Bundestag allemand Wolfgang Thierse, devait mettre en marche un processus qui en est aujourd'hui à sa deuxième année.

Pendant cette période, les présidents de parlements des pays de l'UE et le CERDP ont mis en oeuvre différents types de sondages destinés à dresser le bilan de la coopération interparlementaire en Europe afin de mesurer la nécessité de sa rationalisation.

En février 2006 à Copenhague, les secrétaires généraux des parlements ont adopté la décision d'employer les résultats de ces sondages comme base du débat sur la rationalisation des organismes interparlementaires européens à l'ordre du jour de la conférence des présidents qui doit avoir lieu à Copenhague du 29 juin au 2 juillet 2006.

Les résultats de ces sondages seront par conséquent brièvement examinés dans ce qui suit.

#### **Le rapport Thierse**

Ayant décidé en 2004 à la Haye d'examiner les possibilités de rationalisation de la coopération interparlementaire au sein de l'Europe, la conférence des présidents de parlements, demanda à William Thierse d'élaborer un rapport en vue d'éclairer cette question à la prochaine conférence des présidents, qui devait avoir lieu les 6 et 7 mai 2005 à Budapest. Dans le cadre de ce travail, un questionnaire fut adressé aux parlements nationaux ; il se concentrait sur les six organismes interparlementaires européens suivants : *L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'assemblée parlementaire de l'OSCE, l'assemblée parlementaire de l'OTAN,*

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

*l'assemblée parlementaire de l'UEO, l'UIP<sup>3</sup> et l'assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM).*

Sur la base des réponses reçues, le rapport Thierse conclut que *la très grande majorité des parlementaires était satisfaite du fonctionnement des organismes en question*, exception faite des trois domaines suivants, dans lesquels une réforme semblait à la fois possible et nécessaire :

1. La coopération entre l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'assemblée parlementaire de l'OSCE,
2. Le rôle de l'UEO,
3. La coopération parlementaire dans la région euroméditerranéenne.

Le rapport Thierse n'obtint toutefois pas le soutien des présidents de parlements, qui ne parvenaient pas à trouver un accord quant à des propositions de réforme concrètes. Les présidents chargèrent donc la future présidence danoise de la conférence des présidents de former un groupe de travail susceptible d'assurer le suivi du débat et de présenter le cas échéant des propositions permettant de rationaliser ou d'améliorer l'efficacité des organismes interparlementaires.

### **Le sondage du parlement danois :**

Adoptant un autre angle d'approche de la question de la rationalisation, le Folketing (parlement danois) se concentra sur les ressources affectées par les parlements aux activités interparlementaires. Il espérait ainsi éclairer le problème d'un jour nouveau. Un sondage fut ainsi mis en oeuvre. Le Folketing demanda aux 25 parlements nationaux de l'UE d'indiquer les ressources qu'ils employaient à toute une série d'activités interparlementaires<sup>4</sup>. Pour avoir une vue d'ensemble de *la charge totale* de travail des parlements au titre de leur participation aux diverses activités interparlementaires, le champ d'investigation fut élargi pour intégrer, outre les six organismes interparlementaires « paneuropéens » visés par le rapport Thierse, des organismes régionaux ainsi que des structures

---

<sup>3</sup> Créée en 1889, l'UIP (Union interparlementaire) compte aujourd'hui 143 membres de droit ainsi que 7 membres associés.

<sup>4</sup> Le questionnaire demandait aux États de l'Union européenne d'indiquer le nombre de leurs députés qui prenaient part chaque année aux différentes activités interparlementaires et le nombre de jours de séance consacrés à ces activités.

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

interparlementaires qui concernent l'UE telles que la COSAC et différents types de travaux des commissions sectorielles des parlements nationaux et du Parlement européen.

Les résultats de ce sondage montrent que les ressources employées par les parlements se répartissent sur un large éventail d'activités interparlementaires. Elles fournissent également la preuve que, dans leur grande majorité, ces ressources sont affectées à la participation aux assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OTAN, de l'OSCE, de l'UIP, de l'UEO ainsi qu'à l'assemblée parlementaire euroméditerranéenne comme l'indiquait déjà le rapport Thierse, mais que les activités interparlementaires relatives à l'UE (comme la COSAC), et les nombreuses rencontres entre les parlements nationaux et les commissions sectorielles du Parlement européen mobilisent également des ressources substantielles.

Les résultats du sondage du Folketing danois sont présentés à l'annexe 3 du présent rapport.

### **Le séminaire CERDP**

Parallèlement à l'initiative prise en juillet 2004 par la conférence des présidents de parlements, la conférence du groupe des correspondants CERDP décidait le 15 octobre 2004 de préparer un rapport sur les « formes permanentes existantes de coopération multilatérale » entre les parlements des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Émise par le Sénat polonais, cette proposition fut lancée à la suite de la conférence des présidents de parlements qui s'était tenue à Strasbourg en mai 2004 et au cours de laquelle cette question avait été soulevée. La conférence était unanime sur la nécessité de renforcer la coopération entre les organismes interparlementaires européens, notamment dans le cadre de l'envoi d'observateurs électoraux.

Les correspondants CERDP décidèrent (entre autres pour cette raison) d'organiser un séminaire spécial à Varsovie en mai 2006 afin d'éclairer l'évolution des relations interparlementaires en Europe. Un grand nombre de représentants des parlements des pays membres du Conseil de l'Europe furent invités avec notamment les représentants d'un certain nombre de grandes assemblées

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

interparlementaires européennes, dont les compétences spéciales pouvaient permettre de mieux élucider cette question.

Parmi les résultats importants de ce séminaire, il faut nommer la reconnaissance de l'évolution significative qui s'est produite au cours des 10 – 15 dernières années dans les relations interparlementaires européennes, qui doivent de ce fait être mieux définis et classés. Pour cela, il a été décidé d'envoyer en décembre 2006 un nouveau questionnaire tenant compte du développement des relations interparlementaires, en Europe en général et à l'intérieur de l'Union européenne en particulier.

Il a été décidé en outre de tenter de déterminer dans le cadre du CERPD les fonctions et missions des différents organismes interparlementaires, et de voir plus particulièrement s'il l'on y rencontre des cas de double emploi superflu, en d'autres termes de vérifier si différents organismes effectuent les mêmes tâches ou sont investis des mêmes fonctions.

### **Conclusion partielle**

Le rapport Thierse présenté en été 2005 à Budapest à la conférence des présidents de parlements rappelait déjà à quel point il serait difficile aux parlements de l'UE de parvenir à un accord sur la rationalisation de la coopération interparlementaire en Europe

À cela s'ajoute le fait que, même si l'on parvenait à un tel accord, celui-ci devra aussi être entériné par les parlements des États non membres de l'UE, au niveau des organismes interparlementaires européens concernés.

Toutefois, avant d'adopter une position définitive en ce qui concerne les possibilités de rationalisation des nombreuses activités interparlementaires en Europe, il semble approprié d'établir un tableau et une classification systématiques des nombreux organismes et structures de coopération interparlementaire. De manière générale, on peut dire qu'il s'agit de types de coopération interparlementaire qui présentent des différences assez marquées. Ainsi, certaines activités interparlementaires font l'objet d'accords informels ad hoc entre les représentants des parlements membres des diverses organisations tandis que d'autres sont régis par des traités intergouvernementaux.

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Il serait donc préférable d'attendre les résultats du rapport du CERDP avant de prendre une décision quant à la poursuite du processus.

Les présidents de parlements pourront alors adopter une position sur la question de savoir s'il convient de reprendre la discussion de ce dossier.

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

### **II. L'application des règles directrices de la Haye sur la coopération entre les parlements de l'UE et le Parlement européen.**

La volonté de rationaliser la coopération interparlementaire européenne pose une question particulière : comment fonctionne la coopération mutuelle entre les parlements nationaux des pays de l'UE et entre ceux-ci et le Parlement européen, et est-il nécessaire d'en augmenter l'efficacité ? C'est là un domaine dans lequel la conférence des présidents de parlements a un intérêt immédiat à changer les choses et la possibilité de le faire. Il ne faut pas oublier que c'est la conférence des présidents de parlements qui, en mai 1989, a créé la COSAC et qui a adopté, en juillet 2004 à la Haye, les premières lignes directrices de la coopération interparlementaire.

La question concernant les effets de l'application des lignes directrices de la Haye a été soulevée par les secrétaires généraux des 25 parlements nationaux de l'UE le 3 février 2006 lors de leur rencontre à Copenhague. Dans ce rapport, nous nous proposons d'évaluer les résultats que ces lignes directrices ont produits depuis leur adoption en juillet 2004. Mais nous n'analyserons pas l'ensemble de leurs aspects. Par contre, nous insisterons sur l'application des nouveaux éléments majeurs qu'elles contiennent.

Les lignes directrices de la Haye sont nées d'une proposition du groupe d'Athènes, institué dans cette métropole en mai 2003 par la conférence des présidents de parlements.

Cependant, c'est dans le *traité constitutionnel de l'UE* qu'il faut trouver la raison pour laquelle elles ont été adoptées, ce texte contenant toute une série d'éléments visant à renforcer le rôle des parlements nationaux dans les questions ayant trait à l'UE.

Tout d'abord, les lignes directrices de la Haye reprennent une partie importante du protocole du traité constitutionnel relatif au "rôle des parlements nationaux", protocole qui encourage « *le Parlement européen et les parlements nationaux [à] défini[r] ensemble comment organiser et promouvoir de façon efficace et régulière la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne.* » Cependant, le protocole sur l'application des principes de subsidiarité contenu dans le même traité constitue également un point de référence important pour les lignes

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

directrices de la Haye, dont le but général est de promouvoir l'échange d'informations entre les parlements dans le cadre de leur contrôle de l'application du principe de subsidiarité.

### Que disent les lignes directrices ?

Les lignes directrices de la Haye tentent de fixer quelques cadres généraux permettant d'organiser de manière efficace la coopération entre les 25 parlements nationaux de l'UE et le Parlement européen. Leur but primordial est de *renforcer la capacité des parlements européens à contrôler la politique de leurs gouvernements respectifs dans les questions ayant trait à l'UE.*

Pour cela, elles fixent trois objectifs à la coopération interparlementaire :

- renforcer le contrôle parlementaire des affaires relatives à l'UE,
- améliorer l'accès des parlementaires aux informations concernant les questions ayant trait à l'UE,
- garantir aux parlementaires l'exercice de leurs pouvoirs dans les questions communautaires, notamment dans le contrôle de l'application du principe de subsidiarité.

La coopération interparlementaire dans l'Union européenne a lieu aujourd'hui au sein d'une large série de forums et de structures en constante évolution depuis plus de 20 ans, chacun contribuant à sa manière à atteindre ces objectifs. Il s'agit par exemple de la conférence des présidents de parlements, de la coopération des organes parlementaires spécialisés dans les affaires communautaires au sein de la COSAC et des nombreuses réunions qui se tiennent entre les commissions sectorielles des parlements nationaux et le Parlement européen.

Les lignes directrices de la Haye sont dans une grande mesure la codification de ces réunions, mais en ce qui concerne certains points, elles introduisent aussi quelques éléments nouveaux d'une grande importance, que nous examinerons plus loin.

Cela concerne en particulier l'idée de conférer aux présidents de parlements et aux secrétaires généraux le rôle de coordinateurs dans la coopération interparlementaire globale et la décision de renforcer la possibilité d'échange d'informations entre les parlementaires grâce à l'instauration de l'IPEX qui intègre

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

le calendrier de l'ensemble des réunions interparlementaires. Enfin il y a naturellement l'objectif visant à promouvoir l'échange d'informations entre les parlementaires en vue de renforcer le contrôle du respect du principe de subsidiarité.

Nous y reviendrons.

**Les lignes directrices de la Haye contiennent la liste suivante des forums et structures de coopération :**

- La conférence des présidents de parlements
- Les réunions ad hoc entre les commissions sectorielles des parlements nationaux de l'UE et le Parlement européen.
- La COSAC
- Les débats européens simultanés au sein des parlements nationaux
- Les secrétaires généraux
- L'IPEX
- Les représentants permanents des parlements nationaux auprès de l'UE
- Le CERDP

### **Le rôle de coordinateurs des présidents de parlements et des secrétaires généraux**

Selon les lignes directrices de la Haye, la *conférence des présidents de parlements* est, dans l'Union européenne, au centre de la coopération interparlementaire qu'elle a pour tâche de coordonner. Elle peut ainsi proposer de donner à certains domaines une *priorité particulière* par rapport à l'ensemble des activités interparlementaires.

Le rôle nouveau des présidents de parlements ne semble cependant pas avoir eu de succès, ni auprès des principaux intéressés eux-mêmes, ni chez les autres partenaires de la coopération interparlementaire. Ainsi, jusqu'à présent les présidents n'ont pas exploité cette possibilité.

Une des principales raisons à cela est vraisemblablement l'absence de lien entre ce qui se passe à la conférence des présidents de parlements et dans les autres structures de la coopération interparlementaire.

Les différences dans les dispositions concernant l'exercice de la présidence contribuent notamment à l'existence de ce problème. Ainsi, le parlement hôte de la prochaine conférence des présidents n'obéit pas au principe ordinaire de rotation semestrielle qui s'applique à la présidence de l'UE au sein du Conseil des Ministres de l'Union européenne et de la COSAC. En effet, la présidence de la prochaine conférence des présidents de parlements est désignée lors des sessions annuelles. À l'heure actuelle, cette fonction est assurée par le Folketing danois,

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

auquel succèdera le parlement slovaque après la conférence des présidents de parlements qui se tiendra à Copenhague du 29 juin au 2 juillet.

Un autre problème est la différence de durée de la présidence dans les deux systèmes. Alors que celle de la présidence de l'UE est d'une demi-année, celle de la conférence des présidents de parlements est d'une année entière.

Des problèmes équivalents existent au niveau administratif, où est rendu difficile l'accès des secrétaires généraux aux rôles directeurs que les lignes directrices de la Haye leur assignent dans le cadre de la préparation de la coopération interparlementaire globale. Le problème essentiel réside dans le fait que les secrétaires généraux, comme les présidents de parlements, sont soumis à un régime de présidence différent du régime semi-annuel normal qui s'applique à la présidence de l'Union européenne.

À cela s'ajoute le fait que la préparation de la conférence des présidents de parlements incombe aux secrétaires généraux, tandis que les réunions interparlementaires des commissions des affaires communautaires et celles des parlements nationaux avec le Parlement européen sont en pratique préparées par les secrétariats de ces institutions.

**Tableau 1: Présidences de la coopération interparlementaire au sein de l'UE**

Année	Présidence de la conférence des présidents de parlements	Présidence de l'Union européenne
2005 – premier semestre	Hongrie	Luxembourg
2005 – deuxième semestre	Danemark	Grande-Bretagne
2006 – premier semestre	Danemark	Autriche
2006 – deuxième semestre	Slovaquie	Finlande
2007 – premier semestre	Slovaquie	Allemagne
2007 – deuxième semestre	Non encore désignée	Portugal

Pour que la conférence des présidents puisse jouer le rôle de coordinateur qui lui est assigné par les lignes directrices de la Haye, des liens plus étroits semblent nécessaires entre la conférence des présidents de parlements et les autres événements interparlementaires au sein de la COSAC et des commissions parlementaires. Conscients de ce problème, les présidents ont souligné la nécessité d'un renforcement des liens entre la Conférence et les autres activités interparlementaires.

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

### Les réunions au sein de la COSAC et entre les commissions parlementaires

Un autre pivot essentiel de la coopération interparlementaire dans l'Union européenne est constitué par les nombreuses formes de réunions entre les commissions parlementaires. Il s'agit en premier lieu des rencontres semestrielles des commissions des Affaires communautaires des parlements nationaux de l'UE avec le Parlement européen dans le cadre de la COSAC, rencontres qui, depuis 1989, sont organisées par le parlement du pays qui exerce la présidence de l'Union européenne. Mais les réunions intercommissions parlementaires constituent ces dernières années un domaine en expansion. Ces réunions sont organisées sur une base ad hoc, soit par le parlement du pays qui occupe la présidence de l'Union, soit par le Parlement européen.

À cela s'ajoutent les « réunions parlementaires conjointes » que le Parlement européen a lancées comme une voie de renouvellement intéressante. Ces réunions sont coorganisées par le Parlement européen et le parlement national du pays qui assure la présidence de l'UE. La formule a été appliquée notamment à l'occasion de la préparation de deux grandes réunions sur la stratégie de Lisbonne concernant la croissance et l'emploi, à l'occasion également de la tenue de réunions entre les commissions juridiques et les commissions financières, ainsi que récemment pour la grande réunion sur l'avenir de l'Union européenne qui a eu lieu les 8 et 9 mai au Parlement européen à Bruxelles.

Les lignes directrices de la Haye ne disent pratiquement rien sur ces formes de réunions. La seule chose qu'elles en disent est que *la COSAC s'occupe de la coopération entre les commissions des affaires européennes des parlements de l'Union européenne tandis que les réunions des autres commissions permanentes sont organisées soit par les parlements nationaux, soit par le Parlement européen*. Il va sans dire que l'application de ces lignes directrices quelque peu vagues ne pose pas de difficulté majeure. Ainsi, la question est plutôt de savoir s'il est nécessaire de resserrer les lignes directrices sur certains points.

### L'IPEX

La reconnaissance formelle de l'IPEX comme outil de coopération est l'un des éléments essentiels des lignes directrices de la Haye. L'IPEX est conçu pour appuyer la coopération interparlementaire en donnant aux parlementaires accès

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

aux informations électroniques sur le traitement des questions communautaires au sein des parlements nationaux. En outre, l'IPEX peut servir à échanger des informations sur le contrôle du principe de subsidiarité. Il peut également servir à l'établissement d'un calendrier interparlementaire donnant un tableau général des séances interparlementaires programmées.

Les travaux de réalisation de ces objectifs ont commencé en septembre 2000 et le site de l'IPEX sera inauguré officiellement par les présidents de parlements lors de la conférence de Copenhague du 29 juin au 2 juillet 2006

L'élément nodal de l'IPEX est une base de données qui donnera aux parlementaires accès aux documents clés des institutions de l'Union européenne et aux déclarations des parlements nationaux sur le traitement de ces documents.

L'IPEX donne déjà accès à l'ensemble des nouvelles propositions de la Commission et des textes de consultation parlementaire au moyen du système de gestion de documents du Parlement européen. La Commission européenne a annoncé qu'elle déposerait les documents directement<sup>5</sup> sur le site de l'IPEX dans le courant de l'année 2006. Elle s'est également engagée à transmettre à l'IPEX, dès le début 2007, ses documents accompagnés des données bibliographiques utiles (base juridique, titre, numéros de référence, etc.) Cela permettra l'établissement automatique de documents IPEX.

La mise à jour de la base de données de l'IPEX, qui contiendra les informations relatives au traitement par les parlements nationaux des actes législatifs de l'Union européenne, incombe essentiellement aux parlements nationaux eux-mêmes.

Par contre, *la gestion et l'entretien en général* de la base de données IPEX sont de la responsabilité du *conseil d'administration de l'IPEX*, qui se compose des représentants des trois parlements nationaux constituant la *troïka* de la conférence des présidents de parlements ainsi que de quatre parlements nationaux supplémentaires et du Parlement européen. La COSAC et le CERDP y sont représentés à titre de membres associés. Le président du conseil d'administration est nommé par les secrétaires généraux des parlements<sup>6</sup>. En outre, une *"unité*

---

<sup>5</sup> Les documents seront transmis sur le site [centralsupport@ipex.com](mailto:centralsupport@ipex.com).

<sup>6</sup> Le directeur du parlement danois Henrik Tvarnø occupera la présidence du conseil d'administration à partir de juillet 2006 jusqu'à la prochaine conférence des présidents de parlements qui aura lieu en Slovaquie dans le courant du deuxième trimestre 2007.

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

*centrale d'appui*” composée d'agents désignés par le conseil d'administration est créée et fonctionnera comme une sorte de « guichet unique » chargé de la gestion des questions techniques ainsi que les questions concernant les procédures décisionnelles de l'UE.

L'instauration d'un calendrier interparlementaire est un élément central de l'IPEX. Le nombre sans cesse croissant des réunions interparlementaires dans l'Union européenne nécessitait la mise en place d'un tel calendrier réunissant en un seul lieu l'ensemble des rencontres programmées.

Conformément aux lignes directrices de la Haye, il appartient au secrétaire général du parlement hôte de la prochaine conférence des présidents d'établir ce calendrier, qui doit indiquer toutes les réunions interparlementaires devant avoir lieu l'année suivante. Aux termes des lignes directrices de la Haye, ce calendrier doit être placé sur le site web de l'IPEX.

Les parlements autrichien et finlandais ont pris en octobre 2005 une initiative importante en lançant un calendrier commun contenant l'ensemble des réunions prévues pour les deux présidences en 2006.

Le calendrier IPEX permet d'espérer une plus grande amélioration de la situation puisque il est prévu d'y intégrer les nombreuses réunions interparlementaires organisées par le Parlement européen.

Les secrétaires généraux des parlements ont approuvé en février 2006 une proposition de lignes directrices concernant la mise à jour de ce calendrier, proposition qui poursuit l'orientation actuelle mais donne à « l'unité centrale d'appui » la tâche d'assister le parlement qui assure la présidence dans les mises à jour courantes.

### **Le contrôle de l'application du principe de subsidiarité**

En dernier lieu, les lignes directrices de la Haye visent à impliquer plus étroitement les parlements nationaux dans le contrôle du principe de subsidiarité.

À ce niveau, la question est de savoir si, après le rejet par la France et la Hollande du traité constitutionnel – rejet qui compromet l'avenir du « mécanisme d'alerte précoce » - il ne serait pas approprié de suspendre l'application de cette partie des lignes directrices de la Haye.

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Les débats qui ont eu lieu notamment lors des dernières réunions COSAC en 2005 et 2006 à Vienne, Londres et Luxembourg indiquent cependant l'existence d'un fort intérêt pour le renforcement du rôle des parlements nationaux dans le cadre du contrôle du principe de subsidiarité et pour l'échange d'informations entre les parlements. La COSAC a décidé de mettre en oeuvre un test consistant à demander aux parlements d'évaluer, sous l'angle du respect du principe de subsidiarité, deux des prochaines propositions d'actes législatifs de l'Union européenne. La première proposition, qui concerne la détermination de la juridiction compétente en matière d'actions en divorce, sera présentée par la Commission vraisemblablement en juillet 2006 et la seconde, qui se rapporte au marché intérieur des services postaux dans l'UE, doit normalement être soumise par la Commission en novembre 2006.

Dans ce contexte, la base de données IPEX sera, pour les parlements nationaux participant au test, un instrument utile qui leur permettra d'échanger des informations ainsi que leurs points de vue sur le respect du principe de subsidiarité par ces deux propositions.

En outre, les traités actuels forment une excellente base de renforcement de la coopération interparlementaire en matière de contrôle du principe de subsidiarité. En effet, l'actuel protocole n° 9 du traité d'Amsterdam donne aux parlements nationaux, par le biais de la COSAC, le droit d'examiner les propositions d'actes législatifs de l'UE et d'adresser des contributions aux institutions de l'UE au sujet de l'application du principe de subsidiarité dans le travail législatif de l'Union.

Pour ces raisons, les lignes directrices de la Haye ne semblent pas nécessiter d'amendement.

### **Conclusion partielle**

La question de la rationalisation des activités interparlementaires au sein de l'Union européenne (les lignes directrices de la Haye) relève de manière naturelle de la compétence de la conférence des présidents de parlements, qui ont adopté les premières lignes directrices sur cette coopération en 2004 à la Haye.

Cependant, il n'appartient pas à ce rapport de présenter des propositions de réforme de ces lignes directrices.

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Si, sur la base du présent rapport, la conférence des présidents de parlements souhaitait tout de même un examen plus approfondi des possibilités d'amendement des lignes directrices de la Haye, elle aurait avantage à *désigner un groupe de travail* pour étudier la nécessité de réformes et établir des propositions de mesures possibles, et ce avant la conférence des présidents de parlements qui doit se tenir en 2007 en Slovaquie.

---

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

---

### **III. Composition et calendriers de travail des parlements nationaux**

La possibilité qu'ont les élus de prendre part aux activités interparlementaires varie fortement selon le nombre de membres et le nombre de jours de séance que compte chaque parlement.

C'est pourquoi, lors de leur réunion à Copenhague les 18 et 19 février 2006, les secrétaires généraux des parlements nationaux de l'UE ont demandé au Folketing danois d'étudier, en ce qui concerne ces deux paramètres, la situation telle qu'elle se présente dans les parlements des 25 États de l'Union européenne.

Le Folketing a ainsi envoyé un questionnaire dans ce sens aux parlements concernés. Au 15 juin, le Folketing avait reçu les réponses de 26 chambres parlementaires représentant 20 États membres. À cela s'ajoutent les réponses de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERYDM, du Parlement européen ainsi que des deux pays de l'EEE (la Norvège et le Liechtenstein).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de jours de séance des parlements sur une période d'un an. Les chiffres sont, dans la plupart des cas, répartis en nombre annuel de jours de séance tant en salle plénière qu'en commission. Certains parlements ont cependant donné le nombre de séances au lieu du nombre de jours de séance.

Les chiffres concernent essentiellement les années parlementaires 2004/2005 ou 2005.

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

**Tableau 2: Nombre de jours de séance des parlements nationaux et du Parlement européen**

Pays/Chambre parlementaire	Nombre de membres de parlement / chambre	Nombre de jours de séances plénières	Nombre de jours de séances en commission
Autriche			
- Le Conseil national	183	28	84
- Le Conseil fédéral	62	10	10
Belgique			
- La Chambre des Représentants	150	40	100
- Le Sénat	71	38	123
Chypre	56	42	661
- La Chambre des représentants			
Tchéquie			
- La Chambre des Députés	200	80	80
- Le Sénat	81	25-30	172
Danemark			
- Folketinget (Le Parlement danois)	179	Approx. 100	Approx. 110
Estonie			
- Riigikog	101	120	Aucune donnée sur les séances en commission
Finlande			
- Eduskunta	200	130	135
France			
- L'Assemblée nationale	577	110	358
- Le Sénat	331	119	611
Allemagne			
- Le Bundestag	614	66	32
- Le Conseil fédéral	69	11 - 12	11 - 12
Grèce	300		
- Le Parlement hellène			
Hongrie			
- L'Assemblée nationale	386	87	859

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Pays/Chambre parlementaire	Nombre de membres de parlement / chambre	Nombre de jours de séances plénières	Nombre de jours de séances en commission
Irlande			
- La Chambre basse	166		
- Le Sénat	60		
Italie			
- La Chambre des Députés	630		
- Le Sénat	322	120	180
Lettonie			
- Saeima	100		
Lituanie			
- Seimas	141		
Luxembourg			
- La Chambre des Députés	60	49	500
Malte			
- La Chambre des représentants	65	120	125
Hollande			
- La Chambre des représentants	150	100	120
- Le Sénat	75		
Pologne			
- Sejm	460	66	110
- Le Sénat	100	69	69
Portugal			
L'Assemblée de la République portugaise	230	69	69
Slovaquie			
- Le Conseil national	150	57	105
Slovénie			
- L'Assemblée nationale	90	62	115
- Le Conseil national	40	19	101
Espagne			
- La Chambre des Députés	350		
- Le Sénat	259		
Suède			
- Riksdagen	349	125	20 - 45

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

<b>Pays/Chambre parlementaire</b>	<b>Nombre de membres de parlement / chambre</b>	<b>Nombre de jours de séances plénières</b>	<b>Nombre de jours de séances en commission</b>
Grande-Bretagne			
- La Chambre basse	646	160	165
- La Chambre haute	706		
Roumanie			
- La Chambre des Députés	331		
- Le Sénat	137	84	84
Bulgarie			
L'Assemblée nationale	240	136	46
Turquie			
Croatie			
Le Parlement croate	152	15	124
ERYDM			
- L'Assemblée de l'ERYDM	120	108	190
Norvège			
- Stortinget	169	96	Approx. 600
Liechtenstein			
- Landdagen	25	20-25	
Le Parlement européen	726	60	85

---

**La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne**


---

**Annexe****Tableau 1 : Membres d'organismes interparlementaires sélectionnés**

Membres	Conférence des présidents des parlements de l'UE et COSAC	Conseil de l'Europe	OSCE	UEO	Assemblée Euro-Méditerranée
Albanie		X	X		
Principauté d'Andorre		X	X		
Arménie		X	X		
Autriche	X	X	X	Observateur	X
Azerbaïdjan		X	X		
Biélorussie			X		
Belgique	X	X	X	X	X
Bosnie-Herzégovine		X	X		
Bulgarie	Observateur	X	X	Pays associé partenaire	
Canada			X		
Croatie	Observateur	X	X		
Chypre	X	X	X		X
Tchéquie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Danemark	X	X	X	Observateur	
Estonie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Le Parlement européen	X				X
Finlande	X	X	X	Observateur	X
France	X	X	X	X	X
Géorgie		X	X		
Allemagne	X	X	X	X	X
Grèce	X	X	X	X	X
Hongrie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Islande		X	X		
Irlande	X	X	X	Observateur	X
Italie	X	X	X	X	X
Kazakhstan			X		

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

Membres	Conférence des présidents des parlements de l'UE et COSAC	Conseil de l'Europe	OSCE	UEO	Assemblée Euro-Méditerranée
Kirghizie			X		
Lettonie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Liechtenstein		X	X		
Lituanie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Luxembourg	X	X	X	X	X
Malte	X	X	X		X
Moldavie		X	X		
Principauté de Monaco		X	X		
Hollande	X	X	X	X	X
Norvège		X	X	Pays associé partenaire	
Pologne	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Portugal	X	X	X	X	X
Roumanie	Observateur	X	X	Pays associé partenaire	
Russie		X	X		
République de Saint Marin		X	X		
Serbie et Monténégro		X	X		
Slovaquie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Slovénie	X	X	X	Pays associé partenaire	X
Espagne	X	X	X	X	X
Suède	X	X	X	Observateur	X
Suisse		X	X		
Tadjikistan			X		
Ex République yougoslave de Macédoine	Observateur	X	X		
Turquie	Observateur	X	X	Pays associé partenaire	
Turkménie			X		
Ukraine		X	X		

**La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne**

Membres	Conférence des présidents des parlements de l'UE et COSAC	Conseil de l'Europe	OSCE	UEO	Assemblée Euro-Méditerranée
Grande-Bretagne	X	X	X	X	
USA			X		
Ouzbékistan			X		

## La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

**Tableau 2 : Adhésion aux organisations interparlementaires**

	Nombre de parlementaires impliqués	Nombre de jours de séance consacrés	Nombre de membres
<b>Conférences des présidents des parlements</b>			
La conférence des présidents des parlements de l'UE	46	97	26
La conférence des présidents des parlements des États membres du Conseil de l'Europe	32	73	46
Les pays nordiques et baltes	5	11	8
Processus de Coopération en Europe du sud-est (SEECP)	8	14	
<b>Conférence des parlementaires de la région arctique</b>			
Sessions et séances plénières	18	54	
Séances en commissions et voyages individuels	11	28	
<b>Assemblée parlementaire du Conseil des États de la Baltique</b>			
Sessions et séances plénières	41	50	
Séances en commissions et voyages individuels	68	83	
<b>UE</b>			
Réunions COSAC	216	486	26
Réunions des présidents COSAC	72	133	26
Réunions intercommissions sectorielles des parlements organisées par le parlement du pays assurant la présidence de l'UE	339	598	26
Réunions des parlementaires nationaux au Parlement européen	367	591	26
<b>Assemblée parlementaire euroméditerranéenne</b>			
Sessions et séances plénières	76	224	
Séances en commissions et voyages individuels	102	282	
<b>Assemblée parlementaire des États membres du Conseil de l'Europe</b>			
Sessions et séances plénières	950	5.127	46
Séances en commissions et voyages	1.717	3.538	

### La rationalisation de la coopération interparlementaire européenne

	Nombre de parlementaires impliqués	Nombre de jours de séance consacrés	Nombre de membres
individuels (dont missions d'observateurs électoraux)			
<b>UIP</b>			143
Sessions et séances plénières	311	1.860	
Séances en commissions et voyages individuels	247	2.133	
<b>Conseil nordique</b>			5
Sessions et séances plénières	57	169	
Séances en commissions et voyages individuels	102	352	
<b>Assemblée parlementaire de l'OTAN</b>			26
Sessions et séances plénières	377	1.534	
Séances en commissions et voyages individuels	761	2.239	
<b>Assemblée parlementaire de l'OSCE</b>			55
Sessions et séances plénières	350	1.257	
Séances en commissions et voyages individuels (dont missions d'observateurs électoraux)	250	687	
<b>Assemblée parlementaire du Conseil des États de la Baltique</b>			11
Sessions et séances plénières	33	80	
Séances en commissions et voyages individuels	24	46	
<b>Assemblée de l'UEO</b>			10
Sessions et séances plénières	369	992	
Séances en commissions et voyages individuels	670	1.530	
<b>Assemblée parlementaire de l'OMC</b>			
Sessions et séances plénières	70	246	

**L'assistance aux parlements des démocraties  
nouvelles et émergentes  
- Introduction du président de la Chambre des  
Députés italienne (à confirmer)**

## CONFERENCE OF THE SPEAKERS OF THE EU PARLIAMENTS

### WORKING GROUP ON ASSISTANCE TO PARLIAMENTS OF NEW AND EMERGING DEMOCRACIES

### FINAL REPORT

1. EMERGING DEMOCRACIES AND PARLIAMENTS: NEW RESPONSIBILITIES OF PARLIAMENTS IN THE INTERNATIONAL ARENA - 2. THE INITIATIVE: THE ESTABLISHMENT OF THE WORKING GROUP - 3. WORKING METHOD AND THE ACTIVITIES UNDERTAKEN - 4. THE RESULTS OF THE SURVEY - 5. THE EXCHANGE OF INFORMATION BETWEEN PARLIAMENTS - 5.1. *HUBS AND INSTRUMENTS FOR THE EXCHANGE OF INFORMATION*- 6. THE LINKAGE BETWEEN THE WORK OF THE PARLIAMENTS AND THE WORK OF THE EUROPEAN UNION - 6.1 *THE ISSUE* - 6.2 *POSSIBLE SOLUTIONS* - 7. CONCLUSIONS

#### **1. EMERGING DEMOCRACIES AND PARLIAMENTS: NEW RESPONSIBILITIES OF PARLIAMENTS IN THE INTERNATIONAL ARENA**

National and international democratisation processes constitute the most important peace strategy, and are the essential precondition for entrenching the principles of freedom, respect for human rights and fundamental freedoms, and the rule of law.

Parliaments are the primary bearers of the highest democratic values, and underpin civil and political freedoms.

The development of parliamentary institutions is therefore synonymous with democratisation, and their sound functioning is a fundamental requirement of democracy.

Exchanges between parliaments enhance and strengthen their mission within each country, and contribute to the worldwide dissemination of democratic values.

Cooperation between parliaments at different levels of development is therefore a fundamental means of encouraging democracy.

For there can be no doubt that the parliaments themselves are the most capable actors to assist and strengthen other parliaments. Parliaments perform an essential task simply by guaranteeing unfettered and two-way communication of their respective traditions and experiences, and on procedures, organisational techniques, and communication media.

Inter-parliamentary cooperation has therefore become an institutional mission of all parliaments for their mutual reinforcement.

And the parliaments of the European Union are in the front line among the parliaments being asked to cooperate in this area.

The institutions of the European Union have stood out amongst the most important factors of peace and the spread of democracy and human rights throughout the European continent, and served as a model of civil, economic and legal integration for other continents, as well.

The parliaments of the European Union have played their part in this work, becoming an integral part of the European institutional architecture. It is against this background that the accumulated experience of the EU institutions in the enlargement processes, and the specific experience acquired by parliaments as a result of the role they have been playing in programmes created for that purpose, have become so essential. Particularly important in this regard has been the specific experience of the countries that have only recently acceded to the EU.

Considering their particular position, the parliaments of the European Union are also being asked to respond to a massive wave of requests for dialogue and assistance from parliaments in every part of the world, and are wondering what they can do to put their limited resources to the best possible use in order to respond affirmatively and effectively to this growing demand.

At the present time, the initiatives of national governments, the European institutions and the parliaments, are being implemented on parallel planes, even when they are operating in the same fields, or even on behalf of the same beneficiaries.

There is clearly a need to coordinate these efforts in full respect for the autonomy of the various levels of action being implemented. For the lack of coordination not only hampers the overall effectiveness of the assistance being provided, but is also damaging to the parliaments, which run the risk of being both the weakest parties and those which receive the most pressing demands. It is therefore necessary to make the best possible use of resources – particularly the very limited, but precious resources – that parliaments can provide for the development of other parliaments.

## **2. THE INITIATIVE: THE ESTABLISHMENT OF THE WORKING GROUP**

The latest Conference of Speakers of the EU Parliaments which convened in Budapest in 2005 made a major contribution to developing the issues that had emerged at the previous Conferences at Athens and The Hague in relation to heightened cooperation between the parliaments of the European Union.

One particular issue that was examined there was inter-parliamentary cooperation in the Union's external relations, and particular emphasis was placed on assisting the parliaments in the new and emerging democracies (hereafter the NEDs).

The conclusions of the Conference entrusted the Speaker of the Danish parliament, Christian Mejdahl, the current Conference Chair, with the task of following up the proposals of the Speaker of the Italian Chamber of Deputies, Pier Ferdinando Casini in his report on "The role of Parliaments in the Union's external relations".

Speaker Mejdahl, by joint agreement with the other parliaments in the troika, invited the Speaker of the Italian Chamber of Deputies to promote and coordinate a working group, to study the current situation and make proposals for enhancing the effectiveness of the international assistance being provided by the parliaments of the European Union to other parliaments.

Speaker Casini, by agreement with Speaker Mejdahl, then invited all the Speakers and Presidents of the Parliaments of the European Union to take part in the initiative, designed in particular to produce an overview of the framework of activities and resources dedicated to assisting parliaments from the new and emerging democracies, and to analyse possible procedures and means for enhancing the quality and effectiveness of these activities by ensuring better use of available resources – beginning with the funds of the EU – and by giving parliaments a greater role.

The Speakers of 20 Parliamentary Assemblies named in the enclosed list joined the working group, and appointed an official to conduct preparatory activities, as part of a technical working group set up specifically for the purpose.

Furthermore, under the terms of the remit given to him, Speaker Casini, by agreement with Speaker Mejdahl, deemed it appropriate to seek the cooperation of the European Commission, and therefore asked the President of the European Commission, José Manuel Barroso, to appoint representatives of the Commission to serve as the technical group's reference persons for acquiring information on the Union's work and funds for assisting parliaments.

### 3. WORKING METHOD AND THE ACTIVITIES UNDERTAKEN

The working group created the technical group to carry out the preparatory work, primarily asking it to conduct the broadest possible fact-finding exercise covering all the activities being implemented to assist parliaments, consistently with available funding, for the following purposes:

- to collect data on the entities which are providing technical assistance to parliaments and on the methods used, and if possible on the amounts of the funding;
- to conduct a very thorough examination of the numerous activities being supported by Community funding under development programmes designed to strengthen democratic institutions;
- to take stock of the skills and working methods used in our parliaments for the provision of assistance to other parliaments, and to draw up a kind of catalogue of best practices in this regard.

In implementation of its remit, the technical group drew primarily on all available sources of information on the Internet, and at the same time sent out a questionnaire to all the parliaments of the European Union and to the main international organisations operating in this field.

The replies to the questionnaire were returned immediately, with a high degree of accuracy, and a great deal of useful information. This made it possible to draft a wide-ranging report, documenting the technical assistance activities being performed throughout the world, the forms of cooperation that exist between different institutions, and against this general background, the contribution of the European Union, its member countries, and the Parliaments.

Working on the basis of the data thus collected, the technical group embarked on a thorough exchange of information with the representatives of the EU Commission at several meetings and a number of e-mail exchanges.

The Secretary-General of the Inter-Parliamentary Union attended a meeting of the technical group to illustrate possible forms of cooperation to improve the exchange of information between parliaments worldwide on issues of interest to the working group.

On the basis of the preparatory work performed by the technical group, the Speakers' working group issued its final assessment, which is set out in this document.

#### 4. THE RESULTS OF THE SURVEY

The survey conducted by the technical group has made it possible to measure not only the scope and importance of the ongoing activities to support NED parliaments, but also to identify the extremely wide variety of different forms they have been taking.

In the concluding summary, the figures are stated under three headings: **who** is doing **what**, and **how**.

All the leading international organisations are committed to this work and in many cases cooperate with national parliaments and with parliamentary officials suggested at their request.

By cross-referencing the results one can see a wide variety of different activities being provided to the same parliaments, without any apparent coordination.

Practically all the EU parliaments are providing assistance to the NED parliaments. At the political level, the Speakers and numerous parliamentarians are keenly interested, particularly those which are more active in the inter-parliamentary organisations. From the administrative point of view one sees that only in a few instances are there specific structures dedicated to this. Assistance is generally provided and/or coordinated by the international relations offices but, quite clearly, when assistance is actually being provided, all the areas of the parliamentary administrations that have the necessary experience are involved, too.

Secondly, the various fields in which assistance is provided have been classified.

They have been divided up into four main areas of activity:

- Direct relations between MPs, committees, delegations, etc.
- Regulations and procedures
- The administrative organisation
- The development of new technologies.

Thirdly, the different forms used for the provision of assistance to NED parliaments in terms both of methodology and funding were reviewed. The overall amount of funding committed is huge, but it is mostly managed by the international organisations (the UN, UNDP, OECD, and the European Union). There seem to be some very significant cases in which the parliaments become involved in assistance programs, whereby the funding is supplied to international organisations by their respective governments. One example at the present time is the work being carried out for the Parliament of Somalia, in which several

European parliaments are cooperating with UNDP and UNDESA.

The results of the survey conducted in the field are therefore extremely important. They make up the first systematic collection of data which can be evaluated and debated by the parliaments of the European Union, for which they are primarily intended.

The survey has revealed the vast amount of work which parliaments are performing, and the huge burden they are bearing, considering the scarcity of resources available to them, despite their potential for action.

The survey also revealed that parliaments and international organisations are often involved in the implementation of parliamentary assistance on parallel planes and lack coordination.

Conversely, the international organisations, which handle more resources, do not always coordinate their work with the parliaments, whose expertise with such activities is greater than theirs. Most of the work being done on behalf of the NED parliaments, moreover, is carried out as part of more general programmes in support of governance or governmental authorities, without the necessary distinction being drawn between different methods and experiences.

The survey therefore demonstrates how essential and urgent it is – both to avoid wasting resources and duplicating efforts, and being unable to respond to the demand for assistance – for all the players involved to know what everyone else is doing, or what they are capable of doing.

The huge amounts of data gathered by the working group so far is already an advanced basis for embarking on an ongoing exchange of information between all the parliaments interested in doing so, and the international organisations.

The exchange of information should involve, primarily, the parliaments of the European Union, for which there is a more direct and pressing need for the information to be properly coordinated. But in more general terms, it should also include both the European and the world context, considering the interaction that exists, as the analysis has clearly shown, between the activities being performed by actors within the EU, by third parties, and also by the international organisations, for the benefit of the same NED parliaments.

## **5. THE EXCHANGE OF INFORMATION BETWEEN PARLIAMENTS**

In view of the findings of the survey, the working group therefore considers it important to identify hubs and instruments so that information can be routinely exchanged in the form of a shared data bank between parliaments on the provision of assistance to the NED parliaments.

The exchange of information on this subject would, as experience has demonstrated, make it possible to strengthen voluntary cooperation between parliaments, producing a series of positive effects:

- avoiding duplication;
- improving the programming and effectiveness of the assistance provided by each EU parliament;
- producing a complete picture of the areas of activity and technical capacities of the EU parliaments;
- fostering, whenever appropriate and possible and without prejudice for the autonomy of each Parliament, the sharing of financial and human resources and promoting more wide-ranging joint initiatives;
- offering a wider and more diverse range of experiences and know-how; disseminating best practices;
- giving the smaller parliamentary administrations of the countries that only recently acceded to the EU and which are becoming increasingly active in this area, the chance to become more involved, for they stand as an extremely valid benchmark for emerging Parliaments.

### ***5.1 Hubs and instruments for the exchange of information***

The working group considers it important to proceed as soon as possible to identify hubs, instruments and methods for exchanging information, but without creating any new bodies for this purpose. It is therefore necessary to request the commitment of existing inter-parliamentary cooperation fora and tools.

The working group believes that the exchange of information must be primarily guaranteed specifically between the European Union's parliaments, with a twofold objective:

- to create possible synergies and exploit the common European dimension in the Union's external policies;

- to offer the European Commission a well-designed package of information to be used to create direct forms of cooperation and take greater account of the particular skills and the know-how of the Parliaments and their administrations (see the following paragraph).

Taking up the requirements that have emerged from the survey, the working group also considers it important to pursue the aim of establishing hubs and instruments for exchanging information on the broader European area which is an important theatre of the EU's external policy, and at the world level where many EU parliaments are working, also in cooperation with international organisations, at the European and non-European levels.

With regard to the EU proper, the working group has positively explored the possibilities for IPEX (Inter-Parliamentary EU Information Exchange) to extend the functions of its site to include this type of information.

Within the framework of Europe in the broad sense of the word, the working group has taken into consideration the possibility of a cooperation between IPEX and the ECPRD (European Centre for Parliamentary Research and Documentation), whose field of activity is coextensive with that of the Council of Europe, which has 46 European member states.

As far as the exchange of information at the global level is concerned, the working group agrees with the preparatory work performed by the technical group jointly with the Secretary-General of the Inter-Parliamentary Union. The working group therefore considers appropriate to explore the possibility of the Inter-Parliamentary Union being asked to promote a global information network in conjunction with IPEX and ECPRD.

The working group is therefore proposing that the next Speakers' Conference ask the Secretaries-General to conclude the necessary agreements to follow up the aim of creating an efficient and cost-effective exchange of information in this field between the Parliaments of the EU, and of promoting the organisation of similar related inter-parliamentary information hubs at the broadest possible European and worldwide level. Such information should be presented in a structured way so as to avoid confusion about the kind of assistance provided.

## **6. THE LINKAGE BETWEEN THE WORK OF THE PARLIAMENTS AND THE WORK OF THE EUROPEAN UNION**

The linkage established between the working group and the European Commission forms part of the more general ongoing dialogue with European Commission initiated by the Dutch, Hungarian and Danish presidencies of the Conference of Speakers, as the expression of all the parliaments of the European Union.

This dialogue began against the background of the new procedures envisaged by the draft European Constitution. But the rationale for it, which had already been acknowledged in the Protocol to the Amsterdam Treaty, has not lapsed in the meantime. Its deepest and most objective roots lie in the overall constitutional architecture of Europe in which the supranational order is interwoven with the national constitutional orders.

Today, the aim of giving greater prominence to the role of the parliaments within the framework of the European Union is generally recognised by all the EU institutions.

There is general agreement on the idea that, while awaiting further progress at the level of the Treaties, they can and must develop forms of loyal co-operation in the performance of their tasks, as the European Commission has also made clear on many occasions.

It was in this context that the Speakers' Conference has requested tangible forms of cooperation to enable the EU parliaments to better perform the tasks that fall to them according to the present institutional framework. This was done in particular by reference to the IPEX project, which is currently at an advanced stage of implementation, and now in relation to the working group for assisting the parliaments of the new and emerging democracies.

On these bases the working group has been able to establish extremely positive and concrete relations with President Barroso and with the representatives he has appointed to collaborate in investigating the issues entrusted to the group.

It has been thanks to the commitment of the Commission's representatives that the working group has been able to address such complex questions as the Commission's system of expenditure procedures applied to such a highly political issue as the institution-building programmes, above all in reference to the parliaments, which are the highest form of political expression.

### **6.1 The issue**

The serious and detailed debate with the representatives of the Commission hinged around the main issue that emerged from the survey of activities for assisting Parliaments, as far as the European Union is concerned.

For the European Commission and the EU parliaments always operate in the same fields, but with virtually no kind of linkage or coordination.

The EU parliaments are receiving an increasing number of requests for technical assistance directly from the parliaments of countries all over the world. The parliaments are therefore in direct contact with the institutions concerned and are the best equipped to act, with the best technical expertise to do so. But their resources are not adequate to meet the demand.

And although the European Commission has substantial resources at its disposal, it only responds to some of these requests for assistance, and even then it does so using a tendering system that is designed to favour competitive bidding by private players which have more managerial skills than parliamentary expertise.

Parliamentarians, former parliamentarians or officials, and sometimes the parliamentary administrations themselves, are being asked to participate in an expert capacity in projects designed by the private players participating in EU tenders and to act under their supervision.

These frequent cases are indicative of a highly unsatisfactory state of affairs, which is not fitting for cooperation between such institutions as the Commission and the parliaments, which share the same objectives.

The question is therefore how can the EU parliaments be called on directly and primarily to take part in Community institution-building programmes when these programmes are designed for parliaments, and require know-how and expertise which parliaments possess to the fullest, and sometimes, exclusive, degree.

### **6.2 Possible solutions**

In the opinion of the working group, this situation can be remedied and cooperation between the EU Commission and parliaments in the provision of technical assistance to the NED parliaments can be gradually expanded by continuing to work at the different levels to respond positively to an evident need for loyal co-operation, in two directions:

- to see how the parliaments can cooperate with the European Commission in programmes organised and run by the Commission;
- to see how the Commission can cooperate with the parliaments, helping them to implement their projects for providing assistance to other parliaments, when the projects are consistent with the objectives of the EU.

So far, the thorough debate with the representatives of the Commission has helped to identify a number of possible lines of action which can immediately be applied.

#### **a) The technical specifications in the calls to tender**

The first and minimum level of action refers to the need for the European Commission to take account of the specific expertise and know-how of the national parliaments when designing calls to tender.

For the present system of putting services out to tender places too little value on the possession of specific know-how regarding parliamentary matters, while its over-emphasises the possession of managerial skills.

To remedy this situation, a number of corrective measures could be introduced into the calls to tender for the provision of technical assistance to parliaments. When drawing up invitations to tender, it would therefore be useful for the Commission to consult in advance with the representatives of the parliamentary administrations.

#### **b) Using programmes under which the Commission and parliaments have previously cooperated directly.**

The second, more appropriate level of action has to do with the possibility of using existing EU instruments to ensure that EU programmes can be implemented through forms of direct cooperation between the European Commission and the EU parliaments, as occurred during the enlargement process.

It is therefore proposed to use, upgrade and expand past experience with such instruments as TWINNING (used in the pre-accession process for the candidate countries and in international cooperation ventures, based on bilateral cooperation between public agencies in the beneficiary country and the member states) and TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Office, for the Eastern and Central European countries), in which parliaments can be both the providers and the recipients of assistance.

**c) Forms of competition restricted to the work of parliaments for the benefit of other parliaments**

It is proposed to define specific types of tenders, within the various programmes that already exist, expressly intended for the parliaments of the EU based on their proven and exclusive expertise.

Consequently, a distinction should be drawn between institution-building projects and technical assistance projects for the benefit of NED Parliaments. Invitations to tender concerning these activities would therefore be restricted to parliamentary administrations (as has already been done in some cases for other public institutions of the member states), while guaranteeing competition between all the parliamentary administrations interested in taking part.

When drawing up these invitations to tender it is essential that the services of the European Commission involved in programmes assisting parliaments should be familiar with the work that has already been done by parliaments, and with their specific expertise.

**d) Requests for assistance put to EU parliaments to which they are unable to respond**

Apart from the cases discussed above, at the present time there are no other procedures that permit the Commission to finance projects that have been prepared independently by individual parliaments.

In the case of requests for parliamentary assistance submitted to individual Parliaments which are unable to respond to them, it is being suggested that they should be brought to the attention of the Commission in ways that can be agreed upon, for consideration when drafting and implementing future programmes (mail box).

Furthermore, in their contacts with parliaments requesting technical assistance, individual EU parliaments should also invite them to submit their requests to the European Commission through their governments, so that they will be given proper consideration in the drafting of the programmes under EU external policies.

Individual EU Parliaments should in turn take specific steps with their own governments to ensure that parliamentary assistance objectives are given due consideration when EU policies are being designed and bilateral cooperation programmes drawn up.

#### **e) The reform and streamlining of EU assistance programmes**

EU expenditure procedures and instruments are currently undergoing reform. As part of this reform process, the European Parliament will be able to take account of the needs set out in this report in order to put in place new and more appropriate instruments to meet the demands of parliamentary assistance. National parliaments could undertake to do the same in order to make their own governments more aware of these needs, ahead of the decisions to be adopted by the EU Council.

### **7. CONCLUSIONS**

In conclusion, the working group recommends that the Speakers' Conference take account of the working group's report in whatever way it deems appropriate, and requests the Chair of the Conference to follow it up in relations with other EU institutions and in particular with the President of the Commission.

The working group also recommends that the Conference requests the Secretaries-General to pursue the objectives that can already be achieved today in terms of the exchange of information between parliaments, and between the EU parliaments and the services of the Commission, within the framework of the already existing bodies, along the lines indicated in section 5 above.



**Annexe – Bijlage 4**



## *Rationalisation de la coopération interparlementaire*

### *Prolégomènes*

La tendance à la rationalisation (coordination, centralisation) de la coopération parlementaire est toujours présente (malgré l'attention permanente qui y a été consacrée et les « *guidelines* » qui ont déjà été élaborés depuis le début des années 90 : cf. le rapport Dublin (93), le rapport Langendries (Conférence des Présidents – Vienne – 98), le rapport Thierse (2005)-.

Cette tendance constitue une réaction contre la prolifération de forums interparlementaires dont les compétences se recoupent (voir la représentation schématique des diagrammes Venn).

Mais l'élargissement de l'Union européenne et les nouveaux problèmes politiques qui en découlent (nécessité d'élaborer une politique de voisinage avec la Russie ; nécessité de développer une politique euro-méditerranéenne ; tentative de l'Union européenne de maîtriser la problématique de la globalisation) requièrent également à chaque fois la mise sur pied d'un forum parlementaire qui inspire, oriente et contrôle ces nouvelles politiques.

Ainsi, dans la perspective de la politique de globalisation s'impose également le besoin de parlementariser les organisations internationales (FMI, Banque mondiale, OMC, etc.), qui souffrent actuellement d'un déficit démocratique important.

Sur le plan international, il est également nécessaire de mettre sur pied une structure parlementaire (au sein des Nations Unies ou de l'UIP) qui canalise les organisations de la société civile (ONG) au niveau international et peut recueillir les doléances des ONG (cf. rapport Cardoso).

Une même attention doit être consacrée, sur le plan parlementaire, au monitoring des Objectifs du millénaire pour le développement.

La finalité des différents forums interparlementaires répond dès lors aux circonstances (historiques) ad hoc.

Il convient d'adopter, dès le début, une position claire vis-à-vis de ces problèmes globaux : il serait vain de tenter de rationaliser et de centraliser tous ces forums. D'un point de vue démocratique, la poursuite d'un tel objectif est d'ailleurs condamnable.

En effet, c'est précisément la diversité de ces forums et la variabilité des configurations parlementaires (les États sont libres d'adhérer à certaines conventions : les conventions ont donc, de la sorte, des configurations variables, de même que les structures parlementaires) qui garantit la dynamique de la « sphère publique » (Habermas) sur le plan européen et mondial, et qui constitue dès lors la condition de base pour une « société ouverte et démocratique » (Popper).

La démocratie suppose que soient toujours présentes les conditions permettant d'entendre et d'exprimer les différentes visions du monde (Hannah Arendt).

La démocratie à l'échelle européenne et mondiale requiert donc un modèle parlementaire multiforme. Le modèle de gouvernement qui prévaut, tant au niveau européen qu'au niveau mondial, présente une structure dite de gouvernance à plusieurs niveaux.

Le modèle parlementaire doit donc forcément se greffer sur une telle structure.

Au niveau européen, le caractère multiforme de la coopération parlementaire doit garantir la « cinquième liberté » : c'est-à-dire la libre circulation des idées politiques parlementaires.

Aussi faut-il également appliquer la doctrine européenne de libéralisation aux institutions politiques elles-mêmes, dont le « libre marché politique » est la métaphore.

Concrètement, le désir de centralisation révèle le problème essentiel, à savoir : les manquements de la communication interne et de la transmission des informations émanant de tous ces forums interparlementaires aux parlements nationaux.

Dans tous les parlements nationaux, on observe que les activités interparlementaires ne sont pas suffisamment répercutées auprès des parlements nationaux.

La représentation au sein des forums parlementaires se caractérise par une « union de personnes ». Les délégations parlementaires nationales se composent de parlementaires individuels qui ne sont pas mandatés par leur parlement national. Dès lors, ces parlementaires ne sont pas non plus tenus, par la suite, de rendre des comptes, par le biais de rapports, à leur propre assemblée. Les membres des forums interparlementaires deviennent ainsi étrangers à leurs parlements nationaux respectifs (cf. les membres du Parlement européen vis-à-vis de leur État membre et de leurs organes parlementaires).

Il y a donc lieu d'évaluer l'efficacité de la collaboration interparlementaire d'après la mesure dans laquelle le discours des forums interparlementaires se distille dans les parlements nationaux et dans laquelle ces derniers sont en mesure d'assimiler celui-ci.

Rares sont les parlements qui organisent le suivi des textes (résolutions) des forums interparlementaires (ex : contrôle exercé par les parlements nationaux sur la mise en œuvre des résolutions des forums internationaux par leur gouvernement).

## *Rationalisering van de interparlementaire samenwerking*

---

### *Prolegomena*

De hang naar rationalisering (coördinatie, centralisering) van parlementaire samenwerking blijft bestaan (in weerwil van de permanente aandacht en “guidelines” die reeds zijn tot stand gekomen, sedert begin van de jaren 90: cfr. rapport Dublin (93), rapport Langendries (Conferentie van Voorzitters – Wenen – 98, Rapport Thierse (2005).

Dit alles als tegenreactie op een proliferatie van interparlementaire fora die overlappende bevoegdheden hebben.

Maar de uitbreiding van de Europese Unie en de nieuwe beleidsproblemen die daaruit voortvloeien (noodzaak tot uitbouw van een “neighbourhood-policy”; noodzaak tot uitbouw van Euromediterraan beleid, EU-poging om greep te krijgen op de globaliseringsproblematiek) noopt ook telkens tot de uitbouw van een parlementair forum dat deze nieuwe beleiden inspireert, oriënteert en controleert.

Zo dringt zich ook in het perspectief van de globaliseringsproblematiek, de behoefte op aan de parlementarisering van de internationale organisaties (IMF, Wereldbank, WTO, etc.), die thans lijden onder een sterk democratisch deficit.

Op internationaal vlak is er ook een nood aan een parlementaire structuur (binnen de VN of de IPU) die het middenveld (NGO's) op internationaal vlak kanaliseert en kan gelden als een klankbord van de NGO's (cfr. Rapport Cardoso).

Een zelfde parlementaire aandacht dient te gaan naar de monitoring van de “Millennium Development Goals”.

De finaliteit van de verscheidene interparlementaire fora beantwoordt dus aan de ad-hoc (historische) omstandigheden.

Ten aanzien van deze alomvattende problemen moet van bij het begin een duidelijke stelling genomen worden: het zou ijdel zijn te pogen al deze fora te “streamlinen” en te centraliseren. Het is bovendien vanuit democratisch oogpunt verwerpelijk dit te ambiëren.

Precies de diversiteit van deze fora en variabele parlementaire configuraties (staten zijn vrij toe te treden tot bepaalde verdragen: er ontstaan dus zodoende variabele verdragsconfiguraties en dito parlementaire structuren) garandeert de dynamiek van de “publieke sfeer” (Habermas) op Europees en mondiaal vlak, en die dus de basisvoorwaarde vormt voor een “open, democratische samenleving” (Popper).

Democratie veronderstelt dat steeds de voorwaarden aanwezig zijn om de verschillende visies op de wereld te kunnen horen en te vertolken (Hannah Arendt).

Democratie op Europees en mondiaal vlak vraagt dus een pluriform parlementair model. Zowel het Europees als het mondiaal niveau wordt “gestuurd” door een “multilevel governance” – structuur.

Op Europees vlak moet de pluriformiteit van de parlementaire samenwerking garant staan voor de "vijfde vrijheid": nl. het vrij verkeer van politieke parlementaire ideeën.

De Europese liberaliseringsdoctrine moet dus ook op de politieke instituties zelf toegepast worden. De "vrije politieke markt" is hiervan de metafoor.

Concreet brengt de drang naar centralisatie ten gronde het wezenlijke probleem aan het licht, namelijk: het gebrek aan interne communicatie en doorstroming van info uit al deze interparlementaire fora, naar het eigen nationaal parlement.

In alle nationale parlementen is er een gebrek aan terugkoppeling van de interparlementaire activiteiten naar het nationaal parlement toe.

De vertegenwoordiging in de parlementaire fora heeft het karakter van een "personele unie". De nationale parlementaire delegaties worden gevormd door individuele parlementsleden, die geen mandaat hebben namens hun nationale parlementen. Deze leden zijn dan achteraf ook niet "accountable" via verslaggeving t.a.v. hun eigen assemblee. Zo vervreemden de leden in de interparlementaire fora van hun eigen nationale parlementen (cfr. EP-leden t.a.v. eigen lidstaten en parlementaire organen).

Efficiency van de interparlementaire samenwerking dient dus gemeten aan de mate waarin het discours van de interparlementaire fora, doorsijpelt naar de nationale parlementen en de mate waarin de nationale parlementen in staat zijn om dit te assimileren.

In weinig parlementen wordt de follow-up van de teksten (resoluties) van de interparlementaire fora georganiseerd (vb: controle van de nationale parlementen op de toepassing van de internationale foraresoluties door de eigen regering).

### Assistance aux parlements des NDE (Nouvelles démocraties émergentes)

Le rapport est centré sur la proposition de créer une sorte de banque de données (// IPEX) permettant aux parlements nationaux de communiquer leur capacité d'expertise, ainsi que les projets d'« ingénierie démocratique » dans lesquels ils sont impliqués. Ce projet est dicté par le souci de réaliser une mise en œuvre optimale des modestes moyens dont disposent les parlements.

Il semble que cette proposition parte d'un problème mal posé.

L'aide apportée aux NDE est devenue un "marché" à part entière (le marché du bien-être et du bonheur / le marché de la coopération au développement / ... et dorénavant, le marché de la démocratie...).

L'ingénierie démocratique se fonde généralement sur la consultance (adjudications), qui instaure une concurrence entre parlements nationaux.

Sur ce marché, les parlements nationaux scellent également des coalitions. Mais dresser un inventaire de ces parlements et de leurs compétences respectives n'a guère de sens.

Tous les parlements nationaux disposent, par essence, de la même expertise (situations spécifiques : plurilinguisme).

La rationalisation de l' "assistance parlementaire" ne doit donc pas se baser sur l' "offre" de l'expertise parlementaire, mais sur la "demande" d'assistance parlementaire.

Afin d'éviter les chevauchements, chaque parlement des NDE devrait mettre sur pied un "sponsoring board" (ou conférence) au sein duquel les "sponsors potentiels" (organisations internationales) s'engagent à financer un certain programme (en matière d'assistance parlementaire), ce qui implique que les parlements des NED rédigent eux-mêmes (éventuellement avec le soutien d'organisations internationales) un rapport décrivant leurs besoins (rapport de pré-évaluation).

Une telle procédure permet de mettre en regard l'offre et la demande en matière d'expertise parlementaire.

Cette méthode, qui semble être la plus réaliste et la plus éprouvée, est dès lors préférable à la constitution d'une énième base de données.

## Assistance to parliaments of NED (New and emerging democracies)

Centraal in het rapport staat het voorstel om een soort databank op te richten (// IPEX) waarbij de nationale parlementen hun expertisecapaciteit opgeven evenals in welke "democratic engineering" projecten zij geïmpliceerd zijn. Dit alles vanuit de zorg om de schaarse parlementaire middelen optimaal in te zetten.

Dit voorstel lijkt uit te gaan van een verkeerde probleemstelling.

De steun aan NED is een "markt" geworden (de markt van welzijn en geluk / de markt van de ontwikkelingssamenwerking/... nu ook de markt van de democratie...)

Democratic engineering gebeurt doorgaans via consultancy (aanbestedingen), waarbij nationale parlementen concurrenten zijn van mekaar.

Ook worden op deze markt coalities tussen nationale parlementen gemaakt. Maar het heeft geen zin een inventaris te maken van welke nationale parlementen over welke competenties beschikken.

Alle nationale parlementen beschikken in essentie over dezelfde expertise (specifieke situaties: meertaligheid).

Het aangrijpingspunt voor rationalisering van de "parliamentary assistance" ligt dus niet bij het "aanbod" van de parlementaire expertise maar bij de "vraagzijde" van parlementaire assistentie.

Teneinde overlappingsen te voorkomen zou elk NED-parlement een "sponsoring board" (of conferentie) moeten instellen waarop de "potentiële sponsors" (internationale organisaties) zich engageren om een bepaald programma (inzake parlementaire bijstand) te financieren. Dit impliceert dat de NED parlementen zelf (eventueel met steun van internationale organisaties) een behoeftenrapport opstellen (pre-appraisal report).

Op deze wijze worden vraag en aanbod aan parlementaire expertise samengebracht. Dit lijkt mij de meest realistische en beproefde methode, veeleer dan het oprichten van een zoveelste nieuwe database.